



La veuve du sénateur Robert Kennedy assiste avec ses enfants aux premières épreuves de ski alpin de la compétition pour la coupe du monde, à Waterville Valley, New Hampshire. Cette compétition est en l'honneur de Robert Kennedy. Le jeune Kerry, âgé de 9 ans, est sur les épaules de Jim Whittaker, un vétéran de l'Everest et chef de l'ascension du mont Kennedy au Canada. Maxine, 5 ans, est devant sa mère. A droite, un dirigeant de la compétition, Harvey Fox. (Téléphoto PA)

dans ce numéro

■ En page 4, un éditorial de Claude Ryan sur le programme américain "Safeguard".

■ En page 5, deuxième article de Jacques Brossard sur la conférence de Niamey et les relations extérieures du Québec.

■ En page 18, un article de Normand Lépine sur le secret professionnel du journaliste: l'expérience américaine.

En cas d'échec au référendum, de Gaulle démissionnera

PARIS (AFP) — Le général de Gaulle pourrait démissionner de la présidence de la République dans le cas où le référendum du 27 avril prochain ne serait pas voté: telle est la signification donnée hier par la plupart des observateurs à la déclaration faite à l'issue du conseil des ministres hebdomadaire par le secrétaire d'Etat à l'information.

Cette déclaration avait été, auparavant, approuvée par le chef de l'Etat. Elle indique que le général de Gaulle s'adressera une nouvelle fois aux Français vers le 10 avril. Il fera connaître dans cette allocution "ce qui peut le concerner" selon les résultats du scrutin. Ce scrutin est qua-

lifié dans la même déclaration de "question de confiance qui est posée aux Français sur un sujet capital". Le choix des termes, selon les observateurs, indique clairement que le président de la République ne continuerait pas à assumer ses fonctions au cas où il serait désavoué par la majorité de l'électorat. Une allusion à l'objet du référendum, "la participation" qui constitue depuis plus de vingt ans, un des grands objectifs sociaux du président de la République renforce cette interprétation.

Il apparaît donc que la campagne électorale qui n'est pas encore officiellement ouverte va s'amplifier au cours des

Voir page 2: De Gaulle

Les parachutistes contrôlent Anguilla

THE VALLEY, Anguilla (d'après AFP, Reuter et PA) — Les parachutistes britanniques ont débarqué à Anguilla hier matin, à l'aube, et ont pris en main le contrôle de l'île rebelle pendant que les insulaires dormaient encore.

Armées de fusils automatiques les troupes ont bloqué les principaux carrefours avec des tonnes de pétrole. Les soldats arrêtaient tous les véhicules, en faisant descendre les occupants et les alignaient le long du mur pour les fouiller et perquisitionner les véhicules.

Les parachutistes ont été amenés à bord d'hélicoptères partis des frégates Minerva

et Rothesay, qui croisent au large.

Le commissaire de la Couronne désigné pour administrer Anguilla, M. Anthony Lee, a atterri sur l'île avec un groupe de collaborateurs, a-t-on précisé peu après à Londres.

Les parachutistes britanniques, précise-t-on, s'étaient au préalable assuré le contrôle de la piste d'atterrissage de l'île.

La télévision a permis hier soir aux Britanniques de vivre l'opération "Sheepskin" (peau de mouton), l'occupation d'Anguilla par les troupes britanniques.

Les quelques séquences



■ Un parachutiste britannique monte la garde dans la petite île d'Anguilla pendant que des fournitures militaires sont parachutées à l'arrière-plan. Les forces britanniques ont restauré sans coup férir l'autorité de leur pays sur cette île des Caraïbes dont les habitants s'étaient rebellés. (Téléphoto PA)

Les parachutistes contrôlent Anguilla

transmises par satellite et présentées par la BBC, ont donné l'impression d'une opération spectaculaire appuyée par des parachutages d'équipement et menée avec vigueur. On a pu voir notamment les "diables rouges" du deuxième bataillon de parachutistes fouiller plusieurs Anguillais aux mains levées, appuyés contre un mur.

Un soldat, le doigt sur la détente de son arme automatique, couvrait les lieux du haut d'un toit d'un bungalow. Sur une route, devant un barrage de pierres amoncelées, d'autres parachutistes l'arme au poing, fouillaient un camion. Des avions, dont un quadrimoteur,

passaient et repassaient dans le ciel tandis que s'ouvraient les cordes des parachutes.

Au bord d'une jetée déserte, sous un soleil de plomb, des soldats communiquaient par radio avec les deux frégates ancrées au large de Sandy Hill Bay, au nord de la petite île.

La télévision a également montré le nouveau commissaire du gouvernement britannique, M. Anthony Lee, côte à côte avec l'officier de Scotland Yard chargé de la police de l'île, M. Andrew Way, un colosse à la flamboyante moustache rousse.

M. Lee, qui n'avait pas encore de locaux administratifs, a déclaré qu'il espérait pouvoir s'entretenir plus tard avec M. Ronald Webster, l'ancien "président" d'Anguilla, dont on ignore la situation actuelle.

Un pasteur baptiste américain qui a déclaré se trouver à Anguilla depuis 7 ans, et connaître presque tous les habitants par leur prénom a répondu avec une violente émotion au reporter de la télévision qui l'interrogeait sur ses sentiments. Les larmes aux yeux et les poings crispés, il a qualifié le geste britannique de "prostitution".

"La paix et l'ordre régnaient ici avant que vous y veniez, s'est-il exclamé. C'est la plus grande insulte faite par les Blancs à des Noirs. Elle restera comme une tache sur la conscience de l'Angleterre", a-t-il ajouté.

Cette opération, que certains journaux britanniques ont baptisée "mini-Suez", met apparemment un point final à la carrière "présidentielle" de M. Ronald Webster.

Epiciers de son état, puritains et buveur d'eau par conviction, c'est ce jeune Noir à la fine moustache qui avait entraîné les 6.000 habitants de cette petite île des Caraïbes à proclamer leur indépendance de la Fédération St. Kitts-Nevis-Anguilla.

La version de Londres est que M. Webster était depuis tombé, bon gré mal gré, sous la coupe de gangsters chassés des Bahamas, et qui étaient à la recherche d'un nouveau paradis tropical pour y établir des tripots destinés aux hommes d'affaires fatigués de Floride. C'était ces malfaiteurs, affirmait-on à Whitehall, qui avaient expulsé la semaine dernière par la force, un ministre britannique venu proposer aux Anguillais un nouveau statut, M. William Whitlock.

M. Webster démentait ces histoires de mafia. Ayant mis sur pied de guerre une milice armée de vieux fusils et de quelques mitraillettes, ainsi que d'un camion datant de

Voir page 2: Logements

du projet, et que sa déference à la Commission d'enquête n'empêcherait pas le gouvernement d'apporter une solution à des cas comme celui de Saint-Léonard.

Le premier ministre a fait ces commentaires à quelques reporters, à la suite de la présentation d'un mémoire dans lequel la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal se fait l'avocat du français comme langue de travail au Québec.

M. Bertrand a dit qu'il y avait moyen de mettre au point des politiques de promotion et d'épanouissement du français sans tout chambarder et sans provoquer des dangers encore plus graves que ceux que l'on veut conjurer.

Entre les deux "extrémismes" qu'il a décelés dans divers mémoires présentés à la commission parlementaire de l'éducation, M. Bertrand a répété qu'il choisissait une position moyenne, "plus difficile et moins confortable, qui donne l'impression de jouer à l'équilibriste, mais qui

est plus réaliste et réalisable et qui peut nous faire gagner autant de terrain."

Le premier ministre s'est dit optimiste quant à l'avenir du français au Québec; il en veut pour exemple, notamment, que le français a gagné du terrain à Montréal, même s'il reste encore beaucoup à faire.

M. Bertrand a dit que les problèmes linguistiques sont complexes et difficiles, qu'il faut les envisager sans passion et sans préjugés, "et cesser de répéter des jérémiades sur notre sort".

Il a ajouté que le Québec doit être français, mais que cela ne signifie nullement qu'il faille brimer les droits et les prérogatives de la minorité.

Le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, a parlé dans le même sens, disant qu'il ne fallait pas faire subir à la minorité québécoise le sort que les an-

Voir page 2: Le bill 85

la météo

Ciel variable avec quelques chutes de neige en début d'après-midi. Min. la nuit dernière et max. aujourd'hui: 25 et 35.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour: de la fête

VOL. LX - NO 66

Montréal, jeudi, 20 mars 1969

10 CENTS

P. E. Trudeau n'écarter pas la participation du Canada au système ABM

OTTAWA (CP) — Intervenant hier soir dans un débat d'urgence, M. Trudeau a déclaré que son gouvernement n'écarter pas la possibilité d'une participation canadienne au nouveau système antimissile des Etats-Unis.

Si le gouvernement canadien en vient à la conclusion que la décision de M. Nixon aggrave le danger de guerre nucléaire, a-t-il dit, "nous la condamnons et nous dirons aux Etats-Unis que nous la désapprouvons".

Si, d'autre part, le Canada en vient à la conclusion que le système antimissile est une mesure regrettable mais nécessaire pour assurer le "fragile équilibre de la terreur", il "nous faudra alors décider si nous participerons à ce système".

M. Trudeau, qui parlait devant 53 députés (sur 264), a dit qu'il se rend à Washington lundi prochain pour demander au président Nixon si sa décision de construire un réseau de bases de fusées antimissiles ABM va rompre "l'équilibre délicat de la terreur".

Une fois en possession des faits que lui communiquera M. Nixon, a-t-il dit, le gouvernement canadien devra arrêter sa décision sur plusieurs questions. S'il en vient à la conclusion que cette décision aggrave le danger d'une guerre nucléaire, il la condamnera. S'il constate au contraire que cette mesure est regrettable mais nécessaire, il devra décider s'il doit participer au système.

Le premier ministre devait ensuite rappeler que la révision en cours de la politique étrangère du Canada peut se solder par la décision de rester dans l'OTAN ou de s'en retirer, de rester dans le NORAD ou de s'en retirer. Si le Canada décidait de rester dans le NORAD (traité de défense aérienne de l'Amérique du Nord), le gouvernement devra décider quelle forme de contrôle il voudra exercer sur le système antimissile. Ainsi, le premier ministre liait le NORAD au nouveau système de fusées antimissiles.

Le Canada, a-t-il poursuivi, a été largement tenu au courant par les Etats-Unis. Mais le gouvernement ne possède pas toutes les données au sujet du système ABM. C'est pourquoi le gouvernement n'est pas prêt à se prononcer sur sa participation au

système ni, le cas échéant, sur la nature de la protection qui serait offerte aux villes canadiennes.

La politique du gouvernement sera fondée, d'abord, sur le principe directeur de la stabilité des forces en présence, sur "l'équilibre fragile et dangereux de la terreur".

Si nous devons adhérer au principe de l'équilibre des forces nucléaires en présence, a dit le premier ministre, il s'ensuit qu'aucune des grandes puissances nucléaires, la Russie ou les Etats-Unis, ne doit être sensiblement supérieure à l'autre. Il convient d'assurer cet équilibre aussi longtemps que des accords applicables n'auront pas été conclus sur la limitation des armements et l'éventuel désarmement. Tel est le deuxième principe directeur de la politique canadienne.

M. Trudeau avait insisté au début de son intervention sur l'attitude qu'il faut adopter à l'égard de toute cette question. Le gouvernement, a-t-il dit, veut être libre de condamner entièrement l'initiative américaine s'il juge que celle-ci contribue à l'escalade nucléaire. Mais le Canada n'aurait

plus cette liberté s'il abordait les Américains dans une perspective étroitement canadienne, s'il disait, par exemple: "Déplacez donc cette base s'il vous plaît ici ou là. Ne nous déstabilisez pas en assurant votre protection."

Pour sa part, M. T.C. Douglas, qui avait provoqué ce débat d'urgence, a fait observer qu'une partie des 700 missiles seront implantés à proximité de la frontière canadienne. Ils auront une portée de 400 milles, ce qui signifie qu'ils intercepteront les engins ennemis au-dessus du territoire canadien.

M. Douglas a été interrompu et chahuté à plusieurs reprises durant son discours, en particulier par le back-bencher Mark Smerchanski, député libéral de Provencher. Il a fallu que M. Trudeau intervienne pour autoriser M. Douglas à dépasser de quelques minutes le temps de parole qui lui était imparti (20 minutes), car les libéraux voulaient l'empêcher de terminer son exposé.

Les ministériels étaient apparemment contrariés par le recours de M. Douglas aux articles publiés par M. Trudeau dans "Cité Libre" au début des années 60 lorsque ce-

Voir page 2: Le Canada

Saulnier s'en prend à des membres de la Compagnie des jeunes Canadiens

L'administration Drapeau-Saulnier, dont l'attitude à l'égard des hausses de loyers n'a pas eu l'heur de plaire à un groupe de locataires lundi dernier lors de l'assemblée du conseil municipal, vient de passer à la contre-attaque. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a laissé entendre hier que la manifestation de lundi était davantage le fait d'agitateurs que de locataires.

Citant des renseignements qu'il affirme tenir du chef de police Jean-Paul Gilbert, M. Saulnier s'est plu à attribuer

la manifestation de lundi soir à des personnes qui auraient été reléguées à divers mouvements, dont la Compagnie des jeunes Canadiens.

"On a identifié certains manifestants de l'assemblée de lundi soir, a-t-il dit, comme étant des locataires, mais il s'en trouvait pour le moins quelques-uns dont la présence était insolite..."

M. Saulnier affirme qu'un des manifestants "fait partie du Front de libération populaire de Mme Andrée Ferretti, en plus d'avoir été l'organisateur d'une manifestation chez Lord & Cie et d'être salarié de la Compagnie des jeunes Canadiens."

Un autre "fait partie du Front de libération populaire étudiant et également de la Compagnie des jeunes Canadiens."

Un troisième "a témoigné en faveur de Pierre Vallières et Charles Gagnon", tous deux accusés de meurtre relativement à l'explosion d'une bombe.

Un quatrième, toujours d'après M. Saulnier, travaille régulièrement avec la Compagnie des jeunes Canadiens et est aussi membre du Parti socialiste du Québec et du Front de libération populaire.

Un cinquième aurait été arrêté dans une affaire de vol à main armée perpétré à la compagnie International Firearms, où deux personnes ont

Voir page 2: Saulnier

Le parlement ougandais salue par des ovations la nouvelle de la visite du pape

KAMPALA (AFP) — Le parlement ougandais a salué par des ovations la nouvelle de la visite que le pape Paul VI doit faire en Ouganda au cours du mois de juillet. La nouvelle lui a été annoncée par le ministre des affaires étrangères, M. Sam Okada, qui a d'ailleurs indiqué que le chef de l'Etat, M. Milton Obote, avait envoyé au pape un message de bienvenue.

Le pro-nonce en Ouganda, Mgr Amelio Poggi, a annoncé d'autre part, au cours d'une conférence de presse, que cinq cents évêques étaient attendus à Kampala pour la visite du pape qui durera deux ou trois jours. Le but officiel de la visite du Souverain Pontife est de rendre hommage aux martyrs de l'Ouganda qui avaient été canonisés à Rome il y a cinq ans. Le pape consacra l'autel du nouveau mausolée aux martyrs, qui doit être construit à Manungo, à dix kilomètres de la capitale.

Ce village fut le lieu où une quarantaine de martyrs ougan-

dais catholiques et protestants, furent brûlés au cours des persécutions contre les chrétiens de 1885 à 1887. La plupart d'entre eux étaient des officiers de la cour ou des soldats.

En 1967, l'archevêque de Kampala, Mgr Emanuel Usudega avait lancé l'initiative d'une souscription pour bâtir

un mausolée aux martyrs. Il avait alors annoncé qu'il le consacrerait au pape de venir le consacrer. Cependant à la suite de difficultés dans la souscription, les projets de construction ont pris un certain retard. Ils devraient être confiés à un architecte suisse.

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Paul VI a annoncé

hier, au terme de la messe en l'honneur de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, qu'il se rendra en Ouganda dans la seconde moitié du mois de juillet. Il s'agira d'un voyage rapide au cours duquel le pape présidera la cérémonie de la consécration de l'autel du sanctuaire érigé en

Voir page 2: Paul VI

L'initiative privée ne peut satisfaire au besoin de logements

QUEBEC (DNC) — Le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier, et le député libéral d'Outremont, M. Jérôme Choquette, ont critiqué sévèrement hier les principales recommandations du rapport Hellyer sur le logement urbain.

M. Lussier a dénoncé à nouveau les intrusions du gouvernement central dans un domaine de juridiction provin-

ciale. Il s'est demandé si les recommandations du comité fédéral atteindraient réellement le but visé, tenant compte des besoins variés et spécifiques de la population du Québec ainsi que des objectifs que s'est fixés son gouvernement.

Ainsi, le Québec s'oppose à la suspension totale de la construction de grands ensembles de logements publics, "quoique nous désirions les

éviter et encourager plutôt une variété de formules."

Quant au reste, le ministre a repris les critiques qu'il a déjà formulées à l'encontre du rapport du comité présidé par le ministre fédéral des transports.

Pour le député libéral d'Outremont, il est faux de prétendre, comme le fait le rapport Hellyer, que les besoins de

Voir page 2: Logements

Voir page 2: Anguilla

suites
de la première
page

LE CANADA

lui-ci avait dénoncé l'attitude des libéraux de l'époque à l'égard des Bomarc à ogives nucléaires.

Le leader du NPD a rappelé en particulier un article dans lequel M. Trudeau dénonçait la manière dont les libéraux avaient exploité le débat sur les Bomarc pour prendre le pouvoir avec "l'élegance des animaux qui vont à l'auge".

Dans un autre article, à l'époque, M. Trudeau relevait "l'alarmante" inaptitude des libéraux à définir une politique nationale claire et cohérente dans les domaines de la défense et des affaires extérieures.

A ce jour, demande M. Douglas, le gouvernement a-t-il fait preuve de cohérence et de clarté au sujet du nouveau système américain de fusées antimissiles?

Pour sa part, le leader de l'opposition, M. Stanfield, a déclaré que le système américain ABM risque d'accélérer la course aux armes nucléaires en incitant les Russes à construire des missiles capables de percer cette nouvelle défense. Mais il ne croit pas, toutefois, que le système puisse être considéré comme une provocation. Il pourrait même réduire le danger d'une guerre en interceptant un missile qui aurait été lancé "par accident".

M. Stanfield a soutenu que le Canada a le droit d'être informé et d'être consulté par les États-Unis, son voisin, son ami et son partenaire dans le NORAD. S'il est vrai que le Canada n'a pas été pleinement renseigné, c'est donc que l'état des relations entre les deux pays est "primitif". Le gouvernement, sur ce point parti-

culier, aurait dû protester. Car, a poursuivi le leader de l'Opposition, M. Trudeau nous dit qu'il veut aller à Washington avec un esprit ouvert, libre d'accepter ou de rejeter le système antimissile. Mais à quoi sert-il d'aller à Washington avec un esprit ouvert si le président a déjà pris sa décision?

SAULNIER

été tuée, et serait employé de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Mais la contre-attaque de M. Saulnier ne s'arrête pas là. Le président du comité exécutif soutient que deux véhicules stationnés dans les environs de l'hôtel de ville ce soir-là appartenaient à des membres de la Compagnie des jeunes Canadiens et qu'un troisième véhicule appartenait à une personne déjà arrêtée lors d'une manifestation il y a quatre ans.

"J'ai personnellement reconnu des visages que j'avais vu samedi dernier près de l'Yndale House, dans les îlots Saint-Martin, à l'occasion de la visite de M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada," affirme M. Saulnier. On sait que M. Trudeau fut chahuté à cette occasion et quitta les lieux sans plus discuter avec les résidents.

Puis il dit qu'il a toutes les raisons de croire que les représentants des locataires qu'il doit rencontrer avec des représentants de la Confédération des syndicats nationaux et de la Fédération des travailleurs du Québec, n'auraient rien à voir avec le groupe qui a manifesté dans les tribunes du conseil lors de l'assemblée de lundi soir.

D'après des observateurs présents à cette assemblée — somme toute peu tumultueuse — s'il pouvait y avoir dans les tribunes quelques personnes faisant l'objet des révélations de M. Saulnier, il y avait également des membres connus de comités de citoyens et d'associations de locataires. Qui a crié aux conseillers: "Bande de yes-men!"? Il n'est pas facile de le dire. Mais il ne fait pas de doute que l'attitude des conseillers membres du parti du maire Drapeau n'a semblé plaire à personne.

LOGEMENTS

logement de la plupart des Canadiens peuvent et doivent être satisfaits par le marché privé.

"Le rapport Hellyer ne fait pas face à ce problème criant qui est celui du logement des économiquement faibles, des familles nombreuses avec un revenu insuffisant, surtout dans les régions urbaines," a dit M. Choquette.

Il s'oppose également à la suggestion de créer un ministère fédéral du logement et de l'habitation, étant donné que la juridiction et la compétence provinciale en ces matières sont primordiales, et même si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer.

"Non pas que ce serait un péché mortel en matière constitutionnelle, s'il le faisait, mais parce que ceci nous amènerait encore et comme toujours dans ces fameuses luttes de prestige entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral."

Au député libéral qui suggère la formation d'un comité spécial sur les questions de logement, le ministre Lussier a répondu que ce comité ferait double emploi avec la commission parlementaire sur les affaires municipales, et que cette dernière est pleinement habilitée à étudier les questions de logement et de construction domiciliaire.

DE GAULLE

prochains jours. Les sondages récents effectués par les services spécialisés du gouvernement continuent à indiquer le peu d'intérêt d'une grande partie de l'opinion pour le prochain référendum. Ce manque d'intérêt préoccupe le gouvernement et il n'est pas exclu que la prochaine déclaration du chef de l'Etat ait également pour but de dramatiser une situation qui reste relativement peu favorable pour le régime gaulliste.

Le référendum du 27 avril porte sur la réforme du sénat et sur la décentralisation de l'administration centrale au profit des régions: un référendum sur la participation avait été primitivement prévu par le gouvernement au mois de juin 1968 mais les événements sociaux avaient obligé le chef de l'Etat à annuler la consultation. Le général de Gaulle n'avait pas caché à l'époque quelles conséquences il aurait éventuellement tirées d'un vote négatif: "Au cas où votre réponse serait 'non' avait-il précisé, il va de soi que je n'assumerai pas plus longtemps ma fonction".

Encore qu'elle ne puisse pas être totalement écartée la perspective d'un vote négatif ne semble pourtant pas prise sérieusement en considération par les responsables gouvernementaux. C'est ainsi notamment avant de lire la déclaration du général de Gaulle, le porte-parole du gouvernement a annoncé hier les prochains déplacements du président de la République à l'occasion des cérémonies anniversaires du bicentenaire de la naissance de Napoléon.

Le général de Gaulle, selon le programme publié hier par le gouvernement, présidera le 24 juin prochain une séance solennelle à l'Institut de France, il assistera le 15 août aux cérémonies qui se dérouleront en Corse à l'occasion du bicentenaire et il prendra la parole en décembre prochain aux Invalides lors du déplacement des cendres du roi de Rome qui seront placées derrière le tombeau de l'empereur.

Dans l'immédiat, c'est la Grande-Bretagne qui va reprendre directement en charge l'administration de l'Ile. La sécurité y sera assurée par 40 policiers de la brigade spéciale de Scotland Yard spécialisée dans la répression des troubles. Tous des colosses, ces policiers sont commandés par un géant moustachu, le

DECÈS
Maurice J.D. Subitement à LaSalle, le 19 mars 1969 à l'âge de 72 ans, 11 mois, est décédé, M. J.D. Ducharme ex-sous-chef de la Commission Sociale de Verdun, époux en première noce d'Éveline Hébert et en deuxième noce de Aurèle Gervais. Il laisse dans le deuil quatre enfants: ses filles et gendres M. et Mme André Bergeron (Pauline) M. et Mme Jean-Richard (Louise-Hélène) M. et Mme Claude Desrosiers (Madeleine) M. et Mme Jean-Guy Gadieux (Rachelle) M. et Mme Paul-Emile Mayrand (Pierrette) ainsi qu'un gendre, M. Alfred Chénier et son épouse Alfred, un frère, M. Emile Ducharme ainsi que 16 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, mais au Centre des Recherches des malades du cœur seraient appréciés.

DECÈS
Maurice J.D. Subitement à LaSalle, le 19 mars 1969 à l'âge de 72 ans, 11 mois, est décédé, M. J.D. Ducharme ex-sous-chef de la Commission Sociale de Verdun, époux en première noce d'Éveline Hébert et en deuxième noce de Aurèle Gervais. Il laisse dans le deuil quatre enfants: ses filles et gendres M. et Mme André Bergeron (Pauline) M. et Mme Jean-Richard (Louise-Hélène) M. et Mme Claude Desrosiers (Madeleine) M. et Mme Jean-Guy Gadieux (Rachelle) M. et Mme Paul-Emile Mayrand (Pierrette) ainsi qu'un gendre, M. Alfred Chénier et son épouse Alfred, un frère, M. Emile Ducharme ainsi que 16 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, mais au Centre des Recherches des malades du cœur seraient appréciés.

DECÈS
Maurice J.D. Subitement à LaSalle, le 19 mars 1969 à l'âge de 72 ans, 11 mois, est décédé, M. J.D. Ducharme ex-sous-chef de la Commission Sociale de Verdun, époux en première noce d'Éveline Hébert et en deuxième noce de Aurèle Gervais. Il laisse dans le deuil quatre enfants: ses filles et gendres M. et Mme André Bergeron (Pauline) M. et Mme Jean-Richard (Louise-Hélène) M. et Mme Claude Desrosiers (Madeleine) M. et Mme Jean-Guy Gadieux (Rachelle) M. et Mme Paul-Emile Mayrand (Pierrette) ainsi qu'un gendre, M. Alfred Chénier et son épouse Alfred, un frère, M. Emile Ducharme ainsi que 16 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, mais au Centre des Recherches des malades du cœur seraient appréciés.

LE BILL 85

glophones ont réservé à leurs minorités dans les autres provinces.

Pour sa part, le député de Saint-Jean, M. Jérôme Proulx, qui est également président de la Commission parlementaire sur l'éducation, a souligné que les deux problèmes majeurs à résoudre étaient ceux de la dénatalité chez les francophones et de l'anglicisation des immigrants à Montréal.

La jeune Chambre propose diverses mesures en vue de faire du français la langue prioritaire au Québec. Elle recommande:

- Que les étudiants de niveau secondaire obtiennent une connaissance "suffisante" du français;
- Que les corporations professionnelles et corps de métiers ne reconnaissent le droit à l'exercice qu'aux personnes connaissant suffisamment la langue française;
- Qu'aucun Canadien de langue française, à compétence égale, ne soit victime de "discrimination" dans l'emploi.

commissaire adjoint Andrew Way, qui collabora à la réorganisation de la police de Montréal.

Le débarquement des "diablos rouges" du 2e bataillon de parachutistes, appuyés par des fusiliers-marins des frégates "Minerva" et "Rothesay", a été accompagné d'un lâcher de tracts solennellement intitulés: "Message du gouvernement britannique au peuple d'Anguilla".

En demandant sa coopération, ces tracts assurent la population que la Grande-Bretagne n'entend pas la contraindre à retourner sous une administration dont elle ne veut pas.

Sur le plan diplomatique, la Grande-Bretagne consacre donc la sécession "de facto" de l'île d'Anguilla de la fédération "St. Kitts-Nevis-Anguilla", dont elle s'était détachée à la suite d'un plébiscite en juillet 1967.

Certes, Anguilla reste officiellement membre de cette fédération, qui a le statut d'Etat associé avec le Royaume-Uni. En fait, l'administration de l'île sera assumée par un "commissaire de la reine", M. Anthony Lee, qui y avait représenté déjà le gouvernement britannique pendant un an, jusqu'en janvier dernier et que les Anguillais considèrent comme un "ami".

Une fois l'ordre légal rétabli et l'île débarrassée des "gangsters" et des spéculateurs immobiliers américains, l'ensemble de la population sera consulté, par voie de référendum, sur l'avenir constitutionnel de ce territoire. Il ne fait pas de doute, à Londres, qu'une écrasante majorité se prononcera pour la rupture des liens avec St. Kitts et en faveur, soit de l'indépendance en tant qu'"Etat associé", soit d'une large autonomie sous la protection britannique. On s'attend toutefois que ce processus sera long et que la mission du "commissaire de la reine" durera peut-être quelques années ou du moins jusqu'à la disparition de la scène politique du premier ministre fédéral Robert Bradshaw, qui jouit de peu de sympathies tant à Londres que dans les autres capitales des Caraïbes.

PAUL VI

l'honneur des martyrs africains à Nasugongo, près de Kampala.

Le pape a précisé qu'il se rendra à Kampala avec l'agrément des autorités civiles et avec la perspective de rencontrer de nombreux évêques du continent africain qui sont déjà convoqués là "pour un échange de vues sur des problèmes d'intérêt commun". Le pape présidera lui-même cette réunion.

(Selon une dépêche de Nairobi, le président Jomo Kenyatta a invité le pape à se rendre en visite officielle au Kenya au cours de son voyage en Afrique. Le président a fait cette invitation alors qu'il recevait Mgr Pierluigi Sartorelli, nonce apostolique au Kenya, porteur du message dans lequel le Saint-Père confirme son intention de se rendre en Ouganda en juillet prochain.)

Cette visite du pape en Ouganda, prévue depuis un cer-

tain temps, ne devait intervenir qu'à la fin de l'année. Les observateurs estiment qu'en avançant son voyage Paul VI a voulu contribuer, par sa présence sur le sol africain, à faire cesser le conflit qui ravage le Nigeria.

En annonçant mercredi matin à Saint-Pierre de Rome sa visite en Ouganda, Paul VI a déclaré ce qui suit:

La déclaration du pape

"Nous aurons dans notre cœur les destins spirituels et civils de toute l'Afrique, a déclaré le pape. Nous aurons dans la prière et dans l'anxiété de notre esprit la paix de ces peuples, notamment de celui que nous connaissons déjà et qui nous est si cher, celui du Nigeria déchiré encore par de douloureux événements que tous ont à la mémoire. Assistez-nous, fils très chers, de vos vœux, a conclu le pape, et priez avec nous afin que ce nouveau voyage porte avec lui les dons de la foi, de la paix et d'un vrai bien-être pour toute cette terre que nous saluons et bénissons".

Le pape a d'autre part lancé un appel à l'unité des fidèles "face à la contestation qui se manifeste au sein même de l'Eglise" avant de bénir la foule Place Saint-Pierre, à l'occasion de la fête de Saint-Joseph, patron de l'Eglise.

Bertrand n'interviendra pas dans l'affaire Smith

QUEBEC (PC) — Le premier ministre et procureur général du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, n'interviendra pas auprès du lieutenant-gouverneur du Québec afin que ce dernier accorde le pardon au journaliste John Smith, de Radio-Canada, condamné à 7 jours de prison pour outrage au tribunal.

Le sous-ministre de la Justice, M. Antonio Dubé, a expédié un télégramme hier soir à l'avocat de Smith, M. Jacques Bellemare, informant ce dernier de la décision de M. Bertrand.

Le texte du télégramme est très court: "Le procureur général ne croit pas devoir intervenir".

Cette réponse de M. Bertrand faisait suite à une demande de M. Bellemare, au nom de Smith, pour que le procureur général incite le lieutenant-gouverneur à utiliser son pouvoir de commuer une sentence ou d'accorder le pardon.

John Smith, âgé de 26 ans, avait refusé de dévoiler des faits à la suite d'une entrevue que lui avait accordée un individu qui se prétendait mêlé aux attentats à la bombe.

Le chercheur à Radio-Canada, qui est également rédacteur de nouvelles pour le programme The Way It Is, avait prétexté que la société devait reconnaître le droit du journaliste de recevoir et de ne pas divulguer une information confidentielle.

Le jeune homme a écopé d'une sentence de sept jours d'emprisonnement imposée par le commissaire des incendies, M. John McDougall.

Lagarde dément qu'il appuierait la candidature du juge Johnson

M. André Lagarde, trésorier de l'Union nationale et président du quotidien "Montréal-Matin", a démenti avec fermeté hier les informations selon lesquelles il accorderait son appui à l'éventuelle candidature du juge Maurice Johnson à la direction de l'Union nationale.

"Je n'ai jamais rien vu d'aussi curieux, de dire M. Lagarde. On publie une nouvelle aussi frivole que celle-ci et l'on m'appelle ensuite pour savoir si c'est vrai. Je croyais qu'en général les journalistes vérifiaient l'authenticité d'une nouvelle avant de la publier."

M. Lagarde a fait l'exégèse de cette information. "C'est la Gazette qui a fait cette 'trouvaille' et qui l'a publiée en premier. Les autres journaux ont suivi sans vérifier en forgeant la nouvelle au gré de leur fantaisie. C'est vraiment de la traduction libre."

On sait que tous les journaux de Montréal ont fait suite hier à cette information de l'appui donné par M. Lagarde à la candidature du juge Maurice Johnson, frère du premier ministre défunt, à la chefferie de l'Union nationale. Les liens d'amitié entre M. La-



● La Jeune Chambre de commerce du district de Montréal par l'entremise de son exécutif, a remis hier un mémoire préparé à l'intention du premier ministre du Québec, sur la langue et le milieu du travail. L'exécutif de la Jeune Chambre de Montréal, explique par l'entremise de son président (1er à gauche), M. André F. Legault, à M. Edgar Charbonneau (ministre d'Etat à l'industrie et commerce) et M. Marcel Masse (ministre délégué à la fonction publique), les principales recommandations de ce mémoire. Sont présents à cette discussion, MM. Albert Brousseau, directeur et Gérard Larose, vice-président de la Jeune Chambre de Montréal.

"Comment l'Eglise, a dit Paul VI, si elle est troublée par les contestations intérieures, peut-elle activer le fonctionnement d'une coresponsabilité collégiale et d'une participation solidaire au perfectionnement de son activité apostolique et religieuse?"

Comment pourrait-elle être missionnaire sans une cohésion intérieure? Comment pourrait-elle rétablir dans un oecuménisme authentique son unité avec tous les frères chrétiens, sans une union intérieure agissante et docile de tous ceux qui ont le bonheur et la responsabilité de se dire chrétiens?"

C'est pourquoi le Saint-Père a engagé les fidèles à prier avec la Vierge, Saint-Joseph, pour qu'ils assistent l'Eglise de leur puissante intercession.

Les voyages de Paul VI

Le voyage que Paul VI s'apprête à faire en Afrique sera le septième de son pontificat. Ce ne sera cependant pas la première fois que le pape actuel visitera l'Afrique.

Nouvelle déception pour le maire Jean Drapeau?

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a laissé entendre cette semaine aux conseillers municipaux que la ville se trouvera sans doute dans la nécessité de mettre fin à un autre grand rêve du maire Jean Drapeau. Avec l'ouverture des piscines de l'île Sainte-Hélène, a-t-il répondu à un conseiller inquiet du contrôle des accès à Terre des hommes 69, "il sera sans doute nécessaire d'installer une clôture" qui séparera la partie de l'île qui redéviendra parc public de la portion qui continuera sa vocation dans la Terre des hommes.

On sait que l'an dernier le maire Jean Drapeau s'était opposé à maintes reprises et avec une vigueur constante à l'installation d'une telle clôture.

ture qui aurait séparé les riches des pauvres, sur une terre dont la vocation était justement de permettre à tous les citoyens de se côtoyer sans ségrégation sociale ou économique.

Ce grand rêve du maire Drapeau d'inventer une terre sans ségrégation avait prévalu l'an dernier sur les réclamations des groupes qui voulaient la réouverture des piscines et l'installation d'une clôture protégeant l'accès à Terre des hommes par l'île Sainte-Hélène. Plutôt que d'installer une telle clôture, la ville de Montréal avait ouvert, à la station de métro Berri-Demigny, un kiosque où les assistés sociaux pouvaient se procurer gratuitement des billets pour TDH et accéder ainsi à l'île Sainte-Hélène.

■ aujourd'hui

Un symposium sur le port de Montréal a lieu aujourd'hui à McGill, dans l'édifice Stephen Leacock, au 8e étage.

A 11h00, au salon bleu de l'hôtel Windsor, conférence de presse sur les relations de travail à la Canadian Structural Steel et chez Lord & Cie.

A 12h15, salon Sheraton de l'hôtel Mont-Royal, déjeuner du Lions Club de Montréal et causerie de Mlle Michelle Gromier, la "Mademoiselle de Paris".

A 12h30, salle Bonaventure de l'hôtel Reine Elisabeth, déjeuner du Club Richelieu de Montréal et causerie de M. Jean-Pierre Hogue.

A 12h30, à la Maison du Commerce, 1080 côte du Beaver Hall, déjeuner du Kiwanis Club de Montréal et causerie de M. Gordon Sinclair.

A 12h30, grand salon du pavillon Pollack de l'université Laval de Québec, les étudiants membres du parti québécois reçoivent M. René Lévesque.

A 15h00, salle Saint-Joseph, 2029 est, rue Marie-Anne, conférence de presse à l'occasion de la présentation à l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de coopérative d'habitation en copropriété.

A 15h30, bureau du recteur du collège Sainte-Marie, 1180 Bleury, conférence de presse sur l'orientation des cours en commerce et en gestion des entreprises 1968-1970.

A 16h00, salle 219, édifice Stephen Leacock de McGill, conférence de M. Akin Maboguje, sur "la mobilité régionale et le développement des ressources en Afrique occidentale".

A 19h00, hôtel Skyline d'Ottawa, banquet de la solidarité française sous les auspices de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

A 19h00, salon Viger au Château Champlain, dîner-causerie de la Société d'étude et de conférences. Conférencier: Pierre Bours, sujet: "André Malraux et l'Extrême-Orient".

A 20h00, salle B-259 du pavillon des sciences de l'éducation, 90 Bellingham, conférence de M. Jacques Cleyne, de Saint-Cloud (France).

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

1. Sans égal. — Cela.
2. Appareil inventé par Ader. — Partie mobile d'une sou-pape.
3. Regarder. — Aspire avec la bouche un liquide.
4. Jetterais l'ancre. — Lui.
5. Faire usage d'une chose pour la première fois.
6. En les. — Paresseux. — Siège de cérémonie des rois.
7. Petit clavier. — Durillon.
8. Nom donné à divers papillons nocturnes.
9. Rhodium. — D'un verbe gai.
10. Tête de rocher. — Endroit d'une rivière où l'on peut passer sans perdre pied. — Lui.
11. Tracer une limite autour.
12. Union-Française. — Tout être créé (plur.).

Verticalement

1. Surnom donné au Christ. — Ancien bouclier.
2. Qui concerne les brebis. — Qui concerne les sports.
3. Fille du frère. — Emanation minéralisatrice du magma qui imprègne les

roches voisines et les métamorphose.

4. Cependant, néanmoins. — Trois cent.

5. Qui est avant. — Métal précieux.

6. Epique. — Petit papillon.

7. Cinéma. — Thalium. — Utilisa.

8. Lui. — Intelligence, entendement.

9. Fatiguer. — Obtenir. — Ruisseau.

10. Du verbe pouvoir. — Masse de pierre très dure. — Iridium.

11. Démonstratif. — Officier ministériel qui rédige les contrats.

12. Lieu où travaille un artiste. — Terres entourées d'eau.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

INCONSEQUENT
VOLONTIER
BILTONS
PIERRE
LANSERNE
CAVAILLE
POISSON
BEEBEE
CRAVATTE
RAVATTE
EXTRA
TARTE
ESSTIEU

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE	Lucien Dahmè, C.A.
Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. ANDRÉ ROY, C.A. RONALD FERRON, C.A.	Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
2345 est, Belanger Montréal 729-5226	
PROVOST & PROVOST	VIAU & ROBIN
Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A.	Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. H. J. ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADLON, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GIBEAU, C.A. GERARD PROVOST, C.A. CLAUDE GUNTAU, C.A.
928 est, boul. St-Joseph 526-1661	4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie
René de Cotret & Cie

Comptables agréés
1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891
Ottawa - Hawkesbury - Québec - Drummondville - Nicolet
Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés

R.P. Dawson, C.A.
D.P. Allen, C.A.
D.M. Long, C.A.
H.J. Gauthier, C.A.
F. Gauthier, C.A.
L. Gauthier, C.A.
R.A. Ross, C.A.
P. Cloutier, C.A.
R. Savard, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix
et Associés

Comptable Agréés.

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dorval Huet, C.A.
Clement Proulx, C.A.
Yves Fougère, C.A.
Pierre Berry, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Réal Auger, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Jean-François, C.A.
Paul-A. Michaud, C.A.
Paul-Blanchette, C.A.
Gilles Beaudin, C.A.
Conrad Michard, C.A.
Pierre Lagasse, C.A.
Louis Gervais, C.A.
Gaston Moine, C.A.
Olivier Ouellet, C.A.
Paul Gauthier, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115, 861-5741

Bertrand donne son accord

Un comité pourra scruter les engagements financiers

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre, M. Bertrand, a agréé une motion présentée par le chef de l'opposition M. Lesage, proposant la formation d'un comité dit des engagements financiers du gouvernement.

Les deux doivent se rencontrer pour délimiter le champ d'action du comité.

La motion n'a soulevé aucune discussion à l'Assemblée nationale, et c'est M. Bertrand lui-même qui l'a appelée pour dire qu'il l'acceptait en principe.

Une motion semblable, l'an dernier et l'année précédente, avait été repoussée avec vigueur par le gouvernement, qui était alors dirigé par M. Daniel Johnson.

En 1966, ce dernier, qui était à ce moment chef de l'opposition, avait soumis une motion du même genre; le gouvernement libéral de M. Lesage l'avait agréée en prin-

cipe mais la tenue des élections l'avait empêché de réunir le comité.

Comme l'avait proposé le chef libéral, le comité des engagements financiers siégerait sans convocation à quinze heures le deuxième lundi de chaque mois ou, si ce jour est férié, le troisième lundi.

Le comité pourrait siéger pendant que la Chambre est en séance sans autorisation spéciale, et il continuerait de siéger après la prorogation jusqu'à l'institution d'un nouveau comité.

A chaque séance, selon la motion de M. Lesage, le comité examinerait les engagements financiers pour un montant de \$25,000 ou plus autorisés pendant le mois précédent, soit par le conseil de la trésorerie, soit par le conseil exécutif. Le ministre des finances en fournirait la liste avec les renseignements nécessaires.

Dans le bâtiment: les parties signent un nouveau mémoire d'entente

QUEBEC (par Clément Trudel) — Un mémoire d'entente plus souple que celui arrêté le 14 mars a été signé très tard mardi soir par les sept parties aux discussions sur les conventions collectives dans l'industrie de la construction; ce mémoire autorise une extension des décrets pour plus d'un mois dans les régions, "au consentement des parties représentatives du bill 290". Cette addition ne semble pas toutefois soulever l'enthousiasme des intéressés, qui prévoient des difficultés d'application.

Par contre, à Québec hier, la commission mixte convoquée par le sous-ministre du travail, M. Jean-Paul Savard, a siégé en l'absence des délégués de la FTQ, comme il était prévu, alors qu'un seul des quatre délégués patronaux était au rendez-vous. Devant cet insuccès momentané, le ministère du travail s'est contenté d'un bref communiqué énumérant les personnes présentes et annonçant une réunion pour le samedi, 22 mars. A cette réunion, l'ordre du jour donne la priorité à la question des bureaux de placement, une fois de plus.

L'entente existe donc et c'est le sous-ministre Réal Mireault qui en détient le texte original. Des cinq paragraphes, seul le troisième comprend des modifications dans un sens de souplesse concédée aux régions ou "à la province", comme le veut le vocabulaire de la métropole. On y demande une réunion de la commission mixte avant 5 jours; on consent à ne pas inclure dans la négociation les bureaux de placement; l'accord est acquis pour poursuivre les négociations dans les 10 régions visées et l'on rappelle que la grève et le lock-out ne sont pas permis tant que dureront les décrets.

Au paragraphe 3 de l'entente, après la demande d'extension d'un mois des décrets, on ajoute: "Toutefois, cette extension ou période d'un mois peut être prolongée dans cer-

taines régions au consentement des parties représentatives du bill 290."

Un porte-parole de la CSN, M. Raymond Carey, président de la fédération du bâtiment de cette centrale, est d'avis que cette entente est une bonne affaire si on tient compte de la "sécurité" accordée aux travailleurs. M. Carey était présent hier comme substitut, avec les deux délégués de sa centrale, MM. Réal Labelle et Claude Gingras.

Me Michel Dion, de la fédération de la construction du Québec, fut le seul "patron" à se rendre à la réunion. Il affirme que quant à lui, un mois, ça lui paraît passablement court. Avec les délégués syndicaux présents, M. Dion confirme que le type de négociations n'en est pas encore un de type provincial mais qu'à chacune des régions il appartiendra de déterminer les conditions de travail que viendront appuyer les décrets.

Certaines difficultés existent du fait que des décrets, comme celui de Trois-Rivières par exemple, ne couvrent que les plombiers et non l'ensemble des métiers. Mais le temps n'est pas à la considération de ces exceptions. Le gros enjeu demeure Montréal mais la pluralité des interlocuteurs rend peu probable une entente rapide dans cette négociation sur l'industrie de la construction, en bloc. Il semble donc que malgré l'ambiguïté créée dans certains esprits à l'occasion de rencontres au niveau provincial, le terrain ne soit propice qu'à des ententes morcelées. Mais le travail de la commission mixte — si elle réussit à intéresser véritablement ceux qui ont droit d'y siéger — peut, malgré son caractère consultatif, influencer grandement sur le climat dans la phase ultime des négociations (aplanir la difficulté créée par l'introduction des bureaux de placement dans le contexte actuel significatif, en pratique, une étape importante vers des négociations moins tendues de part et d'autre).



● La Maverick, nouvelle voiture compacte de la société Ford du Canada, subit en ce moment des essais de roulage sur les routes avoisinant l'usine de montage de St. Thomas, en Ontario. Les premières voitures sont sorties lundi de la chaîne de montage, mais elles ne seront mises en vente qu'en avril. Les journalistes pourront jeter un premier coup d'oeil sur cette six-cylindres dès le 31 mars.

Marcel Faulkner :

C'est Demers qui a seul décidé "l'affaire Corbo"

par Normand Lépine

Hier matin au procès de Charles Gagnon, Marcel Faulkner, contre-interrogé par Me Robert Lemieux, a déclaré que c'est Serge Demers qui avait décidé seul "l'affaire Corbo". Il ajouta également qu'il ne croyait pas que Charles Gagnon était au courant qu'il y avait de la dynamite dans les effectifs du FLQ en 1966. A sa connaissance, dit-il, Serge Demers et Rêhal Mathieu avaient enseigné à certains membres du FLQ la fabrication de bombes dans un endroit situé à environ 2 milles du chalet de Saint-Philippe de Laprairie; ces cours étaient donnés dans un lieu éloigné du chalet, a expliqué Faulkner, afin que d'autres membres du mouvement terroriste ignorent qu'on fabriquait des bombes.

Le témoin a également précisé qu'il fit la connaissance de Pierre Vallières alors que celui-ci était codirecteur de la revue "Cité libre" en 1964. Mais il a dit qu'il n'adhéra au FLQ qu'au cours de l'hiver de sa dernière année scolaire 1965-66.

Me Lemieux a interrogé

Faulkner sur la déclaration qu'il est censé avoir faite à la police en septembre 1966; on se souviendra que cette déclaration a également fait l'objet des questions des procureurs de la Couronne ces derniers jours. Faulkner a avoué à l'avocat de Gagnon qu'il était extrêmement épuisé lors de cet interrogatoire de la police; il n'avait pas dormi ni mangé depuis trois jours; il aurait dit aux policiers qui l'ont interrogé que s'ils voulaient une déclaration ils pouvaient toujours s'en faire une. Il refusa de signer la déclaration mais accepta cependant de faire certaines "corrections" orthographiques. Les policiers qui l'ont interrogé à cette époque lui auraient dit qu'ils voulaient Vallières et Gagnon; Faulkner

a expliqué que les policiers croyaient que Vallières et Gagnon étaient ceux qui avaient entraîné et recruté les autres membres du FLQ.

Faulkner a été interrogé sur un document qu'il aurait préparé lors de sa comparution devant les tribunaux en 1966 à l'intention de son avocat; ce document s'intitule "Ordre du jour du premier C.C."; dans ce document, Faulkner a dit qu'il avait voulu montrer que lors des réunions du comité central du FLQ, on ne parlait pas seulement de bombes... et il a ajouté que "contrairement à ce que plusieurs pensent, on ne parlait pas de bombes en mangeant non plus!"

Le procès de Charles Gagnon en est maintenant rendu dans sa cinquième semaine.

COURS DE CONVERSATION

- Méthode efficace
- Enseignement oral
- Anglais - Français
- Espagnol - Italien
- Russe - Allemand
- Hébreu - Grec

Cours semi-privé de 4 élèves

Programme de 20 semaines \$152.
2 sessions par semaine

Également: Leçons particulières

— Leçon-test gratuite
et sans engagement 735-2636

INSTITUT 222 INC.

4970 Queen Mary Rd. Tél. 735-2636

La menace du jour:

Le vrai visage de la Drogue

L.S.D., MARIJUANA, COLLE et TOXICOMANIE

Par le Dr. Charles Dufour

Prix: \$3.00

En vente

Aux Éditions R. Genest, Inc.,

3535, rue McCarthy, Montréal 388, P.Q.

Tél.: 334-6971 ou 581-1776

POUR LES BONNES TABLES...

BOUCHARD AINÉ & FILS
MAISON FONDÉE EN 1750 À BEAUNE, CÔTE D'OR, FRANCE

3 VINS DE TABLE
IMPORTÉS DE FRANCE

BEAUJOLAIS
vin rouge
Ref. 426 G-Btle.; 426 H-1/2 Btle.

DRY POUILLY
FUISSÉ — vin blanc
Ref. 447 E-Btle.; 447 F-1/2 Btle.

MERCUREY
V.S.R.
BOURGOGNE ROUGE
Ref. 426 I-Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Région des Alcools du Québec.

Ces cours se continuent durant le premier semestre, en liaison avec l'Internat. Un seul cours est obligatoire au second semestre; il porte sur les philosophies et théories modernes de l'éducation. Il invite l'étudiant à faire une synthèse ou une sorte de bilan provisoire de son internat.

Le mémoire

Le but du mémoire est d'amener l'étudiant à présenter d'une façon ordonnée les réflexions que lui aura suggérées cette première année d'enseignement. Le travail portera le plus souvent sur la didactique de la discipline qui l'aura choisie. Cela pourrait être l'amorce d'une recherche plus poussée dans le milieu scolaire, recherche qui, à la suite de quelques années d'enseignement, pourrait être couronnée par un doctorat.

Le vice-recteur, M. Labbé, a insisté sur la souplesse du nouveau programme, qui permet la remise en question de la pertinence des cours face à la réalité scolaire, qui constitue une interrogation continuelle de l'étudiant-maître sur ses attitudes et ses méthodes et qui, enfin, offre une latitude suffisante dans le choix des cours.

Manifestation à SGW : deux étudiants arrêtés

Deux étudiants ont été arrêtés hier durant une manifestation à l'université Sir George Williams. Les manifestants exprimaient leur appui à M. David Orton, professeur de sociologie dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Quelque 50 personnes ont participé à une marche devant l'édifice de l'université, boulevard Maisonneuve, affirmant que le professeur est renvoyé parce qu'il est un marxiste reconnu.

Les manifestants ont distribué des tracts dans lesquels ils expriment leur appui à "David Orton et aux autres victimes politiques de l'institution", et condamnent "le système d'éducation décadent de la bourgeoisie".

Un porte-parole de la police a déclaré que les deux jeunes qui ont été arrêtés avaient été pris en train de coller des affiches sur les édifices des environs. Ils seront accusés en vertu d'un règlement municipal prohibant la dégradation des édifices.

Un représentant de l'université Sir George Williams a déclaré de son côté que le contrat des deux ans de M. Orton n'est pas renouvelé cette année en raison de "l'insuffisance académique" du professeur. Le département de sociologie a décidé que M. Orton ne donnait pas satisfaction "en tant que professeur".

Il a décrit les manifestants comme une salade ("mixed bag") d'étudiants de SGW, de l'université McGill, et de collègues francophones. Les deux jeunes arrêtés sont des étudiants de SGW, a-t-il dit, mais les étudiants de SGW étaient une minorité dans cette manifestation.

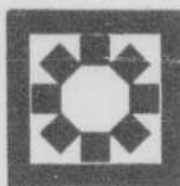
AUBAINES
1.00
(Par poste \$1.15)

PLEXUS
Nos 4 à 16

PLANÈTE
Nos 32, 34, 35
" 36, 37, 41

JANUS
Nos 6, 7, 12

LIBRAIRIE
TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest
844-6571



L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE inc.

présente son
5e programme annuel d'été

de sessions de sensibilisation aux relations humaines
(Dynamique des groupes)

3 sessions de base: Relations humaines et animation de groupe.

- 1re session: 25 mai au 6 juin
- 2e session: 6 au 18 juillet
- 3e session: 27 juillet au 8 août

2 sessions avancées:

- 1.- Psychologie du changement social. 25 mai au 6 juin.
- 2.- Développement individuel et créativité interpersonnelle. (Expression corporelle) 27 juillet au 8 août.

Ces sessions sont organisées par l'Institut de Formation par le Groupe. L'I.F.G. est un organisme composé de psychologues sociaux professionnels; il se spécialise dans l'entraînement et la consultation en relations humaines appliquées au travail et à l'action de groupe.

Ces sessions s'adressent à toutes les personnes qui, travaillant au sein d'une organisation, sentent la nécessité de perfectionner leurs relations avec les autres et leur efficacité dans le travail de groupe.

Ces sessions ont lieu à l'Institut Coopératif Desjardins, Lévis.

Renseignements:

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.
3600 ave Barclay, suite 420, Mt. 251
Tél.: 735-5171

MEMBRES DE L'I.F.G. responsables de ces sessions:
Aline Fortin, L.P.s., membre associé des National Training Laboratories (Washington)
Yvan Tellier, Ph. D., professeur de psychologie au Collège Sainte-Marie et membre associé des National Training Laboratories (Washington)
Roger Tessier, Ph. D., professeur de psychologie à l'Université de Montréal
Jean-Marie Toulouse, Ph. D., psychologue consultant en relations humaines.

VIENT DE PARAÎTRE...

LA RÉFORME NATURISTE

par le docteur Jean-Marc Brunet, N.D.

- Une contestation profonde de la médecine moderne
- Un livre-choc qui sera discuté et qui fera réfléchir...

En vente partout à \$2.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, rue de Lagachetière, Montréal - Téléphone: 523-1600



VIENT DE PARAÎTRE AUX
ÉDITIONS DU JOUR
Origine par Jacques Hébert
1111 St Denis, Montréal
V 1-7728

des idées

des événements

des hommes

La conférence de Niamey et les relations extérieures du Québec

2 - La jungle canadienne surgit en terre d'Afrique

par Jacques Brossard, collaboration spéciale

● La conférence des pays francophones tenue à Niamey, au Niger, du 17 au 20 février dernier, avait pour objectif la formation d'une agence de coopération culturelle et technique de la francophonie. Elle a d'autre part donné lieu à un nouvel affrontement des théories fédérale et québécoise en matière de relations extérieures. Le professeur Jacques Brossard, de la faculté de droit de l'université de Montréal, a assisté à cette conférence à titre de correspondant spécial du Devoir. Après avoir replacé dans son contexte le récent affrontement fédéral-québécois, il en entreprend ici la "petite histoire" mouvementée avant d'en dégager la signification politique et juridique.

La Conférence de Niamey revêtait pour les gouvernements québécois et canadiens une importance particulière. Les conférences de Libreville et de Kinshasa portaient essentiellement sur l'éducation. La Conférence de Niamey avait pour objectif la formation éventuelle d'une agence de coopération culturelle et technique de la francophonie; de cette agence pourra naître une communauté francophone organique et dotée de structures permanentes, au sein de laquelle se regroupent toutes les nations entièrement ou partiellement francophones. Les vues de ses promoteurs sont hautement civilisatrices et n'ont d'égale que la noblesse de leur pensée; la Communauté francophone de l'avenir pourrait d'ailleurs constituer pour l'humanité l'une des voies les plus prometteuses de son avenir. Cependant, malgré la nature essentiellement culturelle et technique de ses activités, elle pourrait éventuellement revêtir une dimension politique.

Tout ceci explique en grande partie l'intérêt accru du gouvernement fédéral pour les conférences de la francophonie et sa ferme volonté de ne plus permettre au Québec de s'y introduire à titre d'Etat autonome. Ses récentes activités en ce domaine que nous avons résumées hier, se sont avérées multiples; rappelés en seulement deux: les réceptions à Ottawa des principaux initiateurs de la francophonie, les présidents du Sénégal, de la Tunisie et du Niger; le voyage intellectuel de M. Trudeau en Afrique et les périples plus monétaires de deux éloquents pèlerins du carnet-de-chèques, MM. Chevrier et Martin. A ce dernier propos, M. Jean-Luc Pépin annonçait pour sa part à Tunis, au moment de la Conférence de Niamey, que les pays suivants — puis d'autres encore — recevraient bientôt du Canada une aide substantiellement accrue (dont le quart proviendrait des contribuables québécois): le Sénégal, la Tunisie (\$10 millions de dollars en 1969-1970) et le Cameroun, fédération bilingue; il semble aussi que le Niger, récemment bénéficiaire de dons en blé, recevra incessamment une aide plus efficace.

Cette entente conservait une certaine ambiguïté: le chef de la délégation québécoise serait-il co-président "comme à Kinshasa" ou ne serait-il pas plutôt subordonné ou chef de la "représentation" canadienne? Nous tenons de source fédérale que M. Bertrand aurait accepté la seconde solution vers la fin de la Conférence constitutionnelle d'Ottawa — à la suite, semble-t-il, d'un dîner où il fut assis entre les premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick. Ce dernier avait d'ailleurs convenu plus tôt d'envoyer un délégué à la Conférence, tout comme à Kinshasa; l'Ontario avait fait de même; ces délégués

devaient se joindre à la délégation fédérale.

Pareille entente, que nous sachions, n'a pas été rendue publique. Si elle a vraiment eu lieu, pourquoi ne l'a-t-on pas annoncée clairement? Peut-être, Ottawa préférerait-il qu'elle ne donnât pas lieu à de nouveaux débats? Et si elle n'a pas eu lieu, nous verrons qu'Ottawa interprète assez librement l'entente annoncée le 10 par M. Bertrand. Quoi qu'il en soit, faute d'un accord suffisamment précis, le conflit allait éclater à Niamey même, en présence des délégations de 28 Etats francophones: une fois de plus, comme le soulignait "Le Monde", "les querelles des Québécois et des Canadiens furent révélées au grand jour"; et les péripéties internes allaient provoquer tour à tour la joie des cyniques, l'impatience polie des délégués venus traiter de francophonie, la déception de certains partisans français du Québec et la tristesse ou la colère des Canadiens français témoins en terre d'Afrique de leurs tragiques divisions.

Les deux camps

Le nombre des délégués fédéraux et leurs fonctions témoignaient éloquentement de l'importance politique accordée par Ottawa, notamment du point de vue interne, à cette conférence portant sur la création d'une agence de coopération culturelle et technique: présidée par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, elle comprenait l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires extérieures, M. Jean-Pierre Goyer; le directeur du Cabinet du sous-ministre des Affaires extérieures, M. Maxwell Yalden, l'un des plus importants conseillers de ce ministère et l'un des principaux auteurs des livres blancs fédéraux sur les relations internationales; le sous-ministre de la Citoyenneté mais ancien délégué général du Québec à Paris, M. Charles Lussier; un haut fonctionnaire de l'Agence canadienne de développement international, M. Henri Gaudet; trois agents diplomatiques du ministère des Affaires extérieures, et le chef de Cabinet du secrétaire d'Etat. La délégation fédérale emportait en outre avec elle les sympathiques délégués francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, dont elle allait faire bon usage.

La délégation du Québec était pour sa part de haut calibre mais numériquement restreinte, et trois de ses quatre membres étaient de hauts fonctionnaires et technocrates intéressés par l'éducation et par la culture: M. Guy Frégault, commissaire général de la coopération du Québec et naguère sous-ministre des Affaires culturelles; M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Édu-

cation; et M. Julien Aubert, directeur de la coopération au Ministère de l'Éducation, riche d'un séjour de trois ans en Afrique. La délégation était présidée par le plus jeune membre du Cabinet québécois, et l'un de ses plus dynamiques et de ses plus "québécois": M. Marcel Masse.

Nombreuse et disciplinée, la délégation fédérale était forte de son expérience, de son excellente organisation et de moyens financiers qui lui permettaient notamment d'avoir des secrétaires et de recevoir les Canadiens de Niamey. La délégation québécoise devait au contraire limiter ses dépenses au minimum; elles furent très loin d'être "somp tueuses" (M. Masse et les délégués québécois durent même traverser l'Atlantique en classe économique); elle devait d'autant plus, comme le notait un de ses membres, faire preuve en revanche d'initiative et d'activité. Par contre, tandis que les Québécois paraissaient croire à leur cause avec enthousiasme et pouvaient compter à l'occasion sur l'aide bienveillante de Québécois présents, il arrivait (croyons-nous) à quelques délégués fédéraux de se sentir parfois un peu mal à l'aise sinon "partagés" en leur for intérieur...

Les positions et les objectifs

La délégation québécoise et la délégation fédérale — accompagnées des délégués de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick — arrivèrent chacune de leur côté: la première via Paris et la seconde via New York. Après quoi, rien ne fut clair — et nous sommes portés à croire que les distinctions aéronautiques comptent moins en la matière que les statuts protocolaires et juridiques.

Les positions adoptées par les délégations des deux gouvernements invités, ceux du Québec et du Canada, divergent dans la mesure où divergent les objectifs actuels et les activités de ces deux gouvernements en matière de relations extérieures. Conformément aux convictions rigoureuses de M. Trudeau, (et de M. Marc Lalonde), les fédéraux paraissent avoir eu pour mission d'établir deux points: 1° c'est au gouvernement fédéral qu'il revient de représenter le Canada français, lequel n'est pas limité au Québec; le gouvernement québécois ne peut représenter pour sa part que les Canadiens français du Québec; 2° le premier point étant admis, le Québec ne doit jouir d'aucun "traitement de faveur" par rapport aux autres provinces: en l'occurrence, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, où se trouvent d'importantes minorités francophones, devraient obtenir un statut égal à celui du Québec.

De son côté, le chef de la délégation québécoise tenta

fermement d'établir l'autonomie de sa délégation et de lui faire reconnaître un statut spécial, pour trois motifs: 1° le Québec fut invité distinctement, ce qui ne fut le cas ni de l'Ontario ni du Nouveau-Brunswick; 2° 83% des Canadiens français — et plus encore des francophones — se trouvent au Québec, et celui-ci est vitalemment intéressé par la francophonie; 3° le Québec souscrit la moitié de la contribution canadienne en vue de permettre la création de l'Agence culturelle et technique projetée; de plus, ajoutons-nous encore une fois, les Québécois souscrivent le quart de la contribution fédérale. (Quant aux contributions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, elles seront minimes... ou inexistantes.)

La guerre des jeux de mots

Les déclarations faites à ce propos par MM. Masse et Pelletier furent donc souvent discordantes. M. Masse, par exemple, déclara avant de quitter Montréal que la délégation québécoise serait autonome et identifiée comme telle, qu'il parlerait au nom du Québec dont il recevrait ses instructions, et qu'il communiquerait directement avec les autres délégations; à son arrivée à Niamey, il précisa que les représentants du Québec venaient rejoindre une autre délégation au sein de la représentation canadienne, laquelle refléterait l'image d'un Canada binational.

La position fédérale fut définie par un communiqué du gouvernement fédéral dont M. Pelletier ne fut informé qu'à Niamey et dont les mots étaient fort habilement choisis: les délégués fédéraux, dirigés par M. Pelletier, les délégués du Québec, dirigés par M. Masse, les délégués du Nouveau-Brunswick et les délégués de l'Ontario s'y retrouvaient, également, au sein d'une délégation canadienne unique présidée par M. Pelletier. A Niamey, M. Pelletier nota que la province de Québec demeurait une province canadienne; d'Ottawa, M. Trudeau précisa que les délégués québécois faisaient partie de la délégation canadienne comme ceux des autres provinces et

qu'au cas de vote, seule pourrait voter la délégation canadienne dans son ensemble. Ceci ne paraissait pas concorder avec la déclaration de M. Bertrand que nous avons rapportée plus haut.

Au cours de sa déclaration à la Conférence (aux mots soigneusement pesés mais dans un style neutre qui rappelait davantage les Affaires extérieures que "Cité libre"), M. Pelletier souligna que le gouvernement d'Ottawa représentait six millions de Canadiens français et que ceux-ci non seulement les Québécois mais plus encore les minoritaires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, avaient besoin de la solidarité francophone. En traitant de l'aide extérieure, il parla du "précieux secours du Québec", il se félicita d'ailleurs de la présence à la Conférence d'une "représentation québécoise impressionnante" et de "représentants des provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick".

Appelé le lendemain à prendre la parole comme "délégué du Canada" et ensuite remercié comme tel, M. Masse parla comme représentant du Québec, souligna son caractère majoritairement francophone, fit valoir son originalité culturelle et affirma son besoin de relations directes avec les nations francophones. Il appuya d'ailleurs de façon particulièrement ferme et précise le projet de création d'une agence culturelle et technique de la francophonie.

La guérilla-vaudeville

Deux jours avant la Conférence, la querelle canado-québécoise avait éclaté publiquement à propos de la liste officielle des délégués. Préparée conformément aux désirs fédéraux, celle-ci énumérait ceux du "Québec (Canada)" sur le même pied que ceux de "l'Ontario (Canada)" et du "Nouveau-Brunswick (Canada)", à la suite des délégués fédéraux ("Canada"). Au terme de deux jours de pourparlers "au niveau des Ministres et au niveau des délégations", et à partir de positions d'abord incompatibles, les représentants du Canada et du Québec tombèrent finalement d'accord sur la formule

le suivante, petit chef-d'œuvre de "finasserie juridique": les délégués des trois provinces seraient énumérés suivant l'ordre alphabétique de celle-ci; les noms des délégués du "Nouveau-Brunswick (Canada)" et de "l'Ontario (Canada)" suivraient donc immédiatement ceux de leurs amis fédéraux: ceci permit d'énumérer les délégués du "Québec (Canada)" après un espace éloquent et des astérisques... La première liste ayant déjà été remise à tous les délégués des autres Etats, une liste révisée fut mise à leur disposition — dont bien peu profitèrent...

Le lendemain, alors que le conflit avait explosé la veille au cri de "Québec libre" (dont nous parlons plus loin), les fédéraux distribuèrent gracieusement une liste des adresses et numéros de téléphone des délégués canadiens, tous logés — avec un humour très africain — dans les trois villas du Conseil de l'Entente; les noms des délégués québécois s'y perdaient, sans désignation distincte, parmi ceux des délégués fédéraux et de leurs alliés de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Certes, la position adoptée par le chef de la délégation québécoise au cours des pourparlers canado-québécois suscita fut parfois plus radicale que celle à laquelle les fédéraux s'attachaient; mais on nous permettra de dire que les fédéraux posèrent de leur côté quelques gestes assez provocants sinon un peu infantiles.

Commencée sur ces notes subtiles, la querelle canado-québécoise se poursuivit sur l'air d'un vaudeville de Feydeau. Il y eut la guérilla des drapeaux et des cartons comme il y avait eu celle des astérisques. "Le protocole est le folklore de la diplomatie", malheureusement, ces questions dérisoires prennent par

fois une signification politique sinon juridique — d'où l'importance que leur accordèrent les acteurs des deux camps et la raison pour laquelle nous nous y attardons. Aussi longtemps que l'avenir constitutionnel du Québec ne sera pas clairement réglé, on peut d'ailleurs s'attendre à de nombreuses répétitions de ces jeux.

L'Union Jack flotte sur la francophonie

Les voitures des délégués de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick — qui, répétons-le, n'avaient pas été invitées comme telles — arborescent le premier jour les pavillons de ces provinces. Un agent des Affaires extérieures déposa triomphalement ces mêmes petits pavillons sur le chapitre de la délégation canadienne, auprès du pavillon québécois et un peu en retrait du pavillon canadien. Les quatre cartons identifiant les délégués canadiens furent placés de même (= = =). Les deux ministres MM. Pelletier et Masse, s'assirent fraternellement l'un à côté de l'autre; les délégués de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick furent aussitôt derrière eux.

A l'extérieur de la salle de conférences, le drapeau du Québec fut hissé aux côtés du drapeau canadien — mais un peu plus bas. Quelques heures plus tard, d'ardents pro-Québécois lui avaient fait une rallonge. Le lendemain, la délégation fédérale obtenait de faire flotter les drapeaux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick au même niveau que ceux des autres Etats représentés. Ainsi l'Union Jack ontarien put-il flotter sur la francophonie.

La "délégation canadienne unique" prenait à vrai dire beaucoup de place: en comptons dérisoires prennent par

Suite à la page 8

Les grandes manoeuvres

De toute façon, la politique étrangère et la diplomatie re-

TECK & PALISSANDRE

VENTE D'ENTREPÔT

JEUDI 20 MARS
VENDREDI 21 MARS

10 A.M. — 9 P.M.
10 A.M. — 9 P.M.

SAMEDI 22 MARS
LUNDI 23 MARS
MARDI 24 MARS

10 A.M. — 5 P.M.
10 A.M. — 6 P.M.
10 A.M. — 6 P.M.

TABLES DE SALLE À MANGER • BUFFETS • CHAISES • FAUTEUILS • SOFAS • FAUTEUILS DE DÉTENTE • TABLES À CAFÉ
TABLES DE BOUT • TABLES À DESSUS EN VERRE • BIBLIOTHÈQUES • BUREAUX • TÊTES DE LIT • TABLES DE CHEVET
MIROIRS • PUPITRES POUR BUREAUX D'ADMINISTRATEURS • CRÉDENCES • CHAISES PIVOTANTES/INCLINABLES • TAPIS

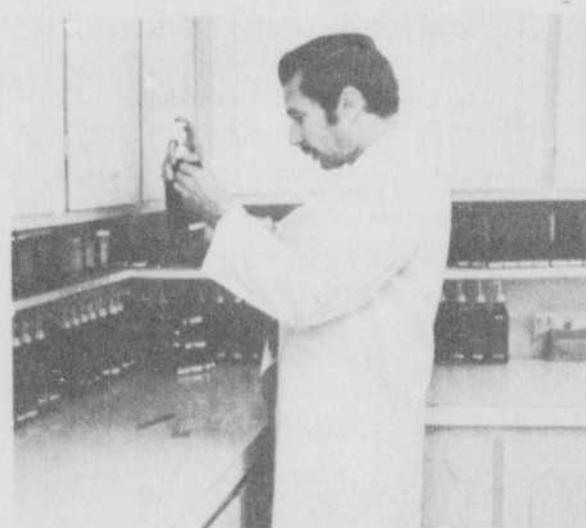
ENTREPÔT 9090 boul. ST-LAURENT

BONDI

MAGASIN 9240, BOUL. ST-LAURENT TÉL. 381-7619

CHAUVE...!

probablement, à moins que...



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Le spécialiste des maladies du cuir chevelu, R.A. PIERRE, déclare: L'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de certaines de maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous parait-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

Si vous prenez rendez-vous régulièrement avec votre médecin et votre dentiste, il serait normal que vous consultiez régulièrement un trichologue qui pourrait vous conseiller sur les soins à donner à votre chevelure.

La beauté de vos cheveux dépend du bon état de votre cuir chevelu. Le lavage, le brossage des cheveux et le massage du cuir chevelu de façon régulière ont autant d'importance que le nettoyage des dents. L'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

La négligence et le scepticisme sont les agents les plus habiles de la calvitie. L'hérédité n'intervient seulement que dans 1% des cas, et l'amincissement de la chevelure peut commencer à n'importe quelle période de la vie et est toujours progressif, persistant et destructif. Une fois commencé, cet

amincissement occasionne lentement mais inévitablement la perte complète des cheveux.

Si le doute est votre problème, faites votre examen vous-même en répondant sincèrement aux questions suivantes:

- Chute excessive des cheveux?
- Vos cheveux cassent-ils?
- Pellicules?
- Cheveux gras?
- Cheveux secs?
- Demangeaisons?
- Taches?

Si l'un de ces symptômes est votre, n'hésitez pas, n'attendez pas une aggravation, consultez de suite votre trichologue. L'examen est privé et une réponse précise vous sera donnée, quel que soit votre problème. Chaque cas est différent. Le succès remporté par les traitements PIERRE dépend de la préparation de ses formules appropriées à chaque patient.

Nouveau et exclusif
Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé au centre, tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a. m. à 8 h. p. m.
Le samedi, 10 h. a. m. à 4 h. p. m.

regards

Nigeria-Biafra

La prolongation du conflit est sérieusement ressentie au Niger

par Philippe Decraene

NIAMEY (Le Monde) — Bien qu'éloignée du théâtre d'opérations de la guerre nigéro-biafraise, la République du Niger ressent sérieusement les incidences de ce conflit, qui se prolonge depuis bientôt vingt mois. Ceci n'a rien de surprenant, puisque l'ancienne colonie française possède plus de 2 000 kilomètres de frontières communes avec la Fédération du Nigeria, tandis que de nombreux liens historiques, religieux, ethniques et économiques unissent les deux États.

Contrairement à la Côte-d'Ivoire, qui siège à ses côtés au Conseil de l'Entente, et en dépit de l'attitude de M. Félix Houphouët-Boigny, qui a reconnu le Biafra, le Niger ne reconnaît, pour sa part, que le seul gouvernement de Lagos, auquel il n'a jamais ménagé son appui diplomatique.

Les sympathies nigériennes vont de toute évidence aux fédéraux. Musulman, l'homme de la rue s'estime lié par la solidarité islamique. Cependant, contrairement à l'intelligentsia ivoirienne ou à celle des autres États du littoral ouest-africain, les élites nigériennes refusent de considérer le conflit nigéro-biafraise comme une "guerre sainte", point de vue qui semble de plus en plus sérieusement répandu ailleurs en Afrique noire ou blanche, et font observer à ce propos que les Haoussas du Nigeria du nord sont des commerçants et non des guerriers, et qu'ils ont

toujours fait preuve d'un large esprit de tolérance religieuse.

Comme les Tchadiens, leurs voisins de l'Est, les Nigériens n'hésitent pas à s'engager dans les forces armées fédérales pour lutter contre les séparatistes biafrais. Et pour leur part, les dirigeants de Niamey, fidèles à la charte de l'Organisation de l'unité africaine, et conscients des menaces qui pèsent sur l'unité nationale de leur propre pays, sont hostiles à tout ce qui peut compromettre l'intégrité territoriale du Nigeria. Néanmoins, en dépit de leur opposition aux thèses biafraises, le seul fait de parler français vaut parfois aux Nigériens résidant en territoire nigérian de sérieuses difficultés dues aux progrès de la francophobie dans les masses populaires nigérianes.

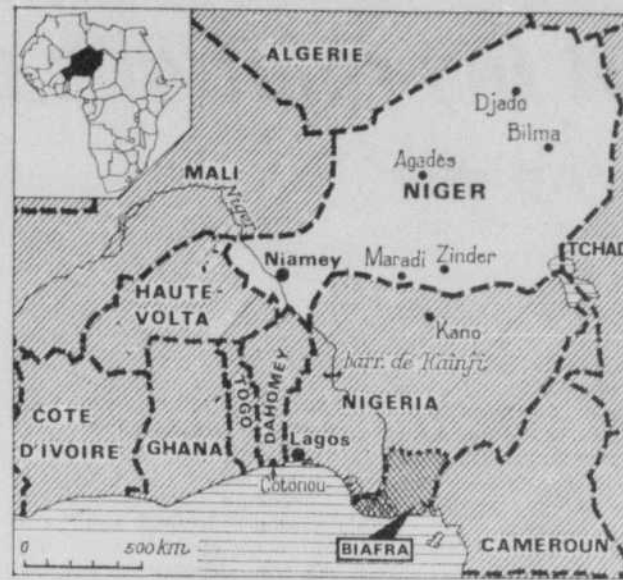
Ralentissement du commerce

Deuxième client et deuxième fournisseur du Nigeria, le Niger entretient traditionnellement un commerce actif avec son riche et puissant voisin. Depuis des dizaines d'années, les Nigériens exportent vers le Sud du poisson et du bétail et importent des noix de kola, des épices, des tissus. Autrement, les Nigériens sur pied au Nigeria du Nord, notamment dans la région de Kano où se trouvent d'importants abattoirs, les bovins du Niger étaient ensuite transportés, sous forme de carcasses, dans

l'ancienne région orientale, où ils étaient vendus. Ce marché est désormais fermé du fait de la guerre civile.

D'autre part, l'aggravation de la pression fiscale dans toute la fédération a entraîné un ralentissement général de la circulation monétaire, une baisse sensible du niveau de vie, et un certain marasme dans les affaires. Les Nigériens achètent désormais très peu de bétail, et n'importent pratiquement plus de produits qu'en vue de leur réexportation au Niger. Cette évolution représente pour les Nigériens un manque à gagner de plusieurs milliards d'anciens francs, chiffre important pour un pays dont le budget n'excède pas vingt milliards. En territoire nigérian, les rentrées d'impôts risquent d'en être d'autant plus affectées que, localement, les cours du bétail ont baissé de plus de 50%.

Par suite de la dévaluation de la livre nigérianne, non seulement le Niger ne réexporte plus d'imprimés et de sucre à destination du Nigeria, mais les commerçants nigériens, à la recherche de francs C.F.A. dont la valeur est actuellement plus stable, écoulent à leur tour ces mêmes marchandises sur le marché nigérian. En fé-



vrier notamment, au moment du pèlerinage organisé à La Mecque à l'occasion de la Tabaski (la fête du mouton), les Nigériens n'hésitent pas à céder leurs marchandises au-dessous du cours normal pour se procurer l'argent nécessaire au voyage et au séjour aux Lieux Saints de l'Islam. C'est ainsi que sur les marchés de Niamey et ceux des principales agglomérations nigériennes, on trouve actuellement des marchandises nigérianes en abondance.

Dans le domaine des transports, la guerre civile crée des difficultés au Niger. En dépit de la construction, au Nigeria, du barrage de Kainji, qui permet désormais de remonter le fleuve Niger jusqu'à Niamey, les Nigériens ne peuvent toujours pas emprunter la voie fluviale pour l'acheminement

des produits pondéreux. Et les arachides du Niger oriental, autrefois exportées par Kano et les chemins de fer nigériens jusqu'à Lagos, ont dû reprendre, comme à l'époque de la colonisation française, la route du port dahoméen de Cotonou, long circuit dont le coût est beaucoup plus élevé.

Enfin, la circulation des personnes étant libre entre les deux pays, les dispensaires et maternités du Niger connaissent un afflux considérable de ressortissants nigériens. La demande importante de médicaments dans la zone des combats et la présence sur le front biafraise de la plus grande partie du personnel médical disponible au Nigeria incitent les civils nigériens à venir de plus en plus fréquemment se faire soigner dans les hôpitaux de Niamey, Zinder et Maradi.

sitions acquises, c'est-à-dire les territoires annexés.

Entre les deux attitudes, l'une conciliante et pacifiste et l'autre agressive et expansionniste, l'Égypte croit pouvoir bénéficier forcément un jour de l'appui des quatre grandes puissances qui oeuvrent pour la paix au Moyen-Orient, parce que la paix est indispensable à la sauvegarde de leurs intérêts respectifs, et qu'elles ne pourraient pas ne pas l'imposer au risque de se voir entraîner elles-mêmes dans un affrontement armé que la Chine appelle de tous ses vœux. En attendant, l'Égypte ne perd évidemment rien, à se préparer à la guerre, et à le faire comme si la paix était une vue de l'esprit.

Encore faut-il que tous ces calculs réfléchis, laborieusement élaborés par les stratèges de la diplomatie, ne se heurtent aux réactions spontanées et à la fois désespérées de la jeunesse, qui ne s'est pas encore remise de la guerre de juin et qui, fêve d'arabisme, exaltée par l'exemple des fidayines palestiniens, ne partage pas ce qu'elle estime être l'attentisme et l'égoïsme des dirigeants, ainsi que leur nouvelle politique trop "égyptianisée".

La réaction du pouvoir à ce dernier courant, qui n'a pas manqué de se manifester aux funérailles du général Abdel Monem Riad, dépendra évidemment de la position des quatre grands, et plus particulièrement des États-Unis, les seuls à ne pas vouloir imposer à Israël la résolution du Conseil de Sécurité. Si l'URSS et la France n'arrivent pas à forcer la main aux Américains et si l'État hébreu, doté d'un gouvernement de "faucons", veut toujours profiter des réticences de l'administration Nixon pour continuer à imposer sa solution, tenue pour humiliante par les Arabes dans la mesure où elle leur impose des négociations directes sans leur ga-

Suite à la page 8

Israël

Le parti national religieux cherche une nouvelle voie

par Max Lazega

Le congrès du parti national religieux (PNR) vient de se terminer à Jérusalem. Les cadres de ce parti hybride, malgré la prédominance des leaders traditionnels, n'ont pas réussi à rassembler leurs opinions en un programme homogène. Pourtant, le moment est arrivé pour le P.N.R. de choisir des options fondamentales.

Face à une situation depuis longtemps redoutée

De parti d'appoint nécessaire à toutes les majorités parlementaires israéliennes depuis la naissance de l'État, le PNR doit faire face à une situation depuis longtemps redoutée mais à laquelle il ne croyait pas vraiment: le front travailliste israélien est majoritaire depuis peu et n'a plus besoin de lui pour tenir les rênes du pays. Cette situation peut provoquer aussi bien une scission interne qu'une révision profonde du parti dont l'influence s'exerce surtout au niveau des institutions nationales et des structures administratives pour les imprégner d'une coloration religieuse et traditionaliste.

Les mouvements internes du "parti national religieux" peuvent donc influencer considérablement sur des problèmes comme celui de la laïcité en Israël. Sur le plan politique, cette situation nouvelle permet d'envisager plus concrètement l'éventuelle création d'un parti d'opposition de droite apte à promouvoir cette fameuse politique de rechange que le pays n'a encore jamais connue, en attendant peut-être un système de bi-partisme à la manière anglo-saxonne. On comprend donc l'intérêt que tous les milieux politiques israéliens ont porté à ce congrès où tous les ministres, de l'extrême-gauche communiste à l'extrême-droite, ont fait des apparitions et parfois des interventions très remarquées.

Parti peu homogène

Le parti national religieux n'a jamais été très homogène. Il a fallu des années de discussions et de préliminaires, où le partage des charges et des responsabilités futures tenait le plus grand rôle, pour amener le parti Mizrahi, de tendance religieuse libérale, et le parti "Hapoel Hamizrahi", de tendance religieuse ouvrière, à fusionner.

Ils faisaient d'ailleurs partie, aux temps historiques du sionisme, du même mouvement "Mizrahi" où se confondaient la plupart des aspirations sionistes religieuses. Le degré de mélange du politique et du religieux devenant une affaire beaucoup plus sérieuse une fois l'État d'Israël établi, divers partis politico-religieux se créèrent, passant par diverses phases d'union et de scission. On sait que quatre partis résultèrent à un moment

donné de ces avatars: le Mizrahi, le Hapoel Mizrahi, l'Agoudat Yisrael, extrême-droite religieuse opposée au gouvernement, et le Poalei Agoudat Yisrael, faction ouvrière de l'Agoudat Yisrael alignée à diverses reprises, elle, sur les positions gouvernementales.

Vers un éclatement possible

L'un des buts principaux du parti national religieux, aujourd'hui, est d'essayer de rassembler sous son égide tous ces partis, qui ressemblent plus à des factions rabbiniques qu'à des formations politiques cohérentes, pour former un grand parti à caractère religieux. Ce dernier pourrait regrouper de 15 à 20% de l'électorat israélien. Avec beaucoup d'optimisme, car leur représentation globale, depuis vingt ans, se situe aux environs de 16 à 20 sièges sur les 120 du parlement israélien. Ce regroupement doit nécessairement tenir compte de l'intransigence de l'Agoudat Yisrael qui, à son tour, est influencé par des groupuscules rabbiniques fanatiquement antipolitiques et parfois même antisionistes.

Le destin d'un éventuel PNR élargi est donc d'être un parti

religieux de droite, plus ou moins modéré. En cas d'échec, il est fort possible, si le nouveau front travailliste réussit à rester groupé et donc majoritaire, que le parti national religieux actuel se scinde et se répartisse entre des options politiques plus robustes. Il renforcerait ainsi à la fois les factions modérées du front travailliste et l'extrême droite religieuse conservatrice. Le parti n'est pas à l'abri non plus d'un phénomène général de contestation: le congrès a clairement démontré qu'un clivage profond existait entre la jeunesse du parti PNR et la plupart de ses cadres établis qui conservent cependant une très confortable majorité. Les deux tiers des quelque 600 congressistes ont en effet serré les rangs autour du leader principal, Moshe Haim Shapira, ministre de l'Intérieur. Ils récusent toute transformation radicale des rouages du parti.

On comprend l'intérêt qu'ont porté les autres partis politiques israéliens aux discussions qui se sont ouvertes publiquement sur des sujets jusque là presque intangibles: représentation proportionnelle des "jeunes" dans la hiérarchie du

Suite à la page 8

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue par le ministère de l'Éducation

Directeurs:

M. AURÉLE DAOUST

EXAMENS D'ENTRÉE EN 8^e ANNÉE

GARÇONS et FILLES

Les samedis 15 et 22 mars 1969 de 9 A.M. à MIDI

(Examen réservé aux élèves de 7^e année, et à ceux de 8^e année qui ont une moyenne supérieure à 75%)

Inscriptions en cours

pour toutes les sections du secondaire

1380, rue GILFORD, Montréal 177

Téléphone: 525-2516

Moyen-Orient

L'Égypte compte sur une intervention des quatre Grands

par Edouard Saab

LE CAIRE. — Il est difficile de porter d'ores et déjà un jugement valable sur les derniers événements en Égypte. Le duel d'artillerie sur le Canal, le plus violent depuis la guerre de juin 1967, qui a fait cette fois peu de victimes et beaucoup de dégâts matériels, devrait s'inscrire normalement dans le processus de la vietnamisation. Peu à peu, les forces régulières arabes sortent de leur prudente expectative et entrent dans la mêlée, comme pour couvrir la guérilla avant de s'identifier à elle.

Le fait que le général commandant en chef de l'armée égyptienne soit mort sur le champ d'honneur, au moment où il dirigeait les opérations, fait évoquer le cas d'un autre général, de la même armée, qui, à la veille du 5 juin, se livrait, lui, à la fureur d'une orgie qu'il avait organisée dans son appartement. Il s'est passé 23 mois entre les deux événements: le temps d'une métamorphose ou d'une transfiguration que l'Égypte doit en partie à l'officier qui vient de payer de sa vie le prix de ce qu'on pourrait appeler modestement la réorganisation de l'armée. Nous avons là, en fait, une nouvelle preuve que

de tous les pays arabes, l'Égypte est celui qui a su tirer la meilleure leçon de la guerre de juin. Dans tous les secteurs du pays, sur les plans aussi bien militaire qu'intellectuel et économique, il se dégage à la fois un sérieux, un esprit de méthode, une discipline, un réalisme qui ne manquent pas d'étonner autant les amis que les détracteurs du régime nassérien.

Mais est-ce suffisant? Nous ne sommes pas dans une école maternelle pour apprécier l'enfant assagi selon ses efforts, plutôt que selon ses capacités. Or, cette question capitale que d'aucuns parmi les Arabes trouveraient inopportune et décourageante, ce sont les Égyptiens eux-mêmes qui se la posent, et qui le font précisément parce qu'ils se veulent désormais réalistes et sérieux. Le décalage entre les pays arabes et Israël ne se réduit pas à des jours, ni à des années. "Nous sommes en retard d'une civilisation", pense une partie de l'intelligentsia égyptienne, en parfait accord avec la plupart des dirigeants nassériens.

Dans cet ordre d'idées, on peut comprendre l'interprétation de la presse israélienne et occidentale réservée aux duels d'artillerie sur le Canal, qui viennent d'embraser les 166 kilomètres du front israélo-égyptien. Les chroniqueurs y décèlent une manœuvre ou des pressions de la part de l'Égypte pour forcer un accord entre les quatre Grands, en vue d'une solution politique imposée, solution qui doit nécessairement profiter aux Arabes tant qu'elle prévoit le retrait des troupes israéliennes des territoires conquis en juin. Or, l'État hébreu ne veut pas de cette formule et insiste pour des négociations directes qui préluderaient à une paix signée. Autre manœuvre, des Israéliens, celle-ci, destinée à faire échec à la résolution du Conseil de Sécurité, et surtout à consolider l'État hébreu dans ses po-

Université de Sherbrooke
(Faculté de Théologie)

COURS EN SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION

par d'éminents spécialistes:
Henri Desroche, Roger Bastide, Jacques Maître,
Jean-Pierre Deconchy,

Concentration à l'intérieur d'un programme de maîtrise.

À temps complet - Année 1969-1970.

Conditions d'admission: posséder un baccalauréat en sciences religieuses ou un baccalauréat en théologie ou l'équivalent.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au:

BUREAU DU REGISTRAIRE,
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
CITÉ UNIVERSITAIRE,
SHERBROOKE, QUE.

PARTAGEONS. UNE FOIS POUR TOUS.

*SEPT CAMPAGNES RÉUNIES EN UNE

La seule Campagne des Fédérations du Grand Montréal est une campagne unifiée. Elle réunit sept organismes importants qui viennent en aide à 120 œuvres de bien-être et de santé du Grand Montréal. La juste-part pour les travailleurs: une heure de salaire par mois, pendant douze mois, répartie et retenue sur chaque paye.

Partageons. Une fois pour tous.

la campagne des fédérations du grand montréal

• Association des œuvres de santé du Grand Montréal • Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises • Fédération et le conseil de bien-être de la rive sud • "Federation of Catholic Charities" • Services de bien-être juifs de Montréal • Services unis de la Plume-Rouge • Société canadienne de la Croix Rouge.

400 ouest, boul. de Maisonneuve, Montréal 111 • 288-1261

Les gens sages empruntent à la Banque Royale... et trouvent le moyen d'épargner.

C'est facile d'obtenir un prêt plan-à-Terme pour tout motif valable. Avant d'emprunter, informez-vous, et vous comprendrez pourquoi nous disons qu'il est également facile de rembourser. Nous avons même le moyen de vous faire épargner tout en empruntant. Venez nous voir. Nous en reparlerons. Vous serez très bien reçu.



BANQUE ROYALE

informations

Le "schisme" chinois dominera la prochaine réunion des P.C.

MOSCOU (AFP) — Les travaux de l'ultime réunion préparatoire à la conférence communiste de mai ont commencé hier à "huis clos" à la "maison des réceptions" du gouvernement soviétique à Moscou. La réunion a été ouverte par M. Boris Ponomarev, secrétaire du comité central soviétique, en présence de quelque 65 délégations communistes. Six pays sont absents: la Chine, la Corée du nord, le Nord-Vietnam, l'Albanie, Cuba et la Yougoslavie.

Les travaux qui devaient primitivement commencer lundi auraient été retardés par l'absence de certaines personnalités, notamment celle de l'italien Galluzzi, et surtout par le "sommet" du traité de Varsovie à Budapest. Il semble, en effet, que l'examen secret du problème chinois par les dirigeants du bloc soviétique et les travaux de la réunion préparatoire soient liés d'une certaine façon. L'antagonisme sino-soviétique va en effet, estime-t-on, peser lourd dans les débats — on pense d'ailleurs que cette question a été examinée dès hier — alors que le choc créé par l'intervention des "Cinq" en Tchécoslovaquie serait maintenant très atténué.

C'est donc dans une atmosphère, chargée d'incertitude par les heurts sino-soviétiques sur l'Oussouri, que les quelque 65 délégations, réunies à Moscou jusqu'à la fin de la semaine, vont examiner le projet de document principal qui sera soumis en mai à la conférence plénière du mouvement.

Sous couvert de ce texte, qui énumère "les tâches de la lutte contre l'impérialisme et l'unité d'action des partis communistes et de toutes les forces anti-impérialistes", les représentants du monde communiste sont en fait appelés à légaliser le schisme chinois et à définir, sur ces bases, la stratégie du mouvement pour les six ans à venir.

La "minute de vérité" est maintenant arrivée pour le mouvement communiste dont le problème serait finalement de choisir entre une "ligne générale" claire, ne donnant pas prise à la contestation et

à l'interprétation, et des textes vagues permettant d'éviter une rupture au sein du camp. Les précédentes grandes conférences communistes de 1957 et de 1960 n'avaient pas su résoudre ce problème.

Mais une "déclaration nette et précise", comme le souhaitait, l'an dernier, M. Waldeck Rochet, risque de mettre en péril la cohésion des participants. En effet, la nécessité de ce choix intervient alors que la tendance à l'indépendance des partis s'affir-

me dans le mouvement — malgré la présence des Roumains, — alors que l'URSS et la Chine se trouvent brutalement engagées dans un conflit frontalier, alors enfin que des ouvertures en vue d'une coexistence américano-soviétique existent.

A la fin du cycle préparatoire de la conférence, les dirigeants communistes des cinq continents se trouvent, en raison des événements et de leurs responsabilités, placés au pied du mur.

De Gaulle est satisfait de sa rencontre avec Kiesinger

PARIS (AFP) — Les entretiens franco-allemands qui se sont déroulés la semaine dernière à Paris ont été "extrêmement satisfaisants" et ont correspondu "à tout ce qu'on pouvait en attendre". Le général de Gaulle a fait ce commentaire devant le conseil des ministres, hier matin, après que M. Jean de Lipkowski eut rendu compte du déroulement de ces entretiens.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères — qui avait remplacé M. Michel Debré, alors souffrant, lors de cette rencontre franco-allemande de la semaine dernière — a insisté sur les perspectives présentées par le général de Gaulle qui ont été rapportées à la presse par le directeur du service de presse du Quai d'Orsay — sur l'avenir de l'Europe. Il n'y a eu, a dit en substance M. de Lipkowski, aucun affrontement et aucun drame, comme certains le pensaient. Il y a eu essentiellement des éclaircissements sur les intentions de chacun des deux partenaires qui, sur de nombreux points, ont été concordantes.

M. Michel Debré a d'autre part fait devant le conseil le point du différend sino-soviétique et présenté une analyse des événements qui viennent de se dérouler sur l'Oussouri.

La crise de l'UEO sera longue

BONN (AFP) — "Les chances de surmonter l'actuelle crise de l'Union de l'Europe occidentale sont minimes", a déclaré hier devant le Bundestag, M. Willy Brandt, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale.

La politique du gouvernement de Bonn en matière européenne sera néanmoins poursuivie en dépit des perspectives peu favorables à l'élargissement de la coopération européenne, a affirmé M. Brandt, qui a brièvement défini cette politique par la formule "développement intérieur et efforts pour élargir la communauté".

L'Allemagne fédérale, a ajouté M. Brandt, poursuit ses efforts pour ce qu'il a appelé une "Europe à la carte", en coopérant avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas pour la construction d'une usine centrifugeuse à gaz pour la production d'uranium enrichi d'une part, avec la France et si possible la Grande-Bretagne, pour la construction de l'avion "Airbus", d'autre part.

Evocant les efforts de conciliation déployés par l'Allemagne fédérale entre la France et la Grande-Bretagne, M. Brandt a assuré que cette position ne signifiait pas que la R.F.A. était assise entre deux chaises, "nous sommes assis sur notre propre chaise" a-t-il dit.

Il a rappelé que le gouvernement fédéral allemand estimait que la Communauté économique européenne devait rester ouverte à tous les pays candidats.

Représentante

NATIONS UNIES (AFP) — Un industriel canadien, M. Alfred K. Mackenzie, a été nommé représentant du programme de développement des Nations unies à Chypre. M. Mackenzie occupait le même poste au Maroc depuis 1965.

Entré dans la carrière internationale en 1950, M. Mackenzie fut directeur de programmes d'assistance technique de l'UNESCO en Amérique latine. A Chypre il veillera à l'exécution d'un grand nombre de projets d'assistance technique de l'O.N.U. notamment un centre de recherche agricole à Nicosie, une étude pour une meilleure utilisation des eaux, un institut d'hôtellerie et le développement des services vétérinaires.

Par ailleurs, M. R. S. Rettie, directeur de la recherche spatiale au sein du conseil national de recherche du Canada, a été élu lundi président du sous-comité scientifique et technique du comité de l'O.N.U. pour l'utilisation pacifique de l'espace.

Israël aurait rejeté un plan de paix américain

TEL AVIV — Le gouvernement israélien a décidé de rejeter le "plan de paix" que Washington aurait voulu soumettre à la conférence des quatre Grands, écrit le journal du soir "Maariv".

Selon "Maariv", le gouvernement israélien, qui ne peut accepter les bases du "plan américain", aurait décidé de recommander à M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, de ne pas tenter de convaincre ses interlocuteurs américains d'amender tel ou tel point de ce plan.

"Maariv" affirme que le gouvernement reproche au plan américain: 1) de vouloir remplacer un traité de paix dûment signé par les parties en conflit par un règlement de paix garanti par les quatre puissances et le Conseil de sécurité 2) de demander pour la Jordanie un "statut économique et civil" à Jérusalem alors qu'Israël ne désire accorder qu'un "statut religieux", 3) de vouloir accorder aux réfugiés arabes le droit de choisir entre une compensation et le retour en Israël, comme le préconise la résolution de l'ONU de 1949.

Le journal croit enfin savoir que les membres du cabinet israélien ont félicité Mme Golda Meir pour ses prises de position "nettes et combatives" au cours de ses premières apparitions en public.

LONDRES (AFP) — Le secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart, a exprimé hier l'espoir que des conversations sur le Moyen-Orient commenceront "bientôt" entre les représentants à l'ONU des quatre grandes puissances apprend-on de source informée.

Le chef de la diplomatie britannique, qui parlait à une réunion privée du groupe parlementaire travailliste, a ajouté que l'on attendait encore que la nouvelle administration américaine définisse sa position à l'égard du conflit israélo-arabe.

M. Stewart a estimé que la demande d'Israël d'avoir des conversations directes avec les Arabes était "raisonnable" mais que ce serait une erreur d'en faire la condition préalable d'un règlement et d'insister pour que l'on commence par un dialogue israélo-arabe.

Le secrétaire au Foreign Office a exprimé l'avis qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires occupés et que des rectifications de frontière pourraient être nécessaires pour des raisons de sécurité. Toutefois, à moins que les Israéliens soient convaincus de la sincérité du désir de paix des Arabes, il sera extrêmement difficile d'arriver à un règlement, a ajouté M. Stewart qui a conclu en affirmant que la destruction de l'Etat d'Israël serait contraire aux intérêts à long terme de la Grande-Bretagne.

Kiesinger: Bonn n'a pas contribué à la crise tchécoslovaque

BONN (AFP) — Le chancelier Kurt-Georg Kiesinger a affirmé hier que la R.F.A. ne porte aucune responsabilité dans la crise en Tchécoslovaquie qui a abouti, fin août dernier, à l'invasion de ce pays par les forces du pacte de Varsovie.

Le chef du gouvernement fédéral est intervenu dans le débat budgétaire pour réfuter les accusations d'un orateur de l'opposition libérale, M. Siegfried Zogelmann, au sujet d'une "activité imprudente et malséante" de la R.F.A. en Tchécoslovaquie au cours des semaines qui ont précédé l'invasion.

M. Kiesinger a révélé qu'il avait déconseillé aux membres de la démocratie chrétienne de se rendre en Tchécoslovaquie pendant le "printemps de Prague". Il a pris contact aussi à l'époque avec M. Willy Brandt pour que les socialistes s'abstiennent également de voyager en Tchécoslovaquie. Il était essentiel de ne pas fournir de prétexte à la propagande moscovite dans ses dénégations des agissements contre-révolutionnaires étrangers.

Le chancelier a ironiquement remarqué qu'il n'a pu empêcher évidemment les chefs de l'opposition libérale, dont le président M. Walter Schell, de se rendre à Prague en juillet 1968. En revanche, il a tenté de dissuader M. Karl Blessing, président de la Banque fédérale, de répondre, le même mois, à une invitation de son homologue tchécoslovaque. Le président de l'institut d'émission a fait valoir au cours de sa conversation avec le chef du gouvernement qu'un refus opposé de sa part à l'invitation pourrait être interprété à Prague comme un affront délibéré.

M. Franz-Josef Strauss, qui avait assisté à l'époque à l'entretien Kiesinger-Blessing comme ministre des finances, a appuyé devant le Bundestag les déclarations du chancelier.

Fin de la grève chez Ford-Angleterre

LONDRES (AFP) — La grande majorité de quelque 40.000 ouvriers de la Ford britannique qui étaient en grève depuis plus de 3 semaines, reprendra le travail dès ce matin. Les ouvriers qui se sont réunis hier dans les 23 usines de la firme automobile ont en effet décidé d'accepter l'accord intervenu mardi soir entre la direction de Ford et les syndicats. Seuls quelques centaines de travailleurs tiendront encore des réunions jeudi avant de reprendre le travail. Ford pourra tourner à plein rendement des vendredis. La grève a coûté plus de 30 millions de livres sterling.

Annonçant mercredi aux Communes la reprise du travail, Mme Barbara Castle, ministre de l'emploi et de la productivité, qui était intervenue personnellement dans le conflit, a souligné le tort que les débrayage avait causé non seulement à Ford et aux ouvriers eux-mêmes, mais également à l'économie britannique.

Deux bateaux de pêche américains sont de nouveau saisis par le Pérou

WASHINGTON (AFP) — Deux nouveaux bateaux de pêche américains, le "San Juan" et le "Cape Anne", ont été saisis au large des côtes du Pérou par les autorités locales alors qu'ils se trouvaient à environ 37 milles de la côte, a annoncé hier le représentant Thomas Pelly de l'Etat de Washington.

M. Pelly a accusé le gouvernement péruvien d'un "manque de sincérité" dans les négociations qui ont actuellement lieu à Lima avec l'envoyé spécial du président Nixon, M. Irwin, chargé de trouver une solution aux problèmes de la saisie des biens d'une société pétrolière américaine au Pérou et de l'arraisonnement de plusieurs thon-

niers américains au cours des derniers mois.

Le département d'Etat a obtenu de son ambassade à Lima la confirmation de l'arraisonnement de deux thoniers américains, le "San Juan" et le "Cape Anne" mercredi à 37 milles des côtes péruviennes, au large du cap "El Sal".

D'après les renseignements parvenus au département d'Etat, les deux bateaux ont été saisis par un patrouilleur péruvien et frappés d'une amende. Le montant de cette amende n'est pas connu.

Aucune confirmation n'est encore parvenue au département d'Etat de l'information transmise par la presse, selon

laquelle les deux thoniers ont été relâchés.

La saisie des deux thoniers s'est produite au moment où l'envoyé spécial du président Nixon, M. John Irwin, entame avec le gouvernement péruvien des négociations sur l'ensemble des problèmes qui affectent les relations entre les deux pays, dont la saisie de bateaux de pêche nord-américains.

Dans les milieux officiels de Washington, on se refuse catégoriquement à faire le moindre commentaire sur ce nouvel incident qui risque de gêner considérablement la mission de M. Irwin. Officieusement, on avance la thèse que le patrouilleur péruvien aurait pu agir sans instructions des autorités de Lima.

M. Edward Garmatz, représentant démocrate du Maryland, président de la commission de la marine marchande et des pêcheries à la Chambre des représentants, a déposé hier un projet de résolution demandant le rappel d'un destroyer américain prêt à la marine péruvienne.

La motion de M. Garmatz précise qu'il s'agit du destroyer "Isherwood" qui avait été prêt il y a plusieurs années par la marine américaine au Pérou. Le représentant du Maryland a déclaré qu'il avait proposé le rapatriement de ce navire dans une lettre adressée au président Nixon mais que ce dernier s'était borné à accuser réception de son message et qu'aucune mesure n'avait été prise. Dans ces conditions, M. Garmatz a demandé au Congrès de se prononcer en faveur du retour de l'"Isherwood".

Le débat sur le système anti-missiles est ouvert devant le sénat américain

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire à la Défense, M. Melvin Laird, a ouvert hier le "grand débat" de l'anti-missile Sentinel en déposant à huis clos devant la commission sénatoriale des forces armées.

Dans une déclaration liminaire publiée par la commission, M. Laird a donné son plein appui à la décision du président Nixon de construire un réseau anti-balistique principalement destiné à la protection des installations américaines d'ICBM.

L'Union soviétique, affirme le chef du Pentagone, possède et construit davantage de fusées intercontinentales que les 1.048 missiles aux mains des Etats-Unis.

D'autre part, il est impossible d'ignorer la menace chinoise contre notre population et le danger d'attaques accidentelles ou de faible vigueur émanant d'autres sources.

M. Laird a qualifié ensuite la menace des ICBM chinois de "l'un des plus grands problèmes de sécurité des années 70".

Caractère défensif

Au cours de sa déposition devant la commission sénatoriale des forces armées — dans une assez large mesure favorable à la thèse de l'administration au sujet du programme Sentinel — le secrétaire à la Défense s'est efforcé de souligner le caractère défensif de ce projet.

"Son objectif défensif ne prête à aucune erreur, a-t-il

dit. Par surcroît, les installations seront conçues pour faire clairement face à une menace grandissante. L'Union soviétique est en train d'augmenter ses forces offensives à un rythme considérablement plus rapide qu'on ne l'envisageait en 1967." C'est à cette époque que le président Johnson avait pris la décision d'ériger le réseau Sentinel. L'accent avait été mis à l'époque sur la protection des villes américaines plutôt que sur la défense des silos ICBM.

Donnant des précisions sur l'accroissement de la menace stratégique soviétique, M. Laird a cité ensuite:

1 — L'augmentation rapide du nombre de sous-marins soviétiques lanceurs de fusées balistiques;

2 — La mise au point en URSS du système de "bombardement orbital fractionnel";

3 — Le déploiement vraisemblable de puissantes ICBM à ogive multiple.

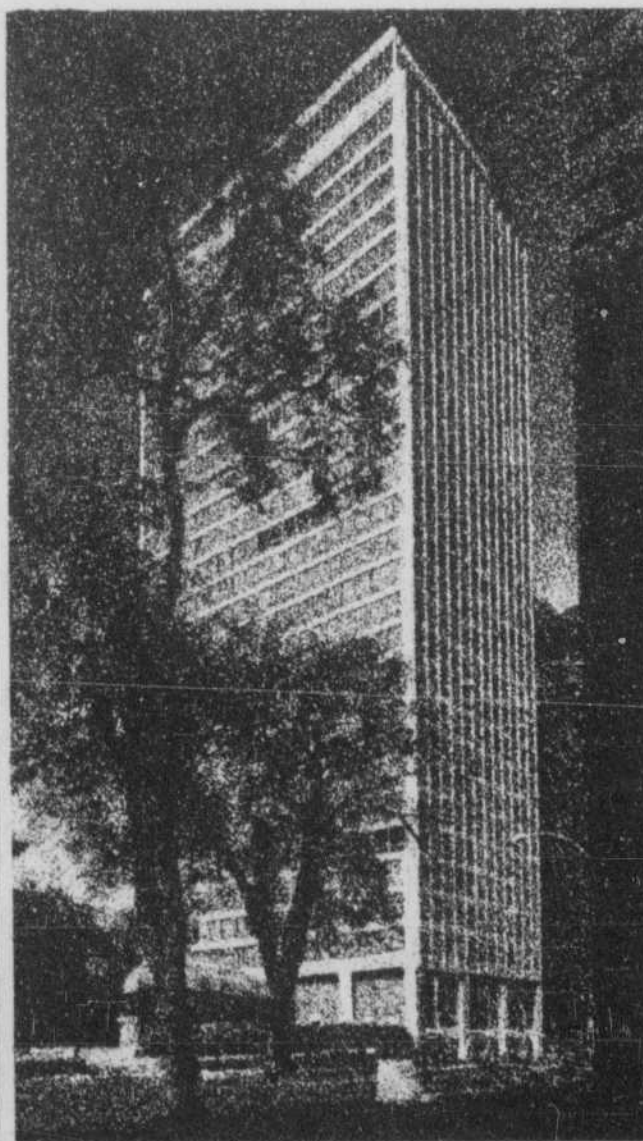
Pollution de la mer

NATIONS UNIES (AFP) — Le gouvernement soviétique est disposé à participer à tous les efforts internationaux pour lutter contre la pollution des fonds marins, spécialement par le pétrole, a déclaré M. V. I. Cravosky devant un sous-comité économique et technique pour l'utilisation pacifique du lit de la mer.

le CARTIER

La meilleure adresse en ville

Le seul immeuble de rapport vraiment luxueux du centre-ville. Chaque appartement est le summum de l'élégance.



Loyer: \$265 ou plus - une chambre à coucher.
\$330 ou plus - deux chambres à coucher. Studios et grands appartements également disponibles.

Venez voir ce qui s'est fait de mieux dans le domaine de l'habitation en plein cœur de la ville - demandez au portier de s'occuper de votre voiture lors de votre visite.

Bureau de location: de 10 h à 20 h en semaine, de 11 h à 18 h le samedi, de midi à 18 h le dimanche.

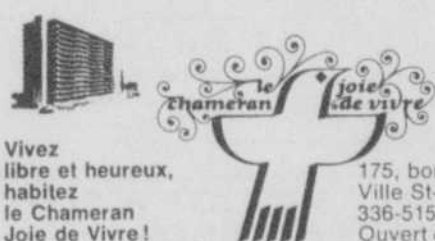
1115 rue Sherbrooke ouest, angle Peel
Téléphone: 845-0422



Montreal Trust

Le Joy de Vivre est une des réalisations les plus marquantes du domaine Chambran à Ville Saint-Laurent. Tout y est conçu pour offrir un cadre de vie nouveau où chacun se découvre un esprit jeune et chaleureux.

Sa situation privilégiée, à 15 minutes du centre par le métro CN et à côté de l'autoroute des Laurentides, fait du Joy de Vivre la résidence idéale de ceux qui mènent une vie active et qui apprécient la détente que procure l'évasion fréquente.



Vivez libre et heureux, habitez le Chambran Joie de Vivre!

175, boul. Deguire
Ville St-Laurent
336-5151
Ouvert de 10 h. à 10 h.

C'est de L'HORIZON

sis sur la pente sud du mont Royal, sur l'avenue des Pins, que l'on voit les plus beaux coins de Montréal!



Photographié de l'Horizon

Chaque appartement offre une vue superbe du centre-ville ou de la montagne.

À L'HORIZON, on vit sous le signe de l'excellence des services et du summum du luxe. Venez vous rendre compte par vous-même des aujourd'hui!

Appartements de 2 chambres à coucher: \$315, ou plus

Appartements de 4 chambres à coucher et appartements terrasse également disponibles.

Et l'on ne vous demandera rien pour la vue!

Heures de visite: en semaine de 9h à 20h, les fins de semaine de midi à 19h, ou sur rendez-vous.

L'HORIZON 1212 av. des Pins ou 3660 Drummond (2 entrées)
Téléphone: 849-5355



Montreal Trust



NOUVEL IMMEUBLE A APPARTEMENTS

1100 MCGREGOR (angle Peel et Stanley)

1 chambre à coucher, à partir de \$160.
2 chambres à coucher, à partir de \$240.

849-7061
273-4451

- ★ Climatisation centrale
- ★ Antenne maîtresse de TV
- ★ Piscine ouverte à l'année
- ★ Draperies fournies
- ★ Électricité payée
- ★ Terrasse soleil
- ★ Magnifique terrasse
- ★ Salle de lavage sur chaque étage
- ★ Service de portier
- ★ 2 saunas
- ★ Salle de loisirs
- ★ Ascenseurs rapides

OCCUPATION MAINTENANT OU PLUS TARD

QUEL PLAISIR DE LOGER AU SAPHIR

ALOUEZ Des appartements d'un, de deux ou de trois chambres à coucher

COMMODITÉS:

Grandes pièces bien éclairées.
Cuisine et réfrigérateur.
Grand balcon privé. Chauffage central avec thermostat dans chaque appartement.
Buanderie à chaque étage.
Deux ascenseurs automatiques.
Système téléphonique d'intercommunication. Garages. Piscine. Plaisirs, sports, avantages modernes de luxe.

VEZ VISITER LE SAPHIR IL VOUS RAVIRA

100, CÔTE-VERTU
Ville Saint-Laurent
Tél. 334-2550



À 12 minutes du centre-ville par le train électrique

ISRAËL

Suite de la page 6

parti; approbation de la base à la liste parlementaire; délibération au niveau des cadres des décisions politiques prises jusqu'à présent au niveau des quelques leaders du parti. Enfin, discussion et prise de position sur des problèmes brûlants: garder ou non les territoires conquis pendant la guerre des six jours (les jeunes y sont favorables, ainsi que le grand rabbin sépharade Itzhak Nissim), définir une ligne d'action en politique étrangère et en économie (les leaders ont toujours suivi les consignes de la majorité travailliste au gouvernement).

A ce congrès, on a pu vérifier les grandes tendances du public israélien envers les territoires arabes occupés: les Israéliens d'origine européenne, qui détiennent le pouvoir, sont prêts à des concessions et ont une politique attentiste; les Israéliens d'origine orientale ou maghrébine ont une conception beaucoup plus radicale des rapports judéo-arabes; les sabras sont pragmatistes, avec une tendance dans l'un ou l'autre sens selon l'origine de leurs parents.

"Ben-Gourionisme"

Lorsque Moshe Dayan, ministre de la défense, a affirmé à un récent colloque à Tel Aviv, qu'il se sentait plus proche des idées développées par le parti de droite GAHAL, que de celles du parti Mapam, aile extrême-gauche de son propre front travailliste, une grande partie des jeunes contestataires politiques ont senti qu'il s'adressait à eux. Les jeunes militants du parti national religieux, et en particulier les cadres du mouvement de jeunesse Bnei Akiba, verraient volontiers la création d'un ensemble non-partisan et axé sur les problèmes de l'heure. Les Bnei Akiba réclament par exemple la création rapide de kibboutzim et de colonies agricoles dans tous les territoires occupés, le peuplement rapide des villes bibliques (Jérusalem orientale, Hébron, Jéricho, etc.), l'intégration de ces territoires dans l'économie israélienne, l'éveil d'un nouvel élan pionnier qui peuplerait ces nouveaux centres difficilement vivables sans esprit de sacrifice.

Assez utopique, ce programme est presque un démarquage des idées de David Ben Gourion, pourtant grand adversaire du cléricisme. C'est là peut-être que réside le développement le plus profond et le plus inattendu des opinions en Israël.

(Copyright B.I.P.)

CONFÉRENCE

Suite de la page 5

tant les fédéraux et les québécois, elle était la plus nombreuse; grâce au fédéralisme pancanadien, elle avait quatre fois plus de cartons et de drapeaux que toute autre délégation. Encore tout ceci avait-il pour certains une touche divertissante. L'exclamation de Madame Julien à l'ouverture de la Conférence eut un tout autre effet.

DEMAIN: Du "Québec libre" à la paix africaine

(M. Brossard est professeur à l'Institut de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et a publié trois ouvrages de droit constitutionnel relatifs aux relations fédérales-québécoises. Il a fait partie pendant sept ans du ministère canadien des Affaires extérieures.)

MOYEN-ORIENT

Suite de la page 6

rantir pour autant la récupération des territoires occupés en juin, il ne restera plus au Président Nasser qu'à rallier les extrémistes et à jouer la carte de la vietnamisation, quels qu'en soient les risques. "Après tout, estime-t-on au Caire, en reprenant le thème du dernier article très dur de M. Hassanien Heykal, confident du président Nasser, au point où en sont les choses, l'Égypte n'aura pas plus à perdre qu'Israël, et à longue échéance, la victoire peut changer de camp."

ELIE

Nouveau centre d'accueil

Le ministre de la famille et du bien-être social du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, vient d'autoriser la construction du centre d'accueil la "Fondation Berthiaume-Dutremblay". Le nouveau foyer pourra accueillir 300 personnes âgées. Le ministère des affaires municipales, par le truchement de la Société d'habitation du Québec, consentira le prêt nécessaire au financement de la construction.

Réponse prompt et intelligente à vos appels

SERVICE D'APPELS DE MONTRÉAL 878-4242

Directives du ministère du travail

Entreposage et utilisation des explosifs

QUÉBEC (O.L.P.Q.) Le sous-ministre du travail et de la main-d'œuvre du Québec, M. Donat Quimper, vient d'émettre des directives bien précises au sujet de l'entreposage et de l'utilisation des explosifs. Ces directives font appel à la collaboration de tous ceux qui utilisent des explosifs sur les chantiers de construction ou ailleurs.

Voici cette réglementation:

1) Tout vol d'explosifs ou de détonateurs doit être rap-

porté immédiatement à la sûreté du Québec ou à la police municipale par l'employeur;

2) L'employeur qui doit utiliser des explosifs sur un chantier doit aviser le bureau du service d'inspection du travail le plus près de ce chantier, au sujet de la date du commencement des travaux;

3) L'employeur doit s'assurer, avant le début de tous travaux de dynamitage, que l'ouvrier préposé à l'usage des explosifs possède son certificat de préposé au dynamitage des mines;

4) En dehors des heures de travail, les explosifs et les détonateurs doivent:

a) Être retournés au fournisseur; ou

b) Être entreposés sous la surveillance d'un gardien dans un dépôt; ou

c) Être emmagasinés dans un "dépôt licencié", conformément à la loi des explosifs du Canada.

5) L'employeur qui entrepose des explosifs doit tenir un registre indiquant:

a) Les noms des préposés au

dynamitage à qui des explosifs ont été expédiés ou livrés;

b) La date de l'expédition ou de la livraison;

c) Des détails précis sur la quantité et la nature des explosifs expédiés, livrés ou reçus;

d) Le nom et l'adresse de chaque personne dont il reçoit des explosifs.

Il va sans dire que l'employeur doit plus que jamais se conformer rigoureusement aux règlements relatifs à la manutention et à l'usage des explosifs.

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE

demandée pour laboratoire général, hôpital privé. Expérience requise dans: Hématologie, Bactériologie et Biochimie.

S'adresser à 729-5231 local 34.

SERVICE DE LA SÉLECTION ASSURANCE-VIE

Poste ouvert pour jeune homme avec expérience de quelques années dans la sélection de l'assurance-vie. Le candidat doit posséder une connaissance générale de l'assurance-vie et avoir réussi des examens de L.O.M.A. Connaissance de l'anglais. Possibilité de développement et d'avancement en vue de la direction du service de la sélection.

S'ADRESSER A:

LA PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES
Tél. 842-4251 poste 201

La Commission Scolaire Régionale Henri-Bourassa

demande pour école polyvalente de Maniwaki

-un PROFESSEUR de CATÉCHÈSE et FRANÇAIS
en secondaire I,

-un PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES
en secondaire I, II, III, IV et V

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant leur numéro de téléphone à:

M. Gilbert Joly,
Directeur Général des Écoles,
C.S.R. Henri-Bourassa,
C.P. 1410,
Mont-Laurier, Co. Labelle, P.Q.
Tél. 819. 623-1525

HOLT, RINEHART et WINSTON, Ltée
(Éditeurs de manuels scolaires)

recherche un REPRÉSENTANT pour
la Province de Québec

FONCTIONS: visiter les Commissions scolaires, rencontrer les professeurs, directeurs, etc. afin de faire connaître les publications françaises de H.R.W.

QUALIFICATIONS: Une excellente éducation, une bonne présentation, expérience dans le domaine scolaire si possible.

TRAITEMENT: Basé sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en incluant des références et en faisant mention du salaire désiré.

Écrire à:

Le Directeur - Vente et Publicité
Holt, Rinehart et Winston, Ltée,
9400, boul. Parkway,
Anjou, Montréal, 437 P.Q.

AIR CANADA

recherche des

HOTESSES DE L'AIR

Ces postes, pour jeunes filles parlant couramment le français et l'anglais, sont vacants à Montréal.

CONDITIONS REQUISES:

- Un degré d'instruction du niveau Secondaire.
- Célibataire.
- Agé de 20 à 25 ans révolus.
- Une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"; un poids proportionné, soit de 105 à 135 livres.
- Pour chaque oeil, la vue non rectifiée doit être de 20/50 ou meilleure. Toutefois une vue de 20/100 au minimum est acceptée avec correction au moyen de lunettes ou verres de contact.
- Parler français et anglais couramment.

Les cours (aux frais d'Air Canada) ont lieu à Montréal et lorsque la formation se termine avec succès le traitement minimum garanti s'élève à \$361.40 par mois et peut être porté au maximum mensuel de \$449.25.

Pour rendez-vous téléphoner entre 9h. et 4.30h. P.M. du lundi au vendredi, au numéro

874-4361

PROJETS D'EMPLOI
PLACE VILLE-MARIE, 37e ÉTAGE
MONTRÉAL 113, P.Q.

CHEF BUANDIER

L'Hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke requiert les services d'un "CHEF BUANDIER". Le candidat devra posséder les qualifications suivantes:

a) Minimum: 10e année de scolarité;

b) Minimum: 5 années d'expérience à différentes phases du travail;

c) Bonnes connaissances des propriétés techniques et pratiques des produits de blanchissage sur le marché;

d) Connaissance de base de la construction et du fonctionnement mécanique de chaque appareil utilisé dans ce milieu de travail;

e) Aptitudes à diriger et former le personnel;

f) Initiative et sens des responsabilités; facilités de communications; être consciencieux, discret et avoir du tact.

Toute demande sera traitée confidentiellement et elle devra parvenir au:

Directeur du Personnel
Hôpital St-Vincent de Paul
300 rue King Est
Sherbrooke, Qué.

POSITION DE VENDEUR PROFESSIONNEL

* NOUS OFFRONS

- Salaire intéressant
- Automobile neuve
- Vacances payées
- Entraînement complet
- Programme d'Assurance
- Concours boni G.M.
- Plan de sécurité

* VOUS OFFREZ

- De préférence âgé de 25 à 40 ans
- Instruction 12e année ou mieux
- Aucune expérience
- Honnête et ambitieux
- Parfaitement bilingue

* Pour la vente des voitures #1 au Canada.

* LA MAISON DES PROFESSIONNELS.

DUVAL CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE

529 est, rue Jarry
Montréal

Jean Belle Rose
Directeur des Ventes.

PS: Inutile aux vendeurs avec expérience de faire application

LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1969-70

DES PROFESSEURS POUR
LES DISCIPLINES SUIVANTES:

catéchèse
professeur documentaliste
français
sciences: chimie, physique, biologie, sciences naturelles
anglais
éducation physique
histoire
géographie
mathématiques
musique
arts
sciences commerciales

- Excellent centre universitaire (2 universités) pour études post-graduées.
- Excellent centre d'études professionnelles pour les maîtres en exercice.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit à:

M. Hervé Sicard,
directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

C A R R I È R E S E T P R O F E S S I O N S

La Mutualité, Caisse Québécoise de Secours Mutuel

recherche les services

d'une **SECRÉTAIRE BILINGUE** pour son bureau de Montréal. Bonnes conditions de travail. Semaine de 35 heures de travail. Salaire à discuter. Vous présenter en personne au bureau, coin Delormier et Sherbrooke, 8e étage, chambre 803, lundi le 24 mars 1969 à 10 h. a.m. et demander M. Fernand Déragon, Chef de service.

VÉRIFICATEURS SUPÉRIEURS
MONTRÉAL

Traitement: \$9,722 - \$11,144

La Direction des faillites du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations a besoin immédiatement de vérificateurs qui possèdent une expérience diversifiée en vérification publique.

L'expérience acquise dans le domaine des faillites constituera un avantage pour ces postes. Les candidats doivent manifester des aptitudes à faire des enquêtes, des appréciations et des évaluations, à rédiger avec clarté et concision.

Les postulants doivent faire partie d'une association professionnelle reconnue de comptables.

La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Veuillez adresser vos demandes aux:



Fonction
publique
du
Canada

CADRES DE LA GESTION DES FINANCES
ET ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS
COMMISSION DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA 4.

Veuillez mentionner le numéro de concours 69-600-14.

CONSEILLÈRE AUPRÈS
DES CONSOMMATEURS

Ministère de la
Santé Nationale et du
Bien-Être Social
Direction des Aliments
et Drogues

MONTRÉAL, P.Q.



Fonction
publique
du
Canada

\$8,150. - \$9,250.

FONCTIONS: Sous direction, mettre sur pied et diriger un programme éducatif sur les aliments et les drogues; établir des relations fonctionnelles avec l'industrie, les éducateurs et les consommateurs.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en nutrition et alimentation, pharmacie, sciences domestiques ou hygiène publique et au moins cinq ans d'expérience connexe.

La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

INSCRIPTION: S'adresser immédiatement à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, Place du Canada, suite 1360, Montréal 101, P.Q.

Mentionner le numéro de circulaire 69-M40 (PM 3).

INGÉNIEUR,
DE TRANSMISSION
HÉLICES ET SYSTÈMESDIRECTEUR GÉNÉRAL,
SYSTÈMES MARITIMES

Ministère de la
Défense Nationale

OTTAWA



Fonction
publique
du
Canada

Traitement jusqu'à \$11,500

Le directeur général des systèmes maritimes, Ottawa, est chargé d'étudier, mettre au point, acquérir et équiper des navires pour le ministère de la Défense nationale. La Direction générale recherche un ingénieur qui sera l'autorité spécialisée dans le domaine de la conception mécanique d'hélices et de systèmes de transmission par arbre, y compris les mécanismes d'hélices, les roulements d'arbres, les dispositifs d'étanchéité, les joints, les blocs de butée, les dispositifs de propulsion latérale situés à l'avant et tout système connexe.

Diplôme universitaire sanctionnant un cours en génie ou compétence professionnelle reconnue dans une des provinces ou un des territoires du Canada. Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage pour les candidats.

Les candidats possédant un bon nombre d'années d'expérience dans les domaines de la mécanique navale et de la machinerie lourde et moyenne, comportant de préférence des responsabilités en matière de systèmes de transmission de la force motrice sont priés d'adresser leur curriculum vitae aux CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, OTTAWA 4, (ONTARIO). VEUILLEZ MENTIONNER LE NUMÉRO DE CONCOURS 69-204-ND-3. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE.

CHEFS STATISTICIENS

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
OTTAWA

L'Office national de l'énergie est l'organisme fédéral qui est chargé d'assurer des fonctions régulatrices et consultatives à l'égard des problèmes d'énergie relevant du Parlement du Canada.

La Direction de la recherche opérationnelle de l'Office comprend quatre divisions: les systèmes d'ordinateurs, l'économétrie, les modèles industriels et les programmes mathématiques. Elle analyse et étudie, sous forme de modèles, les différents éléments du secteur de l'énergie et aide ainsi l'Office à s'acquiescer de ses fonctions consultative et à prendre les décisions qui s'imposent.

POSTE "A" CHEF STATISTICIEN 2 (\$17,408 - \$18,646)

Le titulaire de ce poste secondera le directeur dans l'administration de la Direction de la recherche opérationnelle et des études de recherche opérationnelle. Il sera chargé de:

- coordonner les travaux auxquels participent plusieurs divisions de la Direction;
- suivre les progrès de tous les travaux de recherche opérationnelle, l'affectation des ressources et leur disponibilité;
- entreprendre des tâches spéciales et fournir des conseils techniques pour l'application de l'économétrie, des programmes mathématiques et des systèmes d'ordinateurs à la recherche opérationnelle.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire avec formation supérieure en recherche opérationnelle, économétrie, science administrative, statistique ou tout autre domaine connexe, ainsi qu'une grande expérience et une aptitude manifeste à diriger des travaux de recherche opérationnelle tant sur le plan scientifique qu'administratif.

POSTE "B" CHEF STATISTICIEN 1 (\$15,146 - \$16,991)

Le candidat choisi devra: établir des modèles économétriques du secteur de l'énergie; appliquer des techniques de déduction statistique pour la confirmation d'hypothèses économiques; mettre au point des techniques de prévision à long et court terme de la demande d'énergie par les secteurs industriel, résidentiel, commercial et du transport; diriger la compilation, l'analyse et la mise à jour des données économiques incorporées à la banque des données; assurer une liaison efficace avec des représentants de l'industrie, d'organismes provinciaux et de groupes fédéraux.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire supérieur en économie mathématique, économétrie ou statistique, ainsi qu'un certain nombre d'années d'expérience en recherche économétrique, de préférence dans le secteur de l'énergie.

La maîtrise des deux langues officielles, sans être essentielle, est souhaitable pour ce poste.

Pour plus de renseignements, écrire ou téléphoner à M. J. G. Debanné, directeur de la recherche opérationnelle, Office national de l'énergie, Ottawa 4 (Ontario). Téléphone: 996-1000 (indicatif régional 613).

Adresser au plus tôt les demandes et curriculum vitae aux:



Fonction
publique
du
Canada

CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA 4 (ONTARIO).
RAPPELER LE NUMÉRO DE CONCOURS: 69-430-5.

Au recyclage pour la ville

La Gaspésie préfère une route de ceinture

QUEBEC (PC) — Le plan de développement du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine n'a encore rien apporté de concret, et il pourrait bien donner lieu, prochainement, à la déportation des Gaspésiens.

Tel est en résumé le jugement rendu hier par M. G. Hudon, préfet du comté de Bonaventure, venu à Québec, avec une délégation, rencontrer le ministre délégué à la fonction publique, M. Marcel Masse, pour lui remettre un mémoire sur l'état lamentable de la route de ceinture de la Gaspésie, la route 6.

"Quand on désire revaloriser une région, on ne dépense pas \$19 millions pour des cours de recyclage afin d'instruire la population et de la préparer à être démenagée dans les grands centres, où l'on étudie la possibilité d'ériger des centres d'accueil pour recevoir les Gaspésiens recyclés", a dit M. Hudon.

Il a ajouté que la population de la Gaspésie n'a aucun désir de servir de réservoir de main-d'œuvre où les grands centres viendraient puiser selon leurs besoins.

La population du territoire était heureuse de recevoir \$40 millions en 1969, a noté M. Hudon, mais elle l'était moins en constatant que rien

n'était réservé pour la voirie, notamment la route 6, dont l'état déplorable est néfaste au développement économique de la région.

Le mémoire présenté hier à M. Masse résume la pensée du conseil du comté de Bonaventure, des conseils municipaux, de la Commission scolaire régionale et des commissions scolaires locales, des Chambres de commerce locales, des associations touristiques et hôtelières, des compagnies de transport et de nombreux autres organismes socio-économiques implantés dans la région.

En résumé, le mémoire demande que le territoire pilote soit doté d'un système de communications relié fonctionnellement à l'ensemble des systèmes de communication du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord. "C'est à ce prix, dit le document, que le développement communautaire régional prendra un sens et portera des chances de succès".

Le mémoire soutient que le gouvernement devrait dépenser les \$38 millions nécessaires à la réfection complète de la route 6 car, sans cela, "toutes les problématiques de développement communautaire ne sont que rêves et illusions".

Pour leur part, les membres de la délégation ont laissé entendre que s'il n'y avait pas eu le BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) les Gaspésiens auraient aujourd'hui plus d'air avec la loi ARDA.

"Il nous ferait plaisir de céder au Nouveau-Brunswick l'entente fédérale-provinciale sur le développement du Bas-St-Laurent, avec tous ses millions", a dit M. Hudon, ajoutant que les Gaspésiens préféreraient retourner aux budgets ordinaires d'autrefois.

De plus, la délégation a déclaré dans une interview que le ministre délégué à la fonction publique, M. Marcel Masse, est le seul responsable du refus du Québec de signer l'accord fédéral-provincial visant à l'établissement d'un parc national en Gaspésie.

La délégation gaspésienne s'est dite très déçue par la différence d'opinion quant à la durée d'un bail puisse nous priver, nous Gaspésiens, de l'investissement de \$10 millions sans compter les autres millions provenant de l'attrait touristique d'un tel parc.

Les Postes pourraient s'en remettre à un autre sous-traitant

Rod Service cessera d'exister le 29 mars

par Jean-Luc Duguay

La compagnie Rod Service cessera d'exister le 29 mars. Le ministère des postes a acheté les 280 camions de la compagnie samedi dernier et doit choisir, dans les jours qui suivent, espère-t-il, entre les deux solutions suivantes: ou bien intégrer les services qui, jusque là, étaient fournis par Rod Service, ou bien remettre à un autre sous-traitant le transport du courrier.

Le sous-ministre adjoint des postes, M. Fernand Malo, a déclaré hier après-midi au Devoir que le sort des 397 employés de Rod Service dépendra de la décision du ministère. Si celui-ci décide de se lier par contrats avec un entrepreneur, il appartiendra à ce dernier, a expliqué M. Malo, de faire les arrangements nécessaires avec le syndicat. Si d'autre part, le ministère choisit d'intégrer les services, il lui incombera de concert avec le syndicat, de trouver une formule qui permettrait aux employés de trouver de l'emploi au ministère.

"J'entrevois qu'une décision pourrait être prise d'ici quelques jours", a encore dit

M. Malo, qui a précisé que des "conversations" se poursuivraient à Ottawa entre le ministère et le syndicat d'une part, et entre le ministère et des soumissionnaires, d'autre part.

Le porte-parole a confirmé que le ministère avait acheté les 280 camions de Rod Service, samedi dernier. Cela signifie donc que les employés de Rod Service recevront sous peu un avis de mise à pied. Ces avis devaient d'abord prendre effet le 15 mars mais, comme on sait, la compagnie avait alors décidé d'accorder un délai de 15 jours.

D'autre part, le courrier et les colis continuent de s'accumuler dans les succursales du bureau de poste central de Montréal. Le maître de poste, M. Hector Cormier, a évalué à plus de 60.000 le nombre de lettres ou de colis qui n'ont pu encore être distribués.

De plus, certains actes de violence ou d'intimidation ont été commis depuis deux jours. M. Cormier a révélé qu'il était difficile d'identifier les coupables mais qu'il n'était pas question d'abandonner les recherches. Mardi après-midi, un

livreur a été battu à l'angle des rues Ontario et Frontenac tandis que deux autres étaient l'objet de menaces. Hier, certains employés qui doivent "remplacer" ceux de Rod Service qui ne se rendent pas au travail, ont été victimes d'intimidation. Alors qu'en temps normal, 106 employés de Rod Service assurent le service entre les 35 succursales postales et les boîtes de relai des facteurs, une douzaine tout au plus se sont rendus au travail. Leurs confrères, qui sont chargés de la liaison entre le bureau de poste central et les gares, aéroports ou certaines villes, étaient cependant au travail.

D'autre part, à M. Michel Chartrand, président du conseil central de Montréal, qui a accusé mardi soir le ministère des postes de violer la loi en louant des automobiles privées, notamment des taxis de la compagnie LaSalle, pour faire la livraison du courrier à Montréal, M. Cormier a répondu qu'il n'y avait rien d'illégal et que le ministère avait le droit de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le service quand la compagnie qui doit le faire ne peut satisfaire à ses obligations.

L'industrie de l'alimentation veut relever du ministère du commerce et de l'industrie

Le Conseil de l'alimentation du Québec, par la voix de son président M. J.-R. Cantin, a demandé au premier ministre Bertrand que le ministère de l'industrie et du commerce soit le ministère responsable de tout ce qui regarde la commercialisation, la mise en marché, la fabrication et la transformation des produits alimentaires.

L'industrie de l'alimentation, une des plus importantes au Québec tant au point de vue employés, service, capitaux

investis, est depuis toujours dépendante uniquement du ministère de l'agriculture et de la colonisation.

M. Cantin note qu'il s'agit bel et bien d'une industrie de transformation et que "le ministère de l'agriculture n'est pas structuré pour dialoguer avec elle".

Ce ministère, poursuit M. Cantin "a et aura pour tâche de combler le fameux 80% de produits que nous sommes obligés d'importer, et aussi, à la base, d'avoir les compéten-

ces pratiques pour classer les 20% des produits récoltés au Québec". Le ministère de l'agriculture "a un travail énorme en ce qui concerne une production à planifier et s'il réussit à combler les 80% que nous devons importer ce sera déjà beaucoup".

Il a toujours été impossible à l'industrie alimentaire de pouvoir dialoguer d'une manière pratique avec le ministère de l'agriculture et le gouvernement, dit M. Cantin. Les gouvernants "se laissent guider, conduire aveuglément contre tout bon sens pratique, par les hautes lumières syndicales, parachutant règles, plans conjoints, c'est-à-dire toute une avalanche de politiques, d'idées, de lois qui sont une faillite et un non-sens; et tout cela n'est que nuisible pour notre industrie et pour les producteurs".

Le Conseil de l'alimentation, qui représente un vaste secteur de l'industrie de l'alimentation, se demande si tout le travail, les démarches, les

mémoires qu'il a faits jusqu'à ce jour vont, comme par le passé, être ignorés des dirigeants de l'Assemblée nationale.

"En hommes d'affaires, les membres de l'industrie de l'alimentation sont unanimes à condamner cet esprit injustifiable des gouvernants à notre endroit, dit M. Cantin. On s'interroge dans le milieu et l'on se demande si quelqu'un de sérieux peut nous parler en homme d'affaires et poser les gestes qui sont indispensables et urgents pour notre industrie."

Ernest Chénier succédera au conseiller Paul-Émile Senécal

Le parti civique de Montréal compte un nouveau membre. Le parti du maire Drapeau vient en effet de désigner M. Ernest Chénier, gérant de la caisse populaire Saint-Jacques, comme successeur du conseiller Paul-Émile Senécal, nommé à la tête du nouveau service du contrôle et de la révision.

D'après la charte de la ville de Montréal, toutefois, ce n'est qu'à la prochaine séance du conseil que M. Chénier sera déclaré élu par le maire.

L'article 75 de la charte prévoit en effet qu'à la séance qui suit l'assemblée où une démission est constatée, les conseillers peuvent soumettre des noms de candidats.

Le SPEQ presse Bertrand de rendre public le rapport Rioux

Le syndicat des professeurs de l'État du Québec, par la voix de son président M. Claude de Lorimier, a demandé au premier ministre Bertrand de prendre les mesures nécessaires pour rendre public le rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec.

M. de Lorimier dit que les professeurs des écoles de beaux-arts et de l'Institut des arts appliqués ainsi que les professeurs des conservatoires "s'interrogent avec inquiétude sur les motifs de la non-publication officielle de ce rapport" qui a pourtant été remis à l'imprimeur en août 1968 et au conseil des ministres vers le 15 février dernier.

M. de Lorimier a de plus indiqué que les professeurs de l'enseignement artistique ont fait parvenir au premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, une lettre l'informant de la situation grave qui règne dans les écoles d'arts de l'État dont le rapport Rioux demande, paraît-il, la disparition.

"Pourquoi, a ajouté le président du SPEQ, le gouvernement a-t-il dépensé tant d'ar-

gent pour cette commission d'enquête, si l'on doit remettre ce rapport aux oubliettes. Les comités de travail au sujet des programmes d'études en arts plastiques sont paralysés à tous les niveaux d'enseignement, principalement au collégial et à l'université. Les professeurs sont inquiets, et avec raison, quant à l'avenir de leur enseignement et quant à leur propre avenir dans les nouvelles structures scolaires. "Y aurait-il désaccord en-

tre le ministre de l'éducation et le ministre des affaires culturelles quant à l'application des recommandations du rapport Rioux? Nous avons toutes les raisons de croire que le ministère de l'éducation voudrait se départir de ses écoles d'arts comme il s'est départi de ses autres écoles, alors que le ministère des affaires culturelles voudrait continuer à administrer ses conservatoires et même à en créer d'autres."

Crédit de \$377,197 pour la loterie du maire

Le conseil municipal de Montréal a mis un crédit de \$377,197 à la disposition du service des finances pour couvrir les dépenses de la loterie du maire Drapeau d'ici la fin de l'exercice en cours.

Le conseil a également dispensé le comité exécutif de demander des soumissions publiques pour la publicité de la "taxe volontaire". Cette dispense est rétroactive au 1er avril 1968.

Dans les notes remises aux

conseillers, l'administration estime à \$55,889.64 les dépenses de publicité faites de mai à décembre 1968. Le programme de publicité est élaboré et exécuté par la compagnie B.C.P. Publicité Ltée, en collaboration avec la ville. Mais ce programme n'a jamais fait l'objet d'appel d'offres.

Une somme de \$400,000 est prévue à ce chapitre pour les mois de janvier, février, mars et avril de cette année.



comme ça pousse

Sans qu'on s'en aperçoive, le temps passe et on a tôt fait de constater qu'on n'est pas plus riche aujourd'hui qu'hier. Mais la BCN vous offre aujourd'hui un moyen d'être plus riche demain.

AVEC UN
CERTIFICAT D'ÉPARGNE
BCN - \$7 - \$10

Vous payez aujourd'hui \$7 un certificat d'épargne BCN qui en vaudra \$10 à échéance. Achetez autant de certificats BCN de \$10 ou de multiples de \$10 que vous le désirez. Vous pouvez les encaisser avant échéance conformément à l'échelle imprimée au verso de chaque certificat.

Renseignez-vous à n'importe quelle succursale BCN sur les CERTIFICATS D'ÉPARGNE BCN — Vous verrez comme ça pousse vite.

Quatre employeurs sur cinq qui font appel à nos services trouvent leur homme en moins d'une semaine.



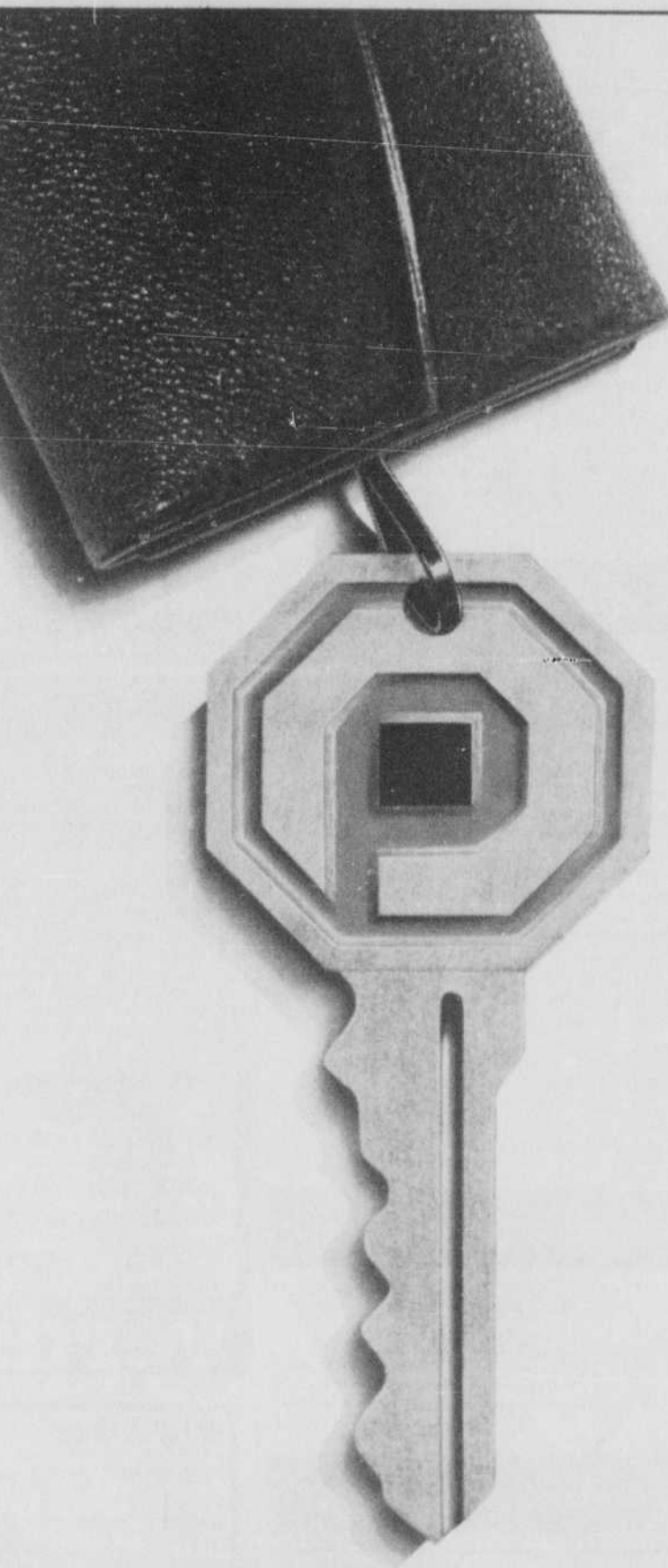
Parce que nous sommes le plus grand centre de placement au Québec, nos clients ont plus de chance de trouver le futur employé de leur choix en moins d'une semaine. Un poste pour chaque personne et chaque personne à son poste, pourrait être notre devise. Alors, s'il vous faut un mécanicien, un comptable, un surintendant, une secrétaire, souvenez-vous que le choix que nous vous offrons est vaste.

C'est la raison pour laquelle nous trouvons exactement la personne qu'il vous faut. Un bota-yeur gaucher? Nous l'avons. Une secrétaire aux jupes maxi... ou mini? Bien sûr. Un docteur en philosophie? Nous le dénicherons pour vous. Téléphonnez-nous si vous avez un poste vacant. Ça ne vous coûtera rien. Ni à vous ni à votre futur employé. Comme vous le voyez, vous n'avez rien à perdre et tout à gagner.

Centre de Main-d'œuvre du Canada

le plus grand centre de placement au Québec

Téléphonez au CMC le plus près de votre localité. Il y en a 90 à travers la province.



le prêt-auto qui vvvroumm!...

Ça vvvroumm à la Banque Provinciale! Dans tous les domaines. Ça vvvroumm dans les prêts-auto, les prêts-vacances, les prêts-habitation, les prêts commerciaux, les prêts agricoles, les prêts industriels... et tous les autres!

Ça vvvroumm à la Banque Provinciale! Ça vvvroumm parce que tout se fait vite. Parce que tous les prêts sont accordés à des taux très avantageux. Parce que les modalités de rembourse-

ment sont prévues pour satisfaire les exigences de toutes les bourses. Parce que tous les prêts sont couverts par une assurance-vie... Parce que... Mais allez donc voir le gérant d'une succursale de la Banque Provinciale (il y en a une pas loin de chez vous). Il vous expliquera tout ça. A vous seul (il est tenu par le secret professionnel).

Vous verrez, à la Banque Provinciale... ça vvvroumm!

banque provinciale

Banque Canadienne Nationale
la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

arts

et

spectacles

Colloque

DEUX JOURNÉES
DE MUSIQUE
CONTEMPORAINE

Le Conseil Canadien de la Musique tiendra demain et samedi, à l'Auberge Seaway, son colloque annuel auquel participeront des délégués venant de plusieurs provinces. Le sujet à l'étude sera "La musique contemporaine et le public." Les séances commenceront à 9h.30 et se poursuivront durant toute la journée.

Il y aura des débats auxquels le public sera invité à participer, des allocutions d'invités spéciaux ainsi que des concerts d'œuvres canadiennes enregistrées qui seront présentées par les compositeurs eux-mêmes. Enfin en soirée, deux concerts spéciaux sont prévus, organisés conjointement par la Société Radio-Canada et les facultés de musique de l'Université de Montréal et de McGill. Vendredi soir, à Redpath Hall, on entendra "Anerca" de Serge Garant, "Illuminations I" d'Otto Joachim, "Improvisation" de Harry Somers ainsi que des œuvres de Kelsey Jones et Violet Archer. Au nombre des participants, on remarque les Tudor Singers, le chef d'orchestre Boris Brott ainsi qu'un ensemble d'instrumentistes.

Samedi soir, à l'auditorium Jésus-Marie (1575 boul. Mont-Royal), le réputé compositeur et chef d'orchestre Lukas Foss présentera une œuvre nouvelle, "Paradigm" dont la répétition sera également publique.

Parmi les invités, on remarque le critique musical Maurice Fleuret, du "Nouvel Observateur" qui fut également responsable des journaux de musique contemporains à Paris en octobre dernier. On entendra également une allocution de M. H. W. Heinsheimer, directeur des publications chez G. Schirmer de New York. M. Heinsheimer a été précédemment associé aux maisons d'éditions Universal à Vienne et Boosey & Hawkes à Londres.



Ronald Ror semble prêt à étrangler Lynne Deragon dans cette scène de la pièce de Bill Manhoff, "The Owl and the Pussycat", présentée par la troupe Wart-Moreau au Théâtre Sir George Williams, dans le cadre du Festival d'art dramatique pour la région de l'ouest du Québec. Date du spectacle: 27 mars.



Yvon Lelièvre, auteur, metteur en scène, joue aux côtés de Jean-Pierre et Paul-André Cartier dans sa pièce "L'Ange d'une jeunesse patriote" qui sera présentée le 26 mars.

MUSIQUE: ZUBIN MEHTA MÈNE UNE
"OPÉRATION BALAYAGE" À L'OSM

par Jacques Thériault

Personne ne s'est ennuyé ou tourné les pouces au cours du concert-gala que l'Orchestre Symphonique de Montréal a présenté, mardi à la salle Wilfrid-Pelletier, sous la direction de Zubin Mehta. C'est là une gymnastique qu'on n'a même pas eu l'occasion de pratiquer. La soirée a défilé sans accroc, pleine d'effets saisissants et imprévus; les musiciens semblaient jouer pour leur plaisir; les auditeurs, complètement transfigurés, tressaillaient de joie avec une extrême satisfaction... certains secrètement, bien sûr.

Aussi parlerai-je d'abord de Zubin Mehta dont la présence au pupitre de l'OSM est toujours (ou presque) synonyme de ce qu'on appelle familièrement "opération balayage" ou haute école en liberté. D'une façon bien personnelle, toute naturelle et combien plaisante, il arrive effectivement à tayloriser la musique tout en lui conservant ses lettres de noblesse, en l'alimentant d'un gai savoir qu'il a vraisemblablement puisé dans les expériences d'une vie qui lui ont montré que les élan de la jeunesse se traduisent aujourd'hui par d'autres envolées que celles de la coquetterie. Ce qu'il a affirmé tout de go dans des œuvres d'Albeniz, Ravel et Saint-Saëns en dotant l'orchestre d'un souffle de turbopropulseur et, ce qui est mieux, d'un SON bien à lui.

Débutant sur l'exécution de trois pièces tirées d'Iberia (recueil pianistique) d'Albeniz et orchestrées par Fernandez Arbós, l'OSM déploya généreusement les oriflammes de l'Espagne et provoqua un feu d'artifice si éclatant qu'on s'inquiétait peut-être en haut lieu... du prestige de la Place des Arts. Ceci dit indépendamment d'une musique qu'on a le droit de ne pas aimer et en oubliant

des trompettes un peu surexcitées dans "Navarra".

On attendait évidemment avec impatience la contribution du pianiste français Philippe Entremont à ce concert, et son interprétation du Concerto en sol majeur de Saint-Saëns fut exemplaire. Maître de sa technique, appliqué, respirant selon la lettre et l'esprit de Ravel, le pianiste investit son clavier par un très subtil traitement du volume sonore de chacun des plans — avec sur tout cela des éclats féériques qui se mariaient à un terrible esprit de sérieux. Les mouvements se sont succédé avec fermeté, du lumineux allegro au bref presto percutant, mais c'est surtout le mouvement central qui frappa. Sans se laisser aller à un lyrisme de pacotille, Entremont a saisi la salle d'une pénétrante émotion: tout était nuance, d'une nature hautement musicale et on percevait surtout une noblesse dans les sonorités qu'il ne demandait qu'à s'épanouir. Cela jusqu'au dernier trait cristallin, à peine perceptible, qui couronne l'andante. Quant à l'orchestre, il joua avec légèreté et transparence: tous les instrumentistes se

comportèrent avec une telle force intérieure que la partie fut gagnée sur tous les plans, y compris celui de la construction sonore.

Après l'entracte, nous avons entendu la Symphonie No. 3 Op. 78 (avec orgue) en do mineur de Saint-Saëns. Voilà, certes, une partition qui a vieilli rapidement mais que Mehta imposa même aux plus réticents avec une vigueur, un ferveur toute mystique et une force de conviction exceptionnelle. Nous n'avons pas perdu un seul détail de cette orchestration touffue, une immense variété d'inspiration présidant à l'exploration affective. Marcelle Martin-Graton était à l'orgue (cet instrument qu'on entend si rarement à la Place des Arts) et se distingua par son extrême musicalité malgré des attaques pas toujours réglées avec toute la minutie désirée.

Au sein de l'orchestre, il conviendrait de nommer tous les exécutants qui furent plus que jamais frénétiques, jouèrent sans lourdeur et avec style. On leur doit, somme toute, cette magnifique soirée qui est certainement l'une des plus belles, l'une des plus charmantes de celles présentées par l'OSM cette saison.

ESCLAVE d'elle-même 18
ou celle d'un homme. ans
HENRI-GEORGES CLOUZOT
la prisonnière
LAURENT TERZIEFF ELIZABETH WILNER
DANNY CARREL
2e mois de succès
VENDOME
Place Victoria Tel: 878 1451 ART CINEMA

"UN NOM À SURVEILLER"...

"Un pianiste qui sera sûrement l'un des grands de la prochaine décennie".
The Gazette

ALBERT
LOTTO

Premier Prix du Concours International de piano de Montréal.
Programme: Deux sonates, SCARLATTI; Sonate en la majeur, SCHUBERT; Appassionata, BEETHOVEN. Six "Romances sans Parole" MENDELSSOHN; Sonate no. 7, PROKOFIEFF.
Prix: \$2.00, \$2.50, \$3.50, \$4.00, \$5.00

Billets en vente: Place des Arts, CCA, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol); Centaur (Théâtre Instant) Place Ville-Marie; Hoffman's Antiques, 1472 Peel; Bonder's, 1188 à Bonard; Universal St., 4617 Sources; Rd. D. des Ormeaux; Lib. Cosmos, Centre Pont-Viau; Bd. des Laurentides; Galopée, 1480 e. Fleury.

Billets d'étudiants (\$1.00). Se présenter en personne à CCA seulement.
Location par téléphone: 932-2171; 932-2234

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER

DERNIERS JOURS

TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL
LE MIRACLE de L'AMOUR
AUSI EN COULEURS
COPLAN SAUVE SA PEAU
PLAZA
1204 E. ST-CATHERINE — 523-5180
6505, ST-HUBERT — 274-6155
CANADIEN
12.30 - 2.40 - 4.15 - 6.20 - 8.00 - 10.00 P.M.

LA TANTE ET LE NEVEU ESCLAVES DE JEUX INTERDITS
GRAZIE ZIA
AUSI EN COULEURS
LISA GASTONI
LOU CASTEL
GABRIELE FERZETTI
salle hermes
18 ans

DES VENDREDI!
"VOUS FASCINE PAR SON AUDACE!" — L'EXPRESS

JEUX DE NUIT
INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING
"MAI ZETTERLING NE MANQUE CERTES PAS DE TALENT!" — Le Figaro
Semaine: 7.30 - 9.30
Dimanche: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

FESTIVAL 1206, E. ST-CATHERINE

STATION BEAURY — 525-8600

DERNIER JOUR: LE CERCLE VICIEUX

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN

"On pleurera un peu et l'on rira beaucoup"
Le vieil homme et l'enfant
AUSI EN COULEURS
LE FOU DU LABO 4
JEAN-TALON
JEAN-TALON, À L'EST DE PIERRE — 725-7000
3019, E. SHERBROOKE — 525-2174
MAISONNEUVE

Genevieve Guad, la petite religieuse et la Brigade de St-Tropez vont inviter au mariage
LE GENDARME se marie
avec
LOUIS DE FUNES
FLEUR DE LYS
en couleurs
RUE, E. ST-CATHERINE — 288-3303
CINÉMA DE PARIS

NE REMETS PAS À DEMAIN... LA SIESTE D'AUJOURD'HUI!
PHILIPPE NOIRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT
dans un film de
YVES ROBERT
alexandre le bienheureux
EN SEMAINE:
7.30 - 9.30
DIMANCHE:
1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30
480-5559
5556, OUEST, SHERBROOKE

Le bruit de la ville

EXPOSITIONS: Le duc de Hamilton de Lennoxlove, d'East Lothian, en Écosse, inaugurera, ce soir, l'exposition "Trois siècles de peinture écossaise" à l'affiche de la Galerie nationale, jusqu'au 20 avril.

Cette exposition présente pour la première fois au Canada une rétrospective de la peinture écossaise, fait remarquer Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale, dans l'introduction du catalogue.

Une exposition de Jacques de Tonnancour sera présentée à la Galerie Godard Lefort du 25 mars au 12 avril.

MUSIQUE: Dimanche prochain à 20h.30 à la Bibliothèque Nationale, le Conservatoire de musique de Montréal présentera un récital de Lise Boucher, pianiste et professeur aux conservatoires de musique de Montréal et de Trois-Rivières. Récipiendaire du prix d'Europe 1958, elle remporta un 2e prix aux Concours internationaux des JMC en 1961 et joua avec plusieurs orchestres. Elle interprétera à cette occasion des œuvres de Scarlatti, Beethoven, Chopin, Debussy et Ravel. L'entrée est libre.

Lundi à 20h.30, toujours à la Bibliothèque Nationale, le Conservatoire de musique de Montréal présentera un exercice public des classes d'ensemble d'instruments à vent de MM. Melvin Berman et Jacques Lecomte. Au programme: des œuvres de Pachel, Beethoven, Purcell, Corelli et Kelsey Jones.

Horaire des théâtres

CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI
"Tango" de Miroslav — tous les soirs à 20h.30, sauf les dimanches à 19h.30
COMÉDIE CANADIENNE: "Moi et l'autre" (création) — 20h.30
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: "Les Cinq" — 20h.30
LE DUBOIS: "Un simple soldat" de M. Dube, horaires irréguliers, 866-1964
LE PATRIOTE: "Monsieur Loyal" de 20h et à 22h

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN — "Prudence et la pitale" et "L'Incident"
BIJOU — "Suzanne Simonin la religieuse de Diderot" 1.05 - 3.40 - 6.20 - 8.55
BONAVENTURE — "La Bande à Bonnot" 1.08 - 3.15 - 5.15 - 7.20 - 9.10
CANADIEN — "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 6.00 - 7.30 - 9.30 (18 ans)
CINÉMA V — "Alexandre le bienheureux" 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHAMPLAIN — "Designe qui vient dîner" et "Duffy le renard de Tanger"
CHATEAU (Voy. Français) — "Le Gendarme se marie" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CREMAZIE — (Voy. Français)
DAUPHIN — Salle Renoir: "Le procès" — 7.30 - 9.30 Salle McLaren: "Joué au cœur" 7.30 - 9.30
ELIZABETH — "Bien faire et les séduire" et "La Main Noire"
ELYSEE — Salle Alain Renaud: "Ciné-Girl" 7.30 - 9.30 - Sam. et Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (18 ans)
FLEURY DE LYS — Voy. Cinéma de Paris Français — "Opération Marrakech" et "L'Homme, l'orgueil et la vengeance"
GRANADA — (Voy. Français)
GUY — "Les Oiseaux vont mourir au Pérou" et "Zita"
JEAN-TALON — "Le Vieil Homme et l'enfant" 8.00 - Dim. 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
Fou du Labo 4: 6.37, 9.52 - Dim. 2.44, 6.04 et 9.34
MAISONNEUVE (Voy. Jean-Taloni)
MERCIER — (Voy. Elctra)
MIDI-MINUIT — "La Première fois" et "Les Soudaines à Paris" (ce dernier en fr. et anglais)
PAPINEAU — "Le renard" et "Ombres sur le Liban"
PARISIEN — "Mayerling" 9.50 - 12.00 - 2.25 - 4.50 - 7.15 - 9.45
PELLE — (Voy. Midi-Minuit)
PLACE VILLE-MARIE — Grande salle: "Thérèse et Isabelle" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
RIVOLI — "Le Laurier" 2.25 - 5.35 - 9.25 - "Un micro dans le nerf" 12.50 - 4.15 - 7.30
ST-DENIS — "La Grande Rock" — 12.30 - 2.42 - 4.44 - 10.06 et "La Grande sauteuse" 1.37 - 4.59 - 8.21
VENDOME — "La Prisonnière" — 12.45 - 2.50 - 5.06 - 7.15 - 9.30

Festival d'art
dramatique

Le 31e Festival d'art dramatique de la région de l'ouest du Québec aura lieu du 24 au 27 mars.

Cette année, le Festival sera présenté au Théâtre de l'Université Sir George Williams.

Il y aura quatre pièces au programme, comme suit:
• Lundi, le 24 mars: "Requiem for a Small Boy" (Requiem pour un jeune garçon) de Marjorie Morris (anglais);
• Mardi, le 25 mars: "We are not yet born" (Nous ne sommes pas encore nés) de Robert Tembeck et Ali (anglais);
• Mercredi, le 26 mars: "Ad Lib" (français) de Yvon Lelièvre;
• Jeudi, le 27 mars: "The Owl and the Pussycat" (anglais) (Le hibou et le minou) de Bill Manhoff.

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

CE SOIR à sam. seul.

L'Amérique loufoque... un film de T. J. Flicker

THE PRESIDENT'S ANALYST (couleurs) à 6.30 et 9.40

et DR. STRANGELOVE

à 8.15 (dernier spectacle complet) de Stanley Kubrick

dés dimanche: "Le Viol" et "Une Affaire de cœur"

99¢

5200 AVENUE ST-LAURENT 277-4800

Les 21, 22, 23 mars

LE BALLET
FOLKLORIQUE
DU MEXIQUE

C'est à une véritable "fiesta" de danses mexicaines que nous convie le Ballet Folklorico de Mexico les 21, 22 et 23 mars à la Place des Arts. Ce sera la quatrième visite de cette troupe à Montréal.

Fondé en 1952 par Hamalia Hernandez, le Ballet Folklorico de Mexico présente en effet un programme axé sur l'Histoire et les différentes cultures que l'on trouve au Mexique. Plus de 100 danseurs, chanteurs et musiciens se produisent dans des numéros très variés avec un millier de brillants et riches costumes.

Cette année, la célèbre troupe mexicaine exécute plusieurs nouveaux ballets dont une production très originale, "Mexican Toys".

BIENTÔT
d'après le roman
d'ALBERTINE
SARRAZIN
L'ASTRAGALE
18 ANS

élysee
35 MILTON 842-6053
SALLE RENAISSANCE
INTRIGUES DU CINÉMA
VUES
DERRIÈRE LA CAMÉRA
et FRANCIS LERDI
Ciné-Girl
18 ANS

Bijou 12e Sem.
527-9131
En Grande Exclusioniste
ANNA KARINA
Suzanne Simonin
LA RELIGIEUSE
DE DIDEROT
18 ANS

À L'AFFICHE AUJOURD'HUI
UNE SEMAINE SEULEMENT
LES OISEAUX VONT MOURIR AU PÉROU
18 ans
UN FILM BOULEVERSSANT SUR LA NÉPHROSE
Joanna Shimkus
"Zita"
CINÉMA DE RÉPÉTOIRE

théâtre du rideau vert

les interets créés
Comédie — farce de Benavente
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis — Métro Laurier, sortie Gifford

PREMIÈRE FOIS À MONTRÉAL
LE PROCÈS
d'après l'œuvre de
FRANZ KAFKA
UN FILM DE
ORSON WELLES
CE SOIR 7.30-9.30
721-6060
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE

COMMENÇANT DEMAIN
BELLE DE JOUR
Catherine Proulx
LA fontaine de l'amour
COULEURS
BONAVENTURE
NGC CINEMAS LTD. PLACE BONAVENTURE TEL. 861-2725

Dernier jour: La Bande à Bonnot
SAINT-DENIS
14 ANS
Un grand film canadien
tourne dans les Laurentides
le grand rock
EN COULEURS
Guy Thauvette Francine Racette
un homme pris au piège de l'amour et du crime

LA GRANDE
sauterelle
EN COULEURS
MIREILLE DARC
HARDY KRUGER

MAINTENANT OUVERT
Dans un cadre raffiné rappelant le luxe et la fantaisie de la Belle Époque
BABETTE attend ses amis
CHEZ BABETTE, 1465A rue CRESCENT
(entre boul. Maisonneuve et Ste-Catherine)
De la java au cha-cha, venez danser et chanter avec **BABETTE** et le virtuose de l'accordéon-musette, Jean Cardon.
Réservations: 843-3747 - Cuisine française

arts et spectacles

Tournées culturelles à travers le Québec

Un spectacle de cinéma, quatre pièces de théâtre, un récital poésie - chanson, deux expositions composent le programme de diffusion que le ministère des affaires culturelles offre gratuitement aux centres culturels du Québec.

Déjà une première manifestation a eu lieu: c'était un salon du livre d'art qui a été présenté à Trois-Rivières, à la fin de février, et à Richelieu, la semaine dernière, à l'occasion du centenaire de cette ville. Trois troupes de théâtre entreprennent, ces jours-ci, des tournées subventionnées par le ministère. Dès le début d'avril, on présentera les autres spectacles.

Deux troupes de théâtre québécoises et une troupe française commencent ces jours-ci à parcourir diverses régions du Québec. Le théâtre du Rideau-Vert a entrepris une tournée d'un mois, le 13 mars, avec une pièce pour enfants de Marcel Sabourin, "Les fourberies de Friponneau", dans une mise en scène d'André Pagé. Gatinneau a été la première ville visitée, les 13 et 14 mars; suivront les villes de Hull, Saint-Jacques de Montcalm, Tracy, Boucherville, Vaudreuil, Saint-Henri, Saint-Eustache, Dorval, Beloeil, Farnham, Jacques-Cartier, Lachute, Joliette.

Le Théâtre de Bourgogne, troupe française, a été invitée à se produire, dans le cadre des échanges culturels franco-québécois, dans une dizaine de villes du Québec. Elle jouera "Les fourberies de Scapin" de Molière. La tournée a débuté le 17 mars. Hull sera la première ville à afficher cette pièce; puis ce sera le tour de Rouyn, La Sarre, Ville-Marie, Shawinigan, Québec, Sherbrooke; Jonquière, Chicoutimi, Mistsini, Rimouski et Matane.

Le 8 avril, le Théâtre du Vieux Québec inaugurera sa tournée, en donnant d'abord à Québec cinq représentations d'une pièce de Guy Foisy, "Au Brésil". Les représentations se poursuivront jusqu'au 24 avril. Dans les centres culturels de Trois-Pistoles, Amqui, Matane, Haute-Rive, Jonquière, Sherbrooke, Roberval, La Malbaie, Sainte-Anne-de-Beaupré, Baie Saint-Paul et dans sept villes qui n'ont pas encore été choisies officiellement.

Ces trois tournées ont été préparées par le ministère des Affaires culturelles qui paie toutes les dépenses de la troupe et le coût du spectacle. Cette formule d'aide apporte également, d'une façon indirecte, une contribution financière aux centres culturels des villes visitées. Les centres peuvent ainsi offrir au public plusieurs manifestations culturelles et artistiques qu'ils n'auraient pas les moyens de payer.

Culture vivante-cinéma

Il y aura ensuite Culture Vivante-Cinéma, spectacle global par le ministère, qui ont vu de nombreux visiteurs de l'exposition de Québec, en septembre 1968. Consacré à l'histoire du cinéma québécois et canadien, le spectacle a subi, depuis, quelques retouches. Il effectuera la première tournée, du 29 mars au 18 mai, dans une dizaine de villes du Québec. L'itinéraire comprend un séjour à Trois-Rivières, du 29 mars au 3 avril. Le spectacle ira ensuite à Lewiston-Auburn, dans le Maine, du 13 au 17 avril, à l'occasion d'une "Semaine du Québec" durant laquelle d'autres manifestations culturelles et artistiques seront présentées. Après cette incursion aux États-Unis, Culture Vivante sera deux ou trois jours — jusqu'au mois de mai — dans les villes de Shawinigan, La Tuque, Tracy, Saint-Hyacinthe et Richelieu. Elle ira ensuite, au mois d'août, visiter d'autres régions du Québec.

"Parlures, paroles et poèmes"

En plus des tournées théâtrales et du spectacle sur le cinéma, un récital de poésie, préparé par Michel Rossignol et Michel Garneau, sera donné du 9 avril au 11 mai, dans plusieurs villes du Québec. Ce spectacle, composé de chansons et de poésies, présentera notamment un texte inédit du poète Gaston Miron, "La marche à l'amour". Les auteurs de ce récital ont longuement considéré, pour sa préparation, la sonorité des textes choisis et leur sonorisation. Leurs buts, comme ils le soulignent, c'est de faire passer les mots, c'est d'en rendre clair le sens mais aussi de laisser chanter leur musique.

Expositions

Le programme de diffusion culturelle du printemps comprend aussi deux expositions. Le Salon du livre d'art, qui vient d'être présenté à Trois-Rivières et à Richelieu, ira à Chibougamau, du 20 avril au 2 mai. Rappelons que le ministère présente ainsi des salons du livre dans les divers centres du Québec, depuis quelques années. La deuxième exposition sera consacrée au peintre trilluvien Raymond Lasnier, décédé l'année dernière. Une retrospective de cet artiste avait eu lieu au Musée du Québec en 1966.

L'exposition, composée de vingt-et-une œuvres, doit être montée en avant-première à Trois-Rivières, le 13 avril. Elle circulera, pendant une période de six mois, dans les centres culturels des régions du Saguenay et de Sherbrooke. L'itinéraire définitif ne sera toutefois annoncé que dans une dizaine de jours.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2	
9.25 Aujourd'hui à CBFT	
9.30 Le courrier du désert	
10.00 Télévision scolaire	
10.30 En mouvement	
10.45 Moniteur Surprise présente	
11.00 La source verte	
11.15 Cinéma "Les Misérables" (1ère partie) (Franco-italien, 1938)	
1.00 Cinéma	
"Fra Diavolo", film d'aventures (Italie, 1950)	
2.30 Ni oui ni non	
3.00 Femme d'aujourd'hui	
4.00 Bobino	
4.30 Piratée Malouine	
5.00 Bulle de Tarnacardam	
5.30 Les cadets de la forêt	
6.00 Tour à tour	
6.15 Téléjournal	
6.25 Nouvelles du sport	
6.30 24 heures	
6.45 - Aujourd'hui	
7.30 La source verte	
8.00 Les grands films "Coplan, agent secret FX-18", contre-espionnage (1964)	
10.15 Tirez au clair	
10.45 Les affaires de l'Etat (le parti libéral)	
11.00 Téléjournal	
11.30 Nouvelles du sport	
11.30 Ski-service	
11.45 Les Incorruptibles	
12.15 Téléjournal	
CFTM 10	
7.15 Mire et musique	
7.30 Les P'tits Bonshommes	
7.45 Métro-matin	
8.45 36-24-36	
9.00 Toast et Café	
10.00 Voie de femmes	
10.30 Leçons de beauté	
10.45 L'école du bonheur	
11.00 Voie de femmes	
11.30 Eternel amour	
"Monieur Lacaille" (1er)	
12.00 Les révis du Capitaine	
12.15 Les manchettes	



condition féminine

Une expérience de plein air pour les jeunes de 7 à 17 ans

Une expérience récréative de plein air et de vie en groupe, voilà le but que poursuit le camp Jeune-Air, nous dit le directeur M. Paul Larue. On sait que ce camp est la propriété du Centre des loisirs de l'Immaculée-Conception.

Des enfants de 7 à 14 ans et de 15-17 ans pratiquent chaque été la voile, le canotage, l'hébertisme, l'escalade, la natation, le plongeon, le parcours-orientation, toutes formes d'activités de plein air.

Le Père de la Sablonnière, Paul Larue et Guy Beaulac, responsables du Camp insistent sur le fait suivant: "Pour faciliter l'adaptation de l'enfant et permettre au personnel pédagogique de donner le meilleur d'eux-mêmes, on n'accepte que des enfants du même groupe d'âge à la fois. Le premier camp du 24 juin au 7 juillet sera réservé aux petits, garçons et filles de 7 et 8 ans; le second, du 10 au 20 juillet est réservé aux moyens de 9, 10 et 11 ans et le dernier camp du 2 au 29 août sera celui des grands de 12, 13 et 14 ans. En plus des périodes d'un mois seront réservés aux adolescents, garçons et filles de 15 à 17 ans. Tous les jeunes sans exception, auront l'opportunité de passer le nouveau brevet de la Croix-Rouge de survie. L'école canadienne de plongeon décerne aussi des diplômes."

Les enfants sont installés dans des chalets et le service pastoral est assumé par le Père de la Sablonnière alors qu'un médecin et une infirmière sont toujours présents pour suivre les enfants. En plus, les enfants sont groupés par douze et un moniteur vit continuellement avec eux, voyant à l'hygiène, à la propreté des vêtements, à la sécurité, à la vie de famille.

Environ une quarantaine de moniteurs spécialisés sont au service des enfants continuellement, ce qui fait un moyen d'un moniteur par quatre enfants. La plupart des moniteurs sont des professeurs d'éducation physique, instituteurs en vacances, techniciens en loisirs et sports.

L'expression "faire passer de bonnes vacances à nos enfants" ne suffit pas pour le directeur de la base de plein air du lac Quenouille, il faut

leur "faire vivre des vacances" et leur offrir une gamme d'activités qu'ils peuvent difficilement trouver dans nos villes. C'est ainsi que les jeux de baseball, basketball, gymnastique ne sont pas au programme du camp parce que ce sont les jeux que pratiquent à longueur d'années nos enfants des villes. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au Salon du camping à la Place Bonaventure ou en s'adressant au Centre de l'Immaculée Conception (tel.: 527-1256 poste 35).



leur "faire vivre des vacances" et leur offrir une gamme d'activités qu'ils peuvent difficilement trouver dans nos villes. C'est ainsi que les jeux de baseball, basketball, gymnastique ne sont pas au programme du camp parce que ce sont les jeux que pratiquent à longueur d'années nos enfants des villes. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au Salon du camping à la Place Bonaventure ou en s'adressant au Centre de l'Immaculée Conception (tel.: 527-1256 poste 35).



Chronique du consommateur

L'être humain est sur la pente d'une dégénérescence biologique que lui mène à sa perte et le Québec, comme le monde entier, doit connaître une réforme naturaliste profonde, affirme M. Jean-Marc Brunet, docteur en naturopathie, dans un ouvrage intitulé "La réforme naturaliste", dont le lancement avait lieu hier aux éditions du Jovir.

L'auteur a voulu démontrer comment la société industrielle et technologique en est venue à provoquer cette dégénérescence. Recourant aux conclusions tirées par des savants, de même qu'à des études sociologiques, M. Brunet s'applique à démasquer ce qu'il appelle "la pseudo argumentation scientifique" de la médecine moderne concernant la durée de la vie humaine, les bienfaits des médicaments chimiques et la chimification de l'alimentation de l'homme. Le livre propose une nouvelle philosophie sociale visant à créer une société naturaliste où l'accent serait mis sur la qualité biologique totale de l'homme.

"La société moderne, écrit l'auteur, a besoin d'une nouvelle échelle de valeurs où la qualité physiologique et psychologique des êtres humains tiendrait la première place, sinon la catastrophe sera notre lot, c'est incontestable."

Jusqu'au 28 mars 1969... GRANDE VENTE 20% Rabais

Verres à vin 1/2 cristal, casiers à bouteilles, accessoires fondus suisses et bourguignons - services à escargots, à fromages, à huîtres, livres de recettes, etc.

AU CEP D'ANJOU
470 Avenue Ogilvy
Montréal, P.Q.
276-1224 - 276-1127
Heures d'affaires
Lundi à Vendredi 9 a.m. à 5 p.m.



Au Québec, affirme M. Brunet, on a tenté et on tente toujours de s'attaquer aux praticiens naturopathes, mais ceux-ci, qui sont aujourd'hui bien organisés, n'entendent pas se "laisser avoir". Ils ont décidé de renseigner la population en lui expliquant à fond les dangers de la médecine allopathique et l'efficacité de la médecine naturelle.

Dans un style qui tient souvent du pamphlétaire, M. Brunet propose aux dirigeants, en particulier du Québec, des réformes profondes de la société, réformes qui selon l'auteur pourraient être appliquées immédiatement.

Des serviettes parfumées

Oui, et vendues au profit de l'Institut Vanier de la famille. Il s'agit de serviettes de papier ornées de la rose canadienne et délicatement parfumées. Les redevances sur la vente de ces serviettes ainsi que sur les sous-verres et nappes assortis, des produits de la compagnie Dennison, seront versées à l'Institut Vanier de la famille pour l'aider à poursuivre ses travaux de recherche.

Le grain de sel magique

Il est facile de faire disparaître les taches de graisse ou de saie sur un tapis. Il suffit de saupoudrer de sel, puis de les frotter énergiquement; répétez plusieurs fois l'opération si nécessaire. S'il y a de vieilles taches, vous pouvez les atténuer ou les faire disparaître en les frottant avec une pâte de sel et d'eau. Pour raviver un tapis, essayez-le avec une éponge ou un chiffon

MEUBLES
M. ÉDOUARD
AGENT-FACTURIER
Sur rendez-vous
Meubles • Tapis • Draperies
Escompte **25%** en gros
388-4548

Pour vos cadeaux
Pour vos réceptions
Le plus populaire
des vins PÉTILLANTS,
importés de France.
\$3.25 la bouteille

Face aux secrétaires, M. Duchesne se fait le défenseur de la condition féminine

Selon M. Benoit Duchesne, directeur de la Chambre de Commerce, il ne faudrait pas blâmer, mais au contraire, plaindre les pauvres hommes qui ne semblent vraiment pas posséder les qualités requises pour comprendre la femme scientifiquement ou autrement!

Mi-sérieux, mi-blagueur, M. Duchesne s'adressait aux membres de la section française de l'Association nationale des secrétaires à l'occasion de leur dîner mensuel.

Les hommes de sciences souhaitent que ce soient les femmes qui poursuivent les recherches au sujet de la psychologie féminine et des problèmes féminins. Les sociologues admettent enfin que l'hom-

me manquera toujours des cadres de référence, qui lui permettraient de comprendre la psychologie de la femme, a dit M. Duchesne.

Ayant fréquenté les meilleurs auteurs qui ont traité de la femme, M. Duchesne les cite abondamment. De Jolivet, il reprend cet extrait célèbre: "Si la femme actuellement se porte plutôt bien et s'adapte parfaitement à la vie moderne, l'homme lui, de son côté se porte mal. L'émancipation de la femme est un fait social qui apporte de grandes modifications psychologiques pour l'homme. Cette femme devient une concurrente en particulier dans le monde du travail. L'homme sent sa supé-

riorité menacée. Nous vivons une période de transition et tout état de transition amène une charge anxieuse. L'anxiété pour le psychiatre français est un signe de vitalité si elle nous oblige à réfléchir, si elle nous pousse à agir, à avancer."

Selon Jolivet, la femme va vers une personnalisation plus grande mais elle reste femme. Ce qui trouble l'homme, c'est que cette créature court-vêtue ne cache plus rien, si ce n'est sa signification profonde. L'homme ne comprend plus.

Le conférencier a admis que pendant des millénaires, la conception que se font les hommes du rôle de la femme est restée quasi stationnaire.

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE
FRANÇAISE DE MONTRÉAL

ROGER LEBERT, propriétaire
Diplôme de maître du Club Prosper Montaigne, Paris

Anjou QUÉBEC

807 EST, RUE LAURIER (Métro: Station Laurier)
272-4065 • 272-4086 • 272-5440

5%?...NON
10%?...NON
20%...OUI!

TOUS LES JOURS?...NON

MARDI, MERCREDI, JEUDI...OUI!

20% d'escompte sur tout achat de \$5 et plus
de marchandises à Anjou-Québec

VOUS Y TROUVEREZ

VIANDES DE PREMIER CHOIX, COUPE FRANÇAISE

BOEUF DE L'OUEST — VEAU — AGNEAU — LAPIN — CHAPONS et POULETS
FRAIS — CAILLES — PINTADES

CHARCUTERIE, SPÉCIALITÉS DE NOS CUISINES

ANDOUILLETES — TÊTE DE VEAU — TRIPES — BOUDIN — ESCARGOTS
BOUCHÉES À LA REINE — COQUILLES ST-JACQUES — ASPICS

NOS SUCCULENTES PRÉPARATIONS CONGELÉES

PAUPIETTES DE VEAU — COQ AU VIN

PRODUITS IMPORTÉS

CONSERVES — FROMAGES — EAUX MINÉRALES: VICHY CELESTINS,
PERRIER, ÉVIAN, VITTEL — PAIN FRANÇAIS — CAFÉ FRAIS TORRIFIÉ

CETTE VENTE A LIEU AU MAGASIN

Pas de livraison • Paiement comptant

Nous nettoyons vos tapis sans "nettoyer" votre porte-monnaie



Nous ne nous contentons pas de vendre des tapis; nous les nettoyons aussi. Pas pour faire fortune (à nos tarifs, nous perdriions notre temps). Mais nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous laisser appeler des nettoyeurs peu consciencieux pour faire une "économie" que vous regretteriez.

Nos experts savent depuis longtemps qu'un tapis est un article coûteux et fragile. Ils savent que s'il est trop mouillé (la faute capitale des nettoyeurs pressés), il rétrécit et se feutre irrémédiablement. Aussi apporteront-ils chez vous le matériel le plus moderne. Et leurs soins les plus attentifs. Ils traiteront vos

tapis en douceur, mais en profondeur, pour vous les rendre frais, pimpants et souples; ils leur donneront aussi un regain de durabilité.

Et les tapis mobiles que vous enverrez à notre atelier seront nettoyés avec la même vigilance. En outre, nous pourrions les traiter contre les mites et contre la statique.

Alors, appelez-nous à notre salon d'exposition de la Côte-de-Liesse (731-7979)

Le tapis que vous sauverez pourrait être le vôtre.

Renseignez-vous sur nos conditions faciles de paiement

1183, rue Sainte-Catherine ouest, 842-9991, du lun. au sam. 9h-17h30; le vend. jusqu'à 21h. 7800 ch. de la Côte-de-Liesse, 731-7979, du lun. au ven. 9h-17h30



Perfection Rug

L'ACTIF DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENTS DU QUÉBEC, À \$683,932,828.00 À LA FIN DE 1968

Message de son président, M. Claude Prieur

potins financiers

La Bourse de N-Y a fait preuve de plus de résistance, hier, pour la 21ème séance consécutive et, en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 47,3 points plus haut à 912,11 au regard d'une avance de 3,35 points la veille à 907,38. Les spéculateurs paraissent aussi de meilleur humeur hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Sur la Bourse de Londres, la tendance a paru hier plutôt soutenue, tandis que sur la Bourse de Paris il y avait accalmie.

Rio-Algom Mines et Lornex Mining investissent \$120,000,000 pour exploiter des dépôts de cuivre en C-B.

Les rumeurs de progrès à la conférence de paix au Vietnam qui se tient actuellement à Paris et l'augmentation des revenus personnels aux E-U le mois dernier influencent heureusement hier sur le sentiment spéculatif à Wall Street.

L'indice des mines d'or sud-africaines a baissé de 0,5 pts hier à 194,7 sur le marché anglais. Pourtant les cours de l'or à Londres et Paris étaient soutenus hier.

On notait encore hier à N-Y et sur nos marchés que les spéculateurs faisaient preuve de prudence dans leurs achats.

United Westburne, Commonweath Petroleum Services et Trimac Transportation confirment leur amalgamation, sous une nouvelle raison sociale de Westburne International Limited. Il y aura échanges d'actions.

Les stocks "survivants" devraient susciter de plus en plus d'intérêt sur les bourses.

La hausse des actions d'Asamera est due à la nouvelle que le groupe dont elle fait partie a complété cette semaine un nouveau puits de

pétrole dans le Sumatra. En outre, Asamera vient d'acquiescer 192,000 acres de terrain, comportant le permis d'explorer en Saskatchewan, où des découvertes d'uranium viennent d'être faites.

Great Canadian Oils Sands Ltd a accusé une perte de \$8,867,461 durant la période du 1er octobre au 31 décembre 1968. La compagnie se propose d'augmenter son capital autorisé, au moyen de la création de 3,000,000 d'actions privilégiées d'une valeur au pair de \$100 chacune, dont 1,450,000 seront émises en faveur de la Sun Oil Co. sous forme d'actions privilégiées, 7% non rachetables, en remplacement de sa dette de \$145,000,000.

La Bourse de Montréal a été avivée que les membres du conseil d'administration de Canadian Hydrocarbons Ltd ont approuvé le règlement stipulant un fractionnement, à raison de deux (2) pour une (1) de ses actions ordinaires, émises et non émises, sous réserve d'approbation de cette subdivision par les actionnaires de la compagnie et de l'émission de lettres patentes supplémentaires. En même temps, les administrateurs de l'entreprise ont annoncé leur intention d'augmenter le taux du dividende de 35 cts à 40 cts l'action sur les actions présentement en circulation.

M. David W. Smith, gérant de la production et de l'exploration de Shell Canada à Calgary annonce que le Shell Anglo South Coho 1-74 vient d'être implanté. Il s'agit là du troisième puits du programme de forage entrepris par la compagnie au large de la côte ouest du Canada. Ce nouveau puits se trouve à environ 27 milles au nord-est de Sandspit dans le détroit Hecla.

Le deuxième puits du programme de forage, le Shell Anglo Gynget J-100, a été rebouché à une profondeur de 8,070 pieds.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les transactions sur les droits de B.C. Telephone doivent se faire au comptant les 21, 24 et 25 mars

Les droits de la British Columbia Telephone Company se transigeront sur la base du comptant les 21, 24 et 25 mars 1969 et ils seront rayés de la liste à la fermeture des affaires le 25 mars. Les souscriptions, en vertu de l'offre de droits doivent être déposées, au plus tard à la fermeture des affaires de la Bourse de Montréal le 26 mars 1969, à n'importe quel bureau de la Montreal Trust Company, situés dans les villes de Vancouver, C.B. d'Edmonton, Alberta, de Winnipeg, Manitoba, de Toronto, Ontario, de Montréal, P.Q. ou d'Halifax, N-E.

Ces droits ont varié ces jours-ci sur les Bourses de Montréal et de Toronto entre 25, 29, 33.

Il ne faut pas attendre que l'inflation ait fait des siennes avant d'agir

Vu l'importance d'une dépêche de l'AFP, reçue hier, nous nous empressons de la publier textuellement pour le bénéfice de nos lecteurs: "commentaire mercredi dans un éditorial le relevement du "prime rate" annoncé lundi par les banques américaines, le "Wall Street Journal" critique ceux qui estiment que la politique monétaire actuelle risque de plonger les E.-U. dans une récession et réclament sa libéralisation.

"Une psychologie inflationniste, engendrée par des années de politique fiscale et monétaire irresponsable, ne peut être éliminée du jour au lendemain, ni sans une certaine souffrance, déclare le quotidien économique. A moins qu'elle ne soit éliminée, la souffrance pourrait se révéler beaucoup plus forte et toucher beaucoup plus de gens, lorsque l'abaissement inflationniste éclatera". Il estime que la montée des taux d'intérêt ne résulte pas seulement de la situation de l'offre et de la demande de capitaux, mais, aussi, de la crainte qu'éprouvent les prêteurs que l'argent qu'on leur remboursera vaudra moins que celui qu'ils ont prêté.

"Nul ne peut dire exactement quelle pression sera nécessaire, et pendant combien de temps, pour extirper de l'économie la majeure partie de l'inflation", affirme le journal.

"Ce n'est sûrement pas le moment pour la fed, de changer, à nouveau, brusquement d'orientation et de revenir à l'argent facile, conclut le "Wall Street Journal". Les maux inflationnistes du pays ne seront pas guéris par une dose massive du produit qui a fait naître le mal".

Le "Journal of Commerce", de son côté, estime que le relevement des taux d'intérêts bancaires constitue avant tout un "geste défensif" visant à décourager les emprunteurs, beaucoup plus qu'une mesure visant à accroître leurs ressources.

La balance commerciale de la France fut déficitaire l'an dernier

Le ministère de l'Economie et des Finances a publié le bilan des échanges extérieurs français pour 1968. Il apparaît satisfaisant puisque l'équilibre commercial n'a pas été sérieusement compromis par les difficultés d'ordre social et que l'insertion de l'économie française dans les courants d'échanges internationaux a pu se maintenir.

Globalement le taux de couverture des achats par les ventes a diminué d'un point seulement (90% contre 91,8% en 1967). En ce qui concerne les pays situés en dehors de la zone franc, il a baissé, il est vrai, d'un point et demi, passant à 88,6% contre 90,1% en 1967.

Les importations ont progressé de 12,9% en un an, c'est-à-dire toutefois plus vite que l'année précédente; les importations en provenance de l'extérieur de la zone franc ont même augmenté de 14,7%.

L'effort accompli pour exporter a été bien récompensé; en particulier les ventes en dehors de la zone franc ont atteint un taux de progression de 12,8% (contre 5% seulement en 1967; 11% en 1966; 14% en 1965 et 13% en 1964).

Ces résultats d'ensemble font apparaître un déficit de 6,35 milliards de francs qui n'est qu'apparent car il convient de soustraire les chiffres relatifs aux importations comportant des données qualifiées d'insaisissables par le service des douanes (fret, assurances, etc.) Il demeure cependant un déficit réel de 1,5 milliard à inscrire au déficit de la balance.

Le tableau ci-après donne la répartition géographique du commerce extérieur français au cours des trois dernières années.

commerce. Comme on sait, M. J. Walker est un membre actif du comité directeur du Pacific Basin Economic Co-ordination Committee. Recevant, hier, à dîner, les rédacteurs financiers dans la salle à manger privée de la direction de la B. de M. MM. Walker et Shaddick ont répondu à maintes questions posées. Indiscrètement, cette institution possède une succursale au Japon, où doit se tenir, dans un an, la fameuse Exposition Internationale d'Osaka, à laquelle participeront les gouverne-

La hausse du taux de base (prime), considérée par la Banque de Montréal

MM. J. Léonard Walker, président de la Banque de Montréal et P. R. Shaddick, vice-président de la même institution à la direction de ses opérations bancaires internationales ont, de retour d'une tournée en Extrême-Orient, été visités particulièrement Hong-Kong, une colonie britannique, le Japon et les Philippines, une possession des E.-U. Ils se sont entretenus en ces divers endroits avec des personnalités du milieu politique et du monde des affaires dans le but d'améliorer et d'étendre les services de la Banque de Montréal dans ces pays ou de faciliter la tâche aux hommes d'affaires canadiens qui souhaiteraient y faire commerce. Comme on sait, M. J.L. Walker est un membre actif du comité directeur du Pacific Basin Economic Co-ordination Committee. Recevant, hier, à dîner, les rédacteurs financiers dans la salle à manger privée de la direction de la B. de M. MM. Walker et Shaddick ont répondu à maintes questions posées. Indiquant, cette institution possède une succursale au Japon, où doit se tenir, dans un an, la fameuse Exposition Internationale d'Osaka, à laquelle participeront les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de la C.B. De nature peu loquace le président de la Banque de Montréal nous déclarait qu'à la suite des hausses des taux de base ou préférentiels (prime rate) par maintes banques des E.-U., au début de cette semaine, la direction considérait la chose... mais, sans évidemment, nous faire connaître si la B. de M. haussera aussi son taux de base... et comme il y a interdépendance entre les économies canadiennes et américaines, nous serions grandement surpris si l'on ne bouge pas ici, mais qui commence ra... tel nous semble la question.

Marcel CLEMENT

Le compte rendu de gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec, inséré dans le 31ème rapport annuel qui vient d'être soumis au ministre des Finances, renferme en partie ce qui suit, sous la signature de M. Claude Prieur, son président et directeur général: Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968, l'actif de la Caisse de dépôt et placement du Québec est passé de \$418,565,282 à \$683,932,828, et les revenus de ce troisième exercice ont atteint \$35,306,683 comparativement à \$18,733,899 l'année précédente.

Les opérations de placement de la Caisse au cours de l'année ont été effectuées dans un climat économique tendu et sur des marchés financiers perturbés.

Politique de placement

La Caisse de dépôt et placement du Québec a pour rôle de gérer les dépôts qui lui sont faits par divers organismes publics et en particulier par la Régie des rentes du Québec à laquelle les citoyens doivent confier une partie de leurs économies. Les sommes ainsi déposées à la Caisse devront être remises un jour aux déposants, de fait, d'après une analyse actuarielle, les prestations payées par la Régie des rentes dépasseront, d'ici une quinzaine d'années, le montant des cotisations qu'elle perçoit. Cette considération fondamentale préside à l'orientation de la politique générale de placement de la Caisse, donnant une importance primordiale à la sécurité et à l'accroissement du capital.

La Caisse n'existe cependant pas dans le seul but de garantir la sécurité des sommes que les Québécois mettent de côté pour assurer leur retraite. Elle a en effet été créée en vue de faire bénéficier le Québec des avantages économiques et financiers que comporte l'usage des capitaux qu'elle gère. Pour éviter le conflit possible entre la protection de l'épargnant et la participation de la Caisse au développement économique, celle-ci ne doit pas accorder d'octrois sous forme de conditions ou de préférences ni accepter de prendre des risques indus affectant la sécurité de ses placements. Lorsque les conditions de financement correspondent à celles du marché et que la sécurité du placement est raisonnable, avec ou sans l'aide de l'Etat, la Caisse facilite, dans toute la mesure de ses moyens, le financement des projets qui lui sont soumis. Avec le développement économique du Québec, la Caisse verra s'accroître le nombre et l'importance des réalisations auxquelles elle pourra s'associer.

Obligations — Ses engagements étant à longue échéance, la Caisse a poursuivi au cours de l'année une politique d'investissement à long terme sur le marché des obligations. En raison cependant de l'état des marchés, elle a fait preuve de prudence en augmentant considérablement ses effets à court terme à compter du début de l'année. Cette mesure s'est avérée profitable et a facilité grandement les opérations subséquentes. Disposant ainsi d'un portefeuille à court terme considérable et d'un flux de trésorerie très élevé, la Caisse a été en mesure d'accroître davantage son rôle sur le marché des obligations du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec.

La vente de titres à long terme sur le marché des obligations municipales et scolaires était ardue au cours des trois premiers trimestres, devient très difficile en fin d'année. La Caisse augmenta alors considérablement le rythme de ses achats de ce type d'obligations, contribuant ainsi à en accroître la demande. Effectivement, sans l'intervention de la Caisse, certaines émissions n'auraient pu être mises sur le marché.

La Caisse est consciente du fait que c'est dans le secteur des obligations de compagnies qu'elle peut contribuer le plus directement au financement du développement économique du Québec. Elle doit tenir compte des avantages économiques que les compagnies apportent au Québec, indépendamment du lieu où elles sont constituées. Au cours de l'année, la Caisse a participé à presque toutes les émissions publiques qui lui furent offertes de titres d'entreprises dont une partie des activités s'exercent au Québec. Elle était prête à faire davantage mais la hausse considérable des taux d'intérêt engendra une rareté de nouvelles émissions de ces titres, un grand nombre d'entreprises se refusant à assumer des obligations à longue échéance aux conditions que dictait alors le marché. En quelques occasions, la Caisse acheta des titres d'autres compagnies canadiennes pour réaliser un profit à courte échéance ou pour acquiescer des droits de conversion ou de souscription.

Immeubles et hypothèques — Le Service des immeubles et hypothèques, mis sur pied à la fin de 1967, commença ses activités au cours de l'année. Devenue "prêteur agréé" de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement au mois de mai, la Caisse consentit plus de la moitié de ses prêts hypothécaires sous la garantie de cet organisme. Ces prêts furent accordés

Records pour Northern and Central Gas Corp.

En ce qui concerne les revenus et les bénéfices

La société Northern and Central Gas Corp. a enregistré en 1968 des revenus et des bénéfices records, ce qui s'est reflété dans les dividendes versés. Les revenus ont augmenté de 9 pour cent pour se chiffrer à \$136,931,000 comparativement à \$125,860,000 l'année précédente.

Le bénéfice net se chiffre à \$14,378,000 en 1968 contre \$12,441,000 en 1967. Le bénéfice par action s'établit à \$1,01 contre 84 cents en 1967, ce qui représente une hausse de 20 pour cent. Les dividendes sur les actions ordinaires ont été augmentés, passant de 40 à 50 cents par action, sur une base annuelle, à compter du versement effectué le 1er juin 1968.

Le rapport mentionne que les ventes de gaz se sont accrues de 8,4 pour cent pour atteindre 148,899,339 MCF (milliers de pieds cubes). Le nombre de clients est présentement de 932,915.

Les résultats de la Corporation de Gaz Naturel du Québec, une filiale de la Northern and Central Gas, ont été particulièrement intéressants. Les bénéfices par action ont atteint, pour cette compagnie, 97 cents par action ordinaire contre 24 cents l'année précédente.

Le rapport mentionne que les travaux de planification se poursuivront.

Fruits et Légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Fruits
Pommes: McIntosh, \$2.25 à \$2.75; 3 po et plus, \$3. à \$3.50; McIntosh AC \$3.50 à \$4.00; Cortland et Lobo, \$2.50 à \$2.75.

Légumes
Betteraves: \$1.25 à \$1.50 pour 50 lbs; petites, \$2 pour 50 lbs.

Carottes: \$1.50 à \$1.75 pour 50 lbs; \$2.25 à \$2.75 pour 10 cellos de 5 lbs ou 24 cellos de 2 lbs.

Choux: verts \$1.25 à \$1.75 les 50 lbs.

Oignons: \$1.75 à \$1.90 pour 50 lbs; gros \$2.50 à \$3.00 pour 50 lbs; \$2.75 à \$3.25 10 cellos de 5 lbs ou 24 de 2 lbs.

Pommes de terre: 95 à \$1.00 les 50 lbs; grosses, \$1.25 les 50 lbs, 50 à 60 pour 25 lbs.

Poireaux: \$1.25 à \$1.75 la doz. Rutabaga: \$1.50 à \$1.80 le minot; \$1.30 à \$1.75 les 50 lbs.

pour des projets de construction à caractère commercial, industriel et résidentiel. Dans le secteur résidentiel, la Caisse s'intéressa exclusivement aux immeubles à logements multiples. En règle générale, dans toutes ses opérations touchant le secteur immobilier, la Caisse favorisait les placements affectés à de nouvelles constructions en vue de remédier, dans la mesure de ses moyens, à la rareté relative de logements tout en stimulant l'industrie de la construction.

Investissement en Bourse

La Caisse vise à élargir rapidement son portefeuille d'actions. Non seulement cette politique est jugée saine par les financiers, mais le législateur l'a voulue en permettant à la Caisse d'acquiescer des actions jusqu'à concurrence de 30% de son actif. Or, ce n'est pas sans certaines difficultés que la Caisse s'est dotée d'un portefeuille-actions ne représentant que 14,5% de son actif. S'interrogeant sur les objectifs d'un tel portefeuille, la Caisse y voit en priorité la nécessité d'une protection de ses dépôts contre l'érosion du pouvoir d'achat du dollar, surtout lorsque le déposant a lui-même des engagements indexés au coût de la vie. Par ses achats d'actions, la Caisse ne contribue directement au développement de l'entreprise que lorsqu'il s'agit de nouvelles émissions.

Portefeuille et opérations

Au cours du troisième exercice, la valeur nominale du portefeuille d'obligations est passée de \$331,504,500 à \$577,744,000, et le rendement de ces titres a été porté de 6,67% à 7,07%.

Le principal élément de ce portefeuille consiste en obligations émises ou garanties par la Province; leur montant a atteint \$413,918,000, soit 71,7% du total du portefeuille d'obligations et 63,4% des placements à long terme.

Deuxième en importance, la catégorie des obligations municipales et scolaires atteignait \$60,849,000 en fin d'exercice, ce qui représente 10,5% du portefeuille d'obligations et marque une augmentation de \$21,3 millions pour l'année. Le rendement de cette catégorie est passé de 7,07% à 7,47% au cours de l'exercice.

En troisième lieu vient la catégorie des obligations du gouvernement du Canada qui, en raison de leur plus grande liquidité, constituent l'élément défensif du portefeuille d'obligations à long terme. En fin d'exercice, ces titres se chiffraient à \$54,550,000, soit 9,4% du portefeuille d'obligations par rapport à 4,2% l'année précédente, et leur rendement était de 6,44% comparativement à 5,81% en 1967.

Enfin, la part du portefeuille constituée en obligations de compagnies a été portée de \$21,425,000 à \$37,564,000 au cours de l'exercice; son importance relative est restée la même que l'année précédente, soit 6,5% du portefeuille d'obligations. Le rendement de cette catégorie est passé de 6,86% en 1967 à 7,19% en 1968.

Le portefeuille d'immeubles et hypothèques se chiffrait à \$3,836,573 en fin d'exercice et son rendement atteignait 9,30%.

En dernier lieu, le portefeuille-actions a plus que doublé au cours de l'exercice, passant de \$47,551,487 à \$99,240,295.

Résultats des opérations

Le revenu brut de la Caisse, exprimé en taux de rendement de la somme moyenne des dépôts au cours de l'exercice, est passé de 6,23% en 1967 à 6,45% en 1968.

Le revenu net de la Caisse s'est accru davantage que le revenu brut; il a en effet été porté de 6,08% en 1967 à 6,34% en 1968. Cette progression plus accentuée reflète la réduction relative des dépenses d'administration qui sont passées de 0,15% à 0,12%.

En fin d'année, la Caisse comptait 50 employés à son service.

Bedford Plastics Co. acquiert Coopex Plastics

Bedford Plastics Co. Ltd, Montréal, le plus grand fabricant au Canada d'articles pour nouveaux-nés et bébés, est maintenant propriétaire de Coopex Plastics Ltd.

Bedford offrira bientôt, en plus de sa propre production, déjà intense, de jouets à pression, le populaire assortiment Coopex. Tous les produits Coopex sont actuellement en voie de production à l'usine Bedford de Montréal.

FONDS MUTUELS
AMERICAN GROWTH FUND
GROWTH EQUITY FUND
FEDERATED GROWTH FUND
GROUP INCOME SHARES
MUTUAL ACCUMULATING FUND
MUTUAL GROWTH FUND
ALL CANADIAN COMPOUND FUND
ALL CANADIAN VENTURE FUND

Lequel vous convient ? Laissez-nous vous conseiller

GRENIER RUEL & CIE INC.
Québec 522-5251
Montréal 878-3307

DOMINION DAIRIES LIMITED
DIVIDENDE SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que les dividendes suivants au montant total de \$1,75 ont été déclarés payables sur les actions privilégiées 5% non-cumulatif, d'une valeur au pair de \$35,00 chacune, de Dominion Dairies Limited au montant pour les périodes, aux dates et aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires aux dates mentionnées ci-dessous, conformément aux actions privilégiées tels dividendes devront être et sont par les présentes affectés pour paiement, à savoir: —

PAR ORDRE DU CONSEIL
Secrétaire
E. G. Mack

WINDSOR, Ontario — 12 mars 1969

DOMINION DAIRIES LIMITED
DIVIDENDE SUR LES ACTIONS PRIVILEGIEES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que les dividendes suivants au montant total de \$1,75 ont été déclarés payables sur les actions privilégiées 5% non-cumulatif, d'une valeur au pair de \$35,00 chacune, de Dominion Dairies Limited au montant pour les périodes, aux dates et aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires aux dates mentionnées ci-dessous, conformément aux actions privilégiées tels dividendes devront être et sont par les présentes affectés pour paiement, à savoir: —

PAR ORDRE DU CONSEIL
Secrétaire
E. G. Mack

WINDSOR, Ontario 12 mars 1969

BÉLANGER INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES
800, PLACE VICTORIA — MONTRÉAL — TÉL. 861-1461

Bourse de Montréal

Titres bancaires, mieux soutenus sur la place locale

Les banques ont enregistré des gains mercredi à la Bourse de Montréal et les autres valeurs étaient généralement en hausse après une séance terne.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 114 à 110 et l'indice global avancé de 84 à 179,96.

Dans les banques, Royale a progressé de 1 à 22 1/2 et Canadienne Impériale de 3 1/4 à 21 1/2.

International Paper a monté de 2 3/4 à 42, Vero Industries de 1 1/2 à 50 et MacMillan Bloedel de 11 1/4 à 33.

Canadian International Power, Aquitaine, Canada Cement et Rio Algom ont tous gagné 1 à 33, 17 1/4, 32 et 25 1/2 respectivement.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

L'indice des industrielles a monté de 23 à 187,39, les services publics de 68 à 151,65, les banques de 5,67 à 182,22 et les papiers de 1,78 à 120,60.

Sur le marché canadien, parmi les industrielles, Sogena a avancé de 1 1/2 à 12 et Pembroke Electric de 1 1/8 à 31. Paul Service Stores a reculé de 2 3/4 à 75.

Dans les mines et pétroles, Eagle Mines a progressé de 20 cents à 7,90 et Phoenix Canada Oil a perdu 3/8 à 15 1/4.

Progrès de Tassé & Associés, Ltée

Fondée le 8 juin 1967, elle compte déjà 24 personnes à son emploi

Tassé & Associés, Ltée ont annoncé leur admission comme membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières, ainsi que leur élection comme membres de la Bourse de Montréal et membres-associés des bourses de Boston et de Philadelphie-Baltimore-Washington.

Leurs bureaux sont situés à 360 rue Saint-Jacques, c'est-à-dire dans l'immeuble de la Banque Royale; donc à quelques pas de la Tour de la Bourse.

Comme le voulait le vieux cliché de nos années de collège "la valeur n'attend pas le nombre des années", la maison Tassé & Associés, Ltée ne date que d'un petit vingt-et-un mois puisqu'elle fut

fondée le 8 juin 1967 par MM. Jean-Louis Tassé et Richard Gagnon, mais se développe rapidement, non seulement en surface mais aussi en profondeur.

Déjà nombreuse de vingt-quatre personnes, elle vient de s'assurer des services de M. Jules L. Tremblay, pendant près de treize ans, en tant qu'un groupe de conseillers financiers de renommée internationale. En plus de s'occuper du développement général des affaires, M. Tremblay est à jeter les bases d'un service d'étude et de gestion financière.

MM. Tassé et Gagnon jouissent eux-mêmes de nombreuses années d'expérience dans leurs domaines respectifs, c'est donc dire que le jeune âge de la maison ne nuit en rien à sa valeur.

Bourse de N. Y.

Redressement des cours à Wall Street

La tendance a été soutenue à Wall Street mercredi. L'annonce d'une augmentation des revenus personnels en février et des revenus faisant état de progrès dans les négociations de Paris sur le Vietnam ont stimulé les investisseurs. La demande a été modérément active et les gains, généralement modestes. L'ont largement emporté sur les pertes.

Les électroniques et les ordinateurs ont été fermes. Burroughs Sperry Rand et Litton Industries s'inscrivant, notamment, en net progrès. Les mécaniques, les caoutchoucs, les matériaux de construction et les tabacs se sont montrés soutenus. Bonne tenue des pétroles, notamment de Standard Oil of New Jersey, et des télévisions.

En revanche, les automobiles, à l'exception de Ford, et les cuivres, à l'exception d'Alcanada, se sont effrités.

Les produits chimiques et les pharmaceutiques ont évolué irrégulièrement, de même que les cinémas, les sirurgiques et les constructions aéronautiques. Irrégularité également des transports aériens, mais les chemins de fer ont poursuivi leur redressement.

Cours des changes

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Deutsche Mark	2.62
Angleterre	Livre	2.57
Argentine	Peso	80.1
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	13.76
Belgique	Franc	40.33
Brazil	Cruzeiro Novo	27.60
Chili	Escudo	11.80
Colombie	Coucoune	14.57
Espagne	Peseta	165.48
France	Franc	2.48
Hollande	Guilder	2.48
Italie	Lire	203.70
Japon	Yen	360.00
Maroc	Dirham	2.48
Norvège	Krone	1.36
Nouvelle Zélande	Dollar	1.20
Perou	Sol	3.33
Suisse	Franc	2.00
Tchécoslovaquie	Couronne	20.00
Venezuela	Bolivar	23.36

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — La demande était bonne pour toutes les catégories de bestiaux; les transactions ont été actives et les prix étaient stables ou forts, comparés à ceux de la semaine dernière, sur les marchés à bestiaux de Montréal, mercredi.

La demande pour les veaux était limitée, et les prix légèrement plus bas que ceux de la semaine dernière, à cause de l'offre plus considérable.

Les arrivages, dans l'ouest et dans l'est, à 10 h., ont été de 192 bêtes à cornes, 179 veaux, 22 porcs et 1 mouton.

Les bouvillons communs se vendaient \$22.50.

Les taures de qualité moyenne se vendaient \$23.

Les vaches de bonne qualité se vendaient de \$21 à \$23, celles de qualité moyenne, de \$19.50 à \$20.50, celles de qualité commune, de \$18 à \$19.25, tandis que les animaux destinés à la mise en conserve et à la charcuterie se vendaient de \$15.50 à \$17.75.

Les taureaux de bonne qualité se vendaient \$25, ceux de qualité moyenne, \$22.

Les veaux de lait de bonne qualité se vendaient de \$40.50 à \$42.50, ceux de qualité moyenne, de \$35 à \$39, ceux de qualité commune, de \$24 à \$32.50.

Les pnx des porcs ont été établis à \$30.50-\$31.25.

Les quantités d'alumine provenant de l'expansion seront ainsi réparties: Cozinc Riotinto d'Australie prendra 120,000 tonnes longues, l'Alcan 100,000 tonnes, Kaiser Aluminum 80,000 tonnes et Péchiney de France 75,000 tonnes. La Queensland Alumina Limited appartient à ses quatre actionnaires dans la mesure de la production que ceux-ci absorbent, ce qui signifie que leurs participations dans la Queensland Alumina, après l'expansion, seront de 25% chacune.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

Nouvelle expansion d'une usine d'alumine australienne

La deuxième phase du programme serait terminée au cours du 1er semestre de 1971.

A l'occasion de la cérémonie célébrant hier la réalisation d'une première expansion apportée aux installations de l'usine d'alumine de Gladstone, M. J. Bjelke-Petersen, premier ministre de l'état du Queensland (Australie) a annoncé qu'une seconde expansion était entreprise, grâce à laquelle cette usine d'alumine deviendra la première du monde. L'usine de Gladstone appartient à la Queensland Alumina Limited dont l'Alcan Aluminum Limited est l'un des actionnaires.

La seconde expansion de Gladstone nécessitera des immobilisations de plus de E.-U. \$60 millions. Destinée à répondre aux besoins des quatre sociétés entre lesquelles est réparti le capital de la Queensland Alumina, elle portera la capacité de production de l'usine de 900,000 tonnes longues à 1,275,000 tonnes d'alumine par an.

Le financement de ces travaux a été assuré, à concurrence d'environ E.-U. \$17 millions, auprès de l'Australian Mutual Provident Society et de la National Bank of Australasia et, pour le reste, auprès d'établissements de banque en Allemagne et aux Etats-Unis.

Selon le programme des travaux, la deuxième phase d'expansion devrait être terminée au cours du premier semestre de 1971.

Les quantités d'alumine provenant de l'expansion seront ainsi réparties: Cozinc Riotinto d'Australie prendra 120,000 tonnes longues, l'Alcan 100,000 tonnes, Kaiser Aluminum 80,000 tonnes et Péchiney de France 75,000 tonnes. La Queensland Alumina Limited appartient à ses quatre actionnaires dans la mesure de la production que ceux-ci absorbent, ce qui signifie que leurs participations dans la Queensland Alumina, après l'expansion, seront de 25% chacune.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

La livre sterling a progressé de 5-16 et cotait à \$2.58.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

All Affiliated Fund Inc. Com.	8.78	9.50
Admiral Mutual Fund	8.09	8.84
All Canadian Com.	9.07	10.17
All Canadian Dev.	9.49	10.37
American Business Shares	3.50	3.78
American Growth	2.85	3.12
Andrew Equity	4.01	4.38
Associated Investors	5.69	5.75
Beaumont Corporation	43.49	47.22
Boston Fund Ltd.	8.75	9.56
Bullcock Fund Ltd.	15.78	17.29
Canada Growth Fund	7.29	8.12
Canada Security Fund	3.36	3.69
Can. Gas & Energy Fund Ptd.	14.30	15.67
Canadian Investment Fund	4.41	4.94
Canadian Trustee Inc. Fund	4.81	5.26
Canfund Co. Ltd.	62.05	65.15
Chamut Mut. Fund of Can.	7.91	8.62
C.I. Leverage	15.92	17.46
Collective Mutual Fund	12.89	13.98
Commonwealth Intl.	3.86	4.24
Dividend Shares	3.86	4.24
Dreyfus Fund Inc.	15.66	14.31
Dynasty Fund	23.15	23.38
Exec. Fund of Canada	7.45	8.12
Exor. Fund (Intl)	6.29	6.87
Federated Financial	6.57	7.18
Federated Growth	7.70	8.45
Federated Income	3.26	3.42
Fonds Collect. 'A'	9.86	10.78
Fonds Collect. 'B'	5.35	5.80
Fonds Collect. 'C'	4.42	4.87
Fonds Desjardins 'A'	2.63	2.87
Fonds Desjardins 'B'	21.62	23.65
Fonds Mutual Advant.	22.15	23.15
Growth Equity Fund	10.25	10.50
Growth Oil & Gas	11.91	12.91
Guardian Growth Fund	8.31	9.08
Investors Growth	3.58	3.81
Investors Mutual of Canada	6.29	6.87
Investment Intl.	5.96	6.07
Investment Services	3.70	3.91
Keystone Canada K-2	21.62	23.65
All CDN Rev. Growth Fd.	6.29	6.87
Keystone Canadian S. - 1	3.80	4.12
Keystone Canadian S. - 4	15.71	17.25
Le Fonds P.E.P.	11.91	12.91
Lexington Reserve	15.71	17.25
Le Fonds P.E.P. Stocks	6.29	6.87
Le Fonds P.E.P. Bonds	15.71	17.25
Le Fonds P.E.P. Trust	6.29	6.87
Molson M. Fund	5.67	6.11
Mutual Accumulating Fund	5.67	6.11
Mutual B.I.F.	5.00	5.22
Mutual Bond	8.79	9.70
Mutual Growth	6.29	6.87
Mutual Income Fund	6.29	6.87
Natural Resources	4.76	5.19
Performance	4.76	5.19
First Participating	17.29	19.01
Pret. et Revenu Mutual	7.90	8.62
Pret. et Revenu American	12.51	13.51
Principal Growth	6.29	6.87
Provident Mutual Fund	6.13	6.67
Putnam Growth Fund	11.78	12.88
Radiation B	11.78	12.88
Regent	11.22	12.32
Raymond Ltd.	5.05	5.47
R.F.C.	10.47	11.47
Taurus Fund	7.26	7.98
United American	5.97	6.29
United Venture	5.84	6.29
United Accum Fund	5.70	6.29
Universal Sav. Equ. Fd. Ltd.	1.22	1.70
Wellington Fund	5.43	5.93
Keystone Polaris	5.43	5.93
Corp. Investors Ltd.	6.33	6.83
Corp. Investors Stock Fd.	6.33	6.83
A.G.F. Special Fund	4.39	4.89

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 614 a été adopté relatif à des travaux d'égout sanitaire sur la rue Cambrai et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$2-400.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 605 a été adopté relatif à des travaux d'améliorations locales sur la rue Roberval entre Rabastière et Clairevue et sur la rue Lansdowne entre Roberval et la limite ouest du lot 135-7, et pourvoyant à un emprunt pour en payer le coût, au montant de \$7.000.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures, afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

Province de Québec La Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles Sainte-Rose — VILLE DE LAVAL

A UN AJOURNEMENT de la séance des commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale des Mille-Isles le 11 mars 1969, tenu ledit AJOURNEMENT mardi le 18 mars 1969, à 8.00 heures du soir, à l'école Curé Antoine Labelle, à laquelle séance sont présents, — MM. les commissaires Raymond B. Rouleau, Marcel Coupal, Guy Brochu, Gaston Lalonde et Lucien Lavoye formant le bureau des commissaires au complet sous la présidence de M. Raymond B. Rouleau. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

CONSIDERANT les recommandations de la Direction générale du financement de financer, par obligations, la créance interfonds;

CONSIDERANT l'échange de correspondance entre la Commission scolaire régionale des Mille-Isles et la Direction générale du financement en date du 14 mars 1969 établissant le montant à être financé, par obligations, à \$232.500.00;

CONSIDERANT que les commissaires ne peuvent acquiescer ces dépenses et avances autrement que par un emprunt à long terme;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir à cette fin les dépenses ci-après mentionnées:

a) Créance interfonds \$179.768.90
b) Achat d'équipement et aménagement 39.025.95
c) Frais d'impression, escompte, etc. 13.705.15

formant un total de \$232.500.00

Résolution PROPOSE PAR: M. le commissaire Gaston Lalonde
no 1880 ET UNANIMEMENT RESOLU

QU'une résolution soit et est statué à cette fin et qu'il soit mentionné dans ladite résolution ce qui suit: —

Article I — Les commissaires de la Commission scolaire régionale des Mille-Isles ordonnent, par les présentes, une émission d'obligations dont les données prévues se chiffrent à 232.500.00.

Article II — Les commissaires d'écoles s'obligent, en outre, à contracter, pour les fins susdites, un emprunt maximum de \$232.500.00 en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 8% l'an, devant être amorti en une période de dix ans, et à réaliser ledit emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant.

Article III — Les obligations, représentant le capital, seront émises en valeurs nominales de \$100.00 ou de multiples de \$100.00. Chacune de ces obligations sera munie de coupons détachables représentant l'intérêt payable semi-annuellement jusqu'à échéance de l'obligation;

Article IV — La date d'émission des obligations sera fixée au 1er juin 1969. Elles seront remboursables, au pair, par séries, au cours d'une période de dix ans à l'échéance indiquée sur icelles, et suivant le rythme d'amortissement annuel fixé au tableau tel que préparé par la Commission municipale de Québec et qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Article V — Elles seront remboursables au porteur ou au détenteur immatriculé, selon le cas, à tous les bureaux de la Banque Canadienne Nationale, situés dans la province de Québec. Les fonds que la commission scolaire affectera au remboursement des obligations et au paiement des coupons seront déposés, dans un compte spécial, à la succursale de ladite banque à Sainte-Rose de Laval;

Article VI — Elles porteront intérêt à un taux ne dépassant pas 8% l'an, lequel sera payé semi-annuellement le 1er décembre et le 1er juin de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

Article VII — Elles seront signées par le président et contre-signées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;

Article VIII — Elles ne seront pas remboursables par anticipation;

Article IX — Pour pourvoir au paiement, en capital et intérêt, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est, par la présente résolution, ordonné que chacune des commissions scolaires faisant partie de la Commission scolaire régionale des Mille-Isles impose et prélève annuellement une taxe foncière spéciale à un taux suffisant, sur tous les biens-fonds imposables de sa municipalité scolaire d'après le rôle d'évaluation ajusté suivant la loi, pour acquiescer, jusqu'à extinction, sa part du service de la dette ou de l'emprunt contracté, telle qu'établie par la commission scolaire régionale aux fins de la présente résolution, conformément aux dispositions des articles 488, 489, 491 et 492 de la loi de l'instruction publique (chap. 235, S.R.Q. 1964 et ses amendements);

Article X — Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale;

Article XI — Au cas où le montant réel de l'une quelconque des dépenses ci-haut mentionnées au premier CONSIDERANT serait moindre que celui prévu, le solde d'argent disponible pour servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu, ou encore, être ajouté à la réserve pour les imprévus si celle-ci n'était pas suffisante;

RAYMOND B. ROULEAU
Président
L. LABONVILLE
Secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 613 a été adopté relatif à l'aménagement de la salle du conseil de l'Hôtel de Ville et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$11.000.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 606 a été adopté relatif à un amendement au règlement no. 467 en annulant les travaux décrétés sur les rues 500-1, 2, 3 et 4, et en prévoyant sur la rue 500-30, et pourvoyant à un emprunt pour défrayer le coût, au montant de \$5.500.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 613 a été adopté relatif à des travaux d'améliorations locales sur les rues Cadieux, en partant de Général Vanier pour se terminer à la rue 89-34 et Ste-Foy, partant de Vaudreuil jusqu'à Cadieux, et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$2.664.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 609 a été adopté relatif à la construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux, d'aqueduc, de pavage et de lampadaires sur les rues 174-4, 175-1-1, 175-17, 175-21 et 175-26 et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$4.000.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 603 a été adopté relatif à des travaux d'améliorations locales sur le prolongement du boul. Seigneurial vers le sud jusqu'au carrefour homologué du même boul. Seigneurial avec la voie concentrique est-ouest traversant les lots 128 et 130 et des travaux d'améliorations locales sur la voie concentrique est-ouest traversant les lots 128 et 130 entre la rue Rabastière et le carrefour homologué de la voie concentrique et du prolongement vers le sud du boul. Seigneurial, et pourvoyant à un emprunt supplémentaire pour en défrayer le coût, au montant de \$18.400.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 612 a été adopté relatif au paiement à la municipalité de Saint-Basile-Le-Grand, d'une partie d'un égoût sous-collecteur construit dans le territoire de Saint-Basile-Le-Grand, afin d'égoutter cette partie du territoire de Saint-Bruno, appelée Sommet Trinité, et l'exécution des travaux de construction d'un égoût sous-collecteur entre le tuyau existant au bas du Sommet Trinité et le sous-collecteur existant à Saint-Basile-Le-Grand, et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$3.200.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que DAME MARY WOL-LOCH-STEINBERG, ménagère, femme séparée de biens de Harry Steinberg, de la Cité de Côte St-Luc, en le district de Montréal, province de Québec, demandeur au lieutenant-gouverneur en conseil, la permission de changer les noms de ses enfants mineurs "LINDA SUSAN VINEBERG" et "PAUL MICHAEL VINEBERG" en ceux de "LINDA SUSAN STEINBERG" et "PAUL MICHAEL STEINBERG", qui seront utilisés à toutes fins légales.

DATE à Montréal, ce 18e jour de mars, 1969

JOHN HERSCHORN, Q.C.,
Procureur de la Requête

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 610 a été adopté relatif à des travaux de pavage sur la rue Rabastière et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$3.971.36

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 604 a été adopté relatif à des travaux, d'améliorations locales sur la rue 231-3 entre la rue Beaumont et la rue 231-26 et pourvoyant à un emprunt pour en payer le coût, au montant de \$14.200.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 607 a été adopté relatif aux études préliminaires de l'usine d'épuration et de filtration et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$5.078.69.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi 31 mars entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 608 a été adopté relatif à des travaux d'améliorations locales sur les rues Gardenvale et 123-65, et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$4.900.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 7ième mars 1969 par lequel Sealcraft Industries Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1969 sous le no. 2123064. Banque de Montréal, le 17 mars, 1969.

AVIS est par les présentes, donné que l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2124024 la Banque Toronto-Dominion (ici nommée "la Banque") a remis, ré-assigné et transféré à Studio "B" Inc., 6600 rue St. Urbain, Suite 303, Montréal, Que., manufacturier de plaques à imprimer, tous les droits, titres, et intérêts de la dite Banque selon cet avis de Cession Générale fait par le client à la Banque en date du 26ième jour de septembre 1968, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2093219. Ce 14ième jour de mars, 1969 La Banque Toronto-Dominion.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 175 255

GILLES GAUTHIER, garagiste, de 4880 rue Rouen, dans les cité et district de Montréal,

contre demandeur

A. DE WARDE, domicilié au numéro 415 est, 16ème rue, Brooklyn, N.Y. Etats-Unis d'Amérique, défendeur

IL EST ENJOINT à A. DE WARDE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 mars 1969

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER — ADJOINT

Me Claude Guérin
10, rue St-Jacques, Suite 507
Montréal, Québec
Avocat du demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 765-706

BANQUE ROYALE DU CANADA corps politique et constitué, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires à 1 Place Ville Marie, Cité et District de Montréal.

Demanderesse

-vs-

LEO PERRON, autrefois du Domaine du Lac Kildare, Rawdon, District de Joliette, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

-et-

JEAN-LUC TREMPÉ, Notaire des Cité et district de Montréal.

Tiers-saisi

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur LEO PERRON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du Bref de Saisie-arrest avant jugement en main tierce, et déclaration a été laissée au Greffe de la Cour supérieure à son intention.

MONTREAL, ce 26 février 1969

MARIUS D'AMOUR,
P.C.S.M.

Mtres OGILVY COPE PORTEOUS & ASS.
1 Place Ville Marie,
Suite 700,
Montréal 2, P.Q.

CITE DE LACHINE PROVINCE DE QUEBEC

SOUSSION POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT POUR FEUX DE CIRCULATION DU TYPE ENTIEREMENT TRANSISTORISE ET DES ACCESSOIRES.

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture de l'équipement pour feux de circulation du type entièrement transistorisé et des accessoires.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances et endossées: "Soumission fourniture équipement pour feux de circulation, type entièrement transistorisé et accessoires" seront reçues au bureau du sousigné à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi, le 8 avril 1969, à cinq heures de l'après-midi.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée spéciale qui aura lieu le 8 avril 1969, à huit heures du soir.

On obtiendra la formule de soumission au bureau de l'ingénieur de la Cité, Monsieur A. J. Deslauriers, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, moyennant un dépôt de VINGT DOLLARS (\$20.00).

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DONAT BEAUCHAMP
Directeur des Finances
Cité de Lachine
LACHINE, LE 17 MARS 1969.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 mars, 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présente ou futures, payables à TAE Industries Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ième jour de mars 1969, sous le numéro 2124025

Ce 14ième jour de mars 1969

LA BANQUE
TORONTO-DOMINION

CANADA Province de Québec Ville de Saint-Bruno de Montarville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à une assemblée du conseil de la ville de Saint-Bruno de Montarville, tenue le 17 mars 1969, un règlement portant le no. 611 a été adopté relatif à la construction d'un égoût sous-collecteur à partir de l'égout des 25 vus l'ouest et à travers le parc industriel jusqu'à la voie de ceinture provinciale, et pourvoyant à un emprunt pour en défrayer le coût, au montant de \$29.200.00.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le lundi, 31 mars 1969, entre 19 et 21 heures afin de voter pour ou contre ledit règlement.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Le greffier
ROLAND COULOMBE.

AVIS LEGAL

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 766834

Dame Yvonne Andrée Bedex, publiste, domiciliée et résidant à 201, rue Corot, Ile des Soeurs, District de Montréal.

Demanderesse

l'information

feu vert

Jean-Paul Cotsky

Le bon petit garçon McLeod

Depuis des années que l'on entend les mêmes rengaines dans tous les journaux du continent européen: "Canadiens, retournez chez vous, nous ne voulons plus de votre jeu brutal."

"Canadiens et tactiques de tueurs sont synonymes"... "Le départ des Canadiens permet enfin à nos joueurs de respirer"... "Les Canadiens frappent tout ce qui bouge sur la glace, y compris les arbitres"... "Les Canadiens provoquent des émeutes"... "Conduite scandaleuse des Canadiens sur la glace et dans les chambres d'hôtel"... et j'en passe; on pourrait les ramasser à la pelle. Mais ces remarques s'appliquaient peut-être autrefois, pas maintenant.

Je dois avouer ici que la célèbre remarque de Léo Durocher, au baseball, est en train de se réaliser pleinement. C'est lui qui, en effet, dans une de ses réparties de feu, avait dit aux journalistes: "Les gentilshommes finissent toujours bons derniers!"

Notre équipe Nationale de hockey s'applique à la lettre à le prouver.

Car maintenant, plus ça va, plus nos petits garçons bien élevés se comportent en gentlemen et plus ils s'enlisent dans la cave du classement au tournoi mondial de hockey. Amateur, s'entend.

Et hier, réalisant les comptes rendus de la joute Russie-Canada, j'ai eu la surprise de ma vie de voir la déclaration du pilote de l'équipe Canadienne s'écrier: "Nous avons perdu contre une excellente équipe; je m'attendais du reste un peu à cet échec. J'avais d'ailleurs demandé à mes joueurs DE NE PAS ALLER DANS LES COINS DE LA PATINOIRE PARCE QUE LES JOUEURS RUSSSES SONT TROP RUDES ET QUE NOUS NE POURRIONS GAGNER A CE JEU!"

J'avoue que j'en ai eu le souffle coupé. Imaginez un peu un Joe Blake qui aurait dit à Henri Richard: "Henri, ne va pas dans les coins de la patinoire, les Maple Leafs vont te faire mal!" Blake ne serait pas sorti vivant de la chambre des joueurs. Imaginez maintenant ce qui serait arrivé si Blake avait eu l'audace de tenir de tels propos au Rocket: "Rocket, ne vas pas roder dans les coins de la patinoire, Howie Young t'attend!"

Il n'y a pas à se demander maintenant pourquoi notre équipe Nationale va de mal en pis, que son calibre décline d'année en année. Quand un instructeur de hockey demande à ses joueurs de freiner leurs élan, exige qu'ils laissent l'adversaire prendre l'initiative, comment peut-on espérer autre chose que des séries de cuisants échecs?

Ce qui manque à cette équipe en train de ternir à jamais le prestige du Canada, c'est un peu de fierté nationale, à commencer par l'instructeur en chef. Ce McLeod en a déjà plusieurs avec cette déclaration stupide.

On ne peut exiger de McLeod des miracles avec le matériel qu'il a en main, mais raison de plus pour lui d'extirper de ses joueurs chaque once d'énergie qu'ils peuvent avoir dans le corps. Au point où en sont les choses, je ne serais pas surpris de voir McLeod mettre ses joueurs à l'amende s'ils se payaient le luxe de traverser leur propre ligne bleue!

Une dernière recommandation à l'association canadienne de hockey amateur: Pourquoi n'enverriez-vous pas l'an prochain les Old Timers du Québec plaider notre cause au hockey international? Au moins les Européens pourraient se régaler de souvenirs du hockey d'autrefois, le Rocket aidant!

Des ambassadeurs pee-wee sont délégués en Ontario

Une équipe québécoise groupant 18 joueurs de 11 villes différentes sera sur la glace de l'Aréna de Goderich, samedi prochain, peu avant la fin du tournoi pee-wee disputé chaque année dans cette localité située au bord du lac Huron.

Cette compétition est actuellement en cours. Elle confronte surtout les clubs ontariens parmi lesquels plusieurs ont pris part au tournoi international de Québec.

Dans l'espoir que cet échange de visite devienne une habitude, un ministre du gouvernement québécois a pris toutes les dispositions nécessaires pour créer ce précédent. Il s'agit de l'honorable Armand Russell, ministre des travaux publics. C'est la première fois qu'une équipe pee-wee sera l'ambassadrice d'une province. Pour la former, on a choisi des gamins dont l'habileté au jeu leur a permis de se distinguer au cours de l'hiver, sans être pour cela des étoiles. Les deux matches qu'ils disputeront à Goderich puis à London seront d'ailleurs des parties hors-concours. Samedi, les pee-wee du Québec affronteront les champions "AA" du tournoi de Goderich, au début de l'après-midi. Dimanche matin, avant leur retour, ils joueront à London, contre une équipe de cette ville.

Le club Fleur-de-lys sera dirigé par le rev. frère Paul de la Sablonnière. C'est sous sa direction que les Caravelles de Princeville ont remporté un triomphe retentissant, au terme du 10^{ème} tournoi international. Trois joueurs de cette équipe entreprendront cette tournée de bonne entente, qui sera suivie d'une autre, en avril, cette fois à Winnipeg.

Dans ce trio de Caravelle il y aura évidemment Gaétan Boucher, un véritable Bobby Orr en miniature. La capitale de la belle province déléguera trois joueurs "des vétérans" du hockey pee-wee. Dans cette équipe il y en aura également quatre de Waterloo, notamment deux fils de l'honorable Russell, Daniel et François Russell. En outre, la réserve indienne Caughnawaga sera représentée par un foudroyeux joueur d'attaque: Robert Simpson. Les autres joueurs choisis demeureront au Saguenay, dans la Mauricie, dans Portneuf, dans les Cantons de l'Est, à Montréal et dans la banlieue métropolitaine.

Ils seront rassemblés à Waterloo jeudi soir pour y

disputer un match de pratique contre un club d'étoiles de catégorie bantam. Une seconde pratique aura lieu dans la matinée de vendredi, puis les joueurs seront transportés à Montréal d'où ils s'envoleront à bord d'un avion d'Air Canada, en fin d'après-midi. Leur arrivée à London est prévue pour 9 heures p.m.

Voici la liste des joueurs et leur origine:

Buts: Gary Golaneck, Québec. Benoit Park, Saint-Georges de Champlain.

Défenses: Daniel Russell, Waterloo. Peter Lee, Arvida. Gaétan Boucher, Princeville. Yvon Pratte, Pointe-Claire. Jean Gagnon, Québec.

Avants: Claude Frénette, Donnacona. Jean-Luc Denault, Waterloo. Denis Paquette, Princeville. Pierre Lefebvre, Princeville. Guy Chouinard, Québec. Robert Simpson, Caughnawaga. Denis Landry, Sherbrooke. Jacques Bonano, Montréal. Craig Elston, Waterloo. Claude Dumas, Windsor Mills. François Russell, Waterloo.

Pour former et faire voyager cette équipe on a demandé et obtenu l'assentiment des instructeurs, des parents et des autorités du hockey mineur québécois et canadien.

Les Expos veulent garder Rusty Staub à tout prix

Les Expos de Montréal font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que Rusty Staub demeurera avec l'équipe, a déclaré hier matin le

Robinson a signé

CALGARY — Les Stampede de Calgary, de la ligue Canadienne de football, viennent de faire signer un contrat de travail au demi Larry Robinson. Billy Roy, un garde, a aussi signé son contrat avec l'équipe en vue de la prochaine saison de football. Robinson sera à sa neuvième saison avec les Stampede. Il est aussi le botteur de précision de l'équipe.

président de l'équipe montréalaise, John McHale.

"Le silence que nous avons gardé ne signifie pas que nous ne faisons pas tout ce qui est possible pour garder Staub avec nous", de dire le président. "Le commissaire Bowie Kuhn nous a demandé de ne faire aucune déclaration publique au sujet de Staub tant et aussi longtemps qu'une décision finale n'aura pas été prise à son sujet et nous nous sommes conformés à cette demande", de préciser John McHale.

En raison de l'énorme publicité qui a entouré la venue de Staub à Montréal, il serait difficile de dire quel serait le

tort immense qui serait causé aux Expos, à leur première saison dans la ligue Nationale, si Staub leur était retiré finalement, de souligner John McHale. Staub est la vedette numéro 1 de l'équipe et aussi l'homme-clé dans l'ordre des trappes de la nouvelle équipe d'expansion, mentionne McHale qui dit espérer que le commissaire fasse une exception en lui permettant de demeurer à Montréal, même si cette exception est nécessaire pour satisfaire aux règlements du baseball.

Football et symphonie!

WINNIPEG — Les Blue Bombers de Winnipeg ont annoncé hier matin avoir accordé un contrat au joueur de langue française Don Summers, un demi qui leur est venu de l'Université de l'Etat de l'Oregon. Summers, qui est aussi musicien, trouverait également un emploi dans l'orchestre symphonique de Winnipeg. Les Bombers ont aussi fait signer son contrat au garde offensif Jim Phillips. Il était de l'équipe l'an dernier.



ST-PETERSBURGH, Floride — Joe Torre, acquis des Braves d'Atlanta, fait connaissance avec ses nouveaux coéquipiers des Cards de St-Louis. De gauche à droite, Bob Gibson, lanceur, Julian Javier, Joe Torre et le lanceur Nelson Briles. Torre a été échangé contre Orlando Cepeda. (Téléphoto PA)

Optimisme de Schultz

TEMPE, Arizona (PA) — Joe Schultz, gérant du nouveau club de Seattle, surprend en prédisant le 3^e rang à ses Pilots dans la division Ouest de la ligue Américaine.

"Si nos lanceurs affichent une belle tenue, je crois que nous terminerons au 3^e rang au moins et, si vous pouvez finir en 3^e place, vous pouvez aussi finir à un rang plus élevé", a déclaré Schultz, instructeur au 3^e but pour les Cards de St-Louis au cours des six dernières saisons.

"Nous alignons un bon club défensif et quelques joueurs qui peuvent frapper la balle, ce qui était une chose rare dans le baseball l'an dernier."

Le directeur — gérant Marvin Milkes a précisé que les Pilots "avaient choisi des joueurs plus âgés et expérimentés lors du repêchage de l'expansion".

Les lanceurs débutants des Pilots sont les droitiers Gary Bell et Marty Pattin ainsi que le gaucher Steve Barber, qui a déjà gagné 20 matches dans une saison. Jack Aker et Diego Segui sont de solides lanceurs de relève et le gaucher Bill Henry tente de mériter un poste en leur compagnie.

Les autres candidats au monticule sont Jim Bouton, qui fonde ses espoirs de retour sur la balle-jointure; Mike Marshall, meilleur lanceur de la ligue Internationale l'an dernier; Dick Baney,

meilleur lanceur de la ligue Eastern l'an dernier; Ruzz Stephen, qui n'a besoin que d'un peu de contrôle pour mériter un poste; et les autres droitiers Roland Sheldon et Darrell Brandon.

Alignement

Trois joueurs d'intérieur semblent assurés de leur poste, soit le 1^{er}-but Don Mincher qui profitera de la proximité des clôtures du stade de Seattle; l'excellent arrêt-court défensif, quoique faible frappeur, Ray Oyler, et le 3^e-but Rich Rollins qui devrait supplanter Mike Ferraro.

Tommy Harper obtient sa chance au 2^e coussin et, s'il ne réussit pas à ce poste, il retournera au champ extérieur.

Le 1^{er}-but Mike Hegan, Chico Salmon, John Kennedy, Gus Gil et Marv Staehle tentent aussi de mériter un poste au champ intérieur.

Tommy Davis, champion frappeur de la ligue Nationale à deux reprises, est assuré d'un poste au champ extérieur. Hegan et Harper disputeront peut-être les autres postes extérieurs à Wayne Comer, Jim Gosger, Lou Piniella et Jose Vidal.

Le personnel des receveurs est solide avec Larry Haney et Gerry McNertey tandis que Greg Goossen, Merritt Raney et Frederico Velazquez tentent de mériter le troisième poste disponible derrière le marbre.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Encouragez nos annonceurs

Groleau "fuit" les Expos!

Le mal du pays semble encore avoir eu raison des ambitions du Montréalais Gaétan Groleau qui rêve de devenir un joueur professionnel de baseball.

Groleau, âgé de 21 ans, vient de quitter le camp d'entraînement des Expos de Montréal, à West Palm Beach, laissant pour toute explication une

note dans laquelle il indiquait avoir le mal du pays. Il se disait cependant satisfait du traitement qui lui fut fait par les Expos au camp d'entraînement.

Un rapport non confirmé voulait hier matin que la mère de Groleau soit présente à l'Expos et que le jeune lanceur, qui avait conservé une

fiche de 26-5 avec les Ducs de Longueuil, l'an dernier, ait décidé de la rejoindre.

Jim Fanning, gérant général des Expos, n'a pas été prévenu lorsque Groleau a quitté le camp d'entraînement. Il s'est dit cependant disposé à parler encore affaire avec celui qui était au camp, l'unique joueur canadien.

Le printemps est dans l'air

LE SALON CAMPING & SPORTS '69

du Ven. 21 mars
au Dim. 30 mars
de midi à 10.30 p.m.
sauf le samedi
10 a.m. à 10.30 p.m.

ADMISSION:
Enfants 25¢
Adultes 1.50
Adolescents: 1.00

Sur présentation d'une carte d'identification

Prix spécial EXPO
Stationnement à la Place Bonaventure 1.00

PLACE BONAVENTURE

EN GRANDE VEDETTE

L'équipe numéro 1 de la fantasia

GILLES LATULIPPE et FERNAND GIGNAC

Commencent samedi soir le 22 mars

Spectacle tous les soirs à 8 hres

Samedi et dimanche 2 hres et 8 hres

AUSSI:

SAFARI à mourir de rire avec les Gutis
Spectacle 3 hres p.m. et 9 hres tous les soirs.

• Les sports & loisirs d'été dans des démonstrations dynamiques de Camping • Caravaning • Chasse • Pêche • Nautisme • Tir à l'arc • Cyclisme • Chiens rapporteurs • Tir au pigeon d'argile • Alpinisme...

• CINÉMA PERMANENT: Films sur les sports d'été

• GRATUIT POUR LES JEUNES: Randonnées en AUTO au cœur de la route de sécurité.

• Immense FORÊT intérieure avec ses sentiers, ses animaux et ses bruits.

• Plus de 10,000 expositions sur le camping et sports d'été.

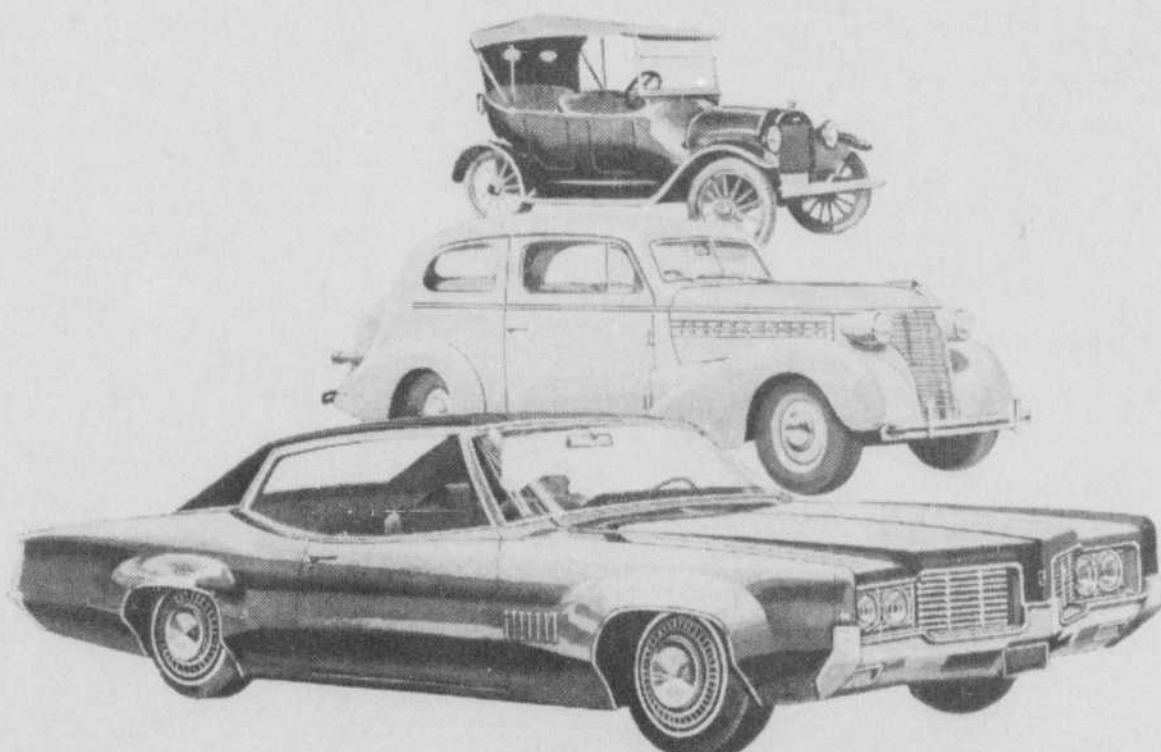
• 210,000 pieds carrés d'action.

• FEU DE CAMP permanent et original.

RENCONTREZ LES BUCCINO, LA FAMILLE DU CAMPING 1969

Avec le Métro vous arrivez droit dans l'EXPO

Camping & Sports '69 Place Bonaventure.



C'est bien connu. Dans le monde de l'automobile, il n'y a pas plus "fiable" que les marques GENERAL MOTORS. Notamment Chevrolet et Oldsmobile. Il est bien connu aussi que cette "fiabilité" dépend du concessionnaire qui vend ces voitures. Et qui, surtout, en assure le service après-vente! Eh bien... depuis trois générations... les Clermont se consacrent au domaine de l'automobile. Et ils savent que le client, comme le fabricant, exige un service

impeccable. Avant, pendant et après la vente. Ne vous étonnez donc pas de trouver chez Clermont de vastes salles de montre à l'abri des intempéries. Un personnel qui connaît son affaire. Un service d'entretien et de réparations hors de pair, garanti par la présence constante des patrons. Si vous désirez une voiture fiable, assurez-vous qu'elle est signée Chevrolet ou Oldsmobile. Et qu'elle est contresignée par...

clermont des gens fiables

clermont

MOTOR LIMITÉE

Chevrolet Oldsmobile Chevrolet Camaro Chevy II Corvair Envoy

5363 St-Denis Tel. 279-6301

l'information

sportive

Hockey

HIER

Canadiens 5 Chicago 2
Toronto 1 St. Louis 1
New York 4 Minnesota 2
Boston 3 Pittsburgh 2
Detroit à Oakland

SAMEDI

New York à Montréal
Detroit à Toronto
Boston à Chicago
Philadelphie à Minnesota
Pittsburgh à St. Louis
Oakland à Los Angeles

AUJOURD'HUI

Pittsburgh à Montréal
Chicago à Boston
Detroit à Los Angeles
Minnesota à Philadelphie

DIMANCHE

Toronto à Chicago
Boston à New York
St. Louis à Philadelphie
Minnesota à Pittsburgh
Los Angeles à Oakland

CLASSEMENT

SECTION EST

	Pj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
CANADIENS	71	43	17	11	251	183	97
BOSTON	70	40	16	14	278	198	94
NEW YORK	70	38	24	8	211	180	84
TORONTO	70	32	23	15	218	198	79
DETROIT	70	33	27	10	224	196	76
CHICAGO	70	31	32	7	252	225	69

SECTION OUEST

	Pj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
ST. LOUIS	72	35	23	14	192	146	84
OAKLAND	70	26	34	10	194	233	62
LOS ANGELES	68	22	37	9	164	229	53
PHILADELPHIE	70	16	34	20	152	212	52
MINNESOTA	70	18	38	14	180	242	50
PITTSBURGH	69	15	44	10	163	237	40

1er triomphe du p'tit Canadien en éliminatoire

Les Canadiens juniors de Montréal ont remporté hier soir devant plus de 9.000 de leurs partisans au Forum, une victoire de 6 à 1 et du même coup la série quart-de-finale des éliminatoires de la ligue junior "A" de l'Ontario, aux dépens des Red Wings de Hamilton.

Les Canadiens enlèvent les honneurs de la série grâce à trois victoires et deux parties nulles pour un total de huit points. Les joueurs de l'entraîneur Roger Bédard seront maintenant opposés dans une autre série des éliminatoires, aux vainqueurs de la série quart-de-finale disputée entre

les Knights de London et les Petes de Peterborough.

Première période

1. Montréal-Tardif (Graham, Lemieux) 4-14
2. Montréal-Tardif (Perreault) 12-11
3. Hamilton-Trevelyan 14-43
Pun. Tardif 1:21, Gaultier, Dupont 3:34, Harvey 6:53, Hare 11:34, 17:29, Dupont 13:25

Deuxième période

4. Montréal-Tardif (Guevremont) 1-04
5. Montréal-Lemieux (Graham) 15-04
Pun. Lajeunesse 9:34, Tardif (double mineure), Goldart 7:22

Troisième période

6. Montréal-Tardif (Bordeaux, Lalonde) 9-19
7. Montréal-Quevillon (Perreault, Guindon) 14-12
Pun. Dupont 3:48, Perreault 6:02, Harvey 6:36

La Suède bat les Tchèques 2-0

Par Bruce Levett

STOCKHOLM (PC) — Leif Holmqvist a enregistré le premier blanchissage dans le tournoi mondial de hockey amateur en conduisant la Suède à une victoire-surprise de 2-0 sur la Tchécoslovaquie hier soir.

Par ailleurs, la Russie n'a pas affiché sa tenue habituelle en se contentant d'un gain de 6-1 sur la Finlande dans un autre match en 4e ronde du tournoi.

Les Suédois ont profité de la chance en rejoignant les Tchèques au 2e rang du classement avec six points, derrière la Russie avec huit grâce à une

Sifford obtient gain de cause

JACKSONVILLE, Floride (PA) — La PGA a effectué un rapide ajustement dans son classement de la coupe Ryder hier, évitant ainsi un incident racial possible impliquant Charlie Sifford.

Sifford, un Noir de 45 ans a été désappointé d'apprendre qu'il n'occupait que le 17e rang au lieu du 10e dans ce classement.

"On ne m'a alloué que 35 points au lieu de 70 pour ma victoire dans l'omnium de Los Angeles", s'est plaint Sifford.

Le classement détermine la formation d'une équipe de 12 golfeurs américains qui se rendront en Angleterre en septembre pour la série américano-britannique disputée à tous les deux ans. L'équipe américaine n'a jamais aligné de Noir.

Sifford a dit qu'il comblerait cette dernière ambition un jour.

Honneur mérité à Charles Bronfman

Charles R. Bronfman dont l'initiative et la persévérance permirent l'introduction pour la première fois à Montréal et au Canada de la ligue majeure de baseball, a été élu "Sportif de l'Année" dans la sélection faite annuellement par la Montreal Sports Lodge. B'nai B'rith. Telle a été la nouvelle annoncée hier au cours d'une conférence de presse tenue à

l'Hôtel Sheraton Mont-Royal.

Un dîner de témoignage en son honneur sera donné le 12 mai à l'Hôtel Bonaventure et les revenus seront répartis entre diverses œuvres charitables de la B'nai B'rith. Le récipiendaire de l'an passé fut J. Louis Lévesque pour sa contribution dans le domaine des courses hippiques.

Kuhn sert un ultimatum aux Expos et aux Astros au sujet du cas Staub

MIAMI, Floride (PA) — Le commissaire Bowie Kuhn a averti les Expos de Montréal et les Astros de Houston d'en venir à une entente d'ici vendredi au sujet de leur récent échange, sinon il réglerait le cas lui-même.

Les Astros ont échangé Rusty Staub aux Expos en retour de Jesus Alou et Donn Clendenon, mais celui-ci a en quelque sorte mis les bois dans les roues en prenant sa retraite dans le but de se lancer en affaires.

Clendenon a déclaré à Atlanta mercredi qu'il n'avait pas l'intention de revenir au jeu.

Dans le but de se soumettre aux ordres du commissaire, les Expos et les Astros devaient se rencontrer mercredi soir afin de régler la dispute.

Kuhn aurait demandé aux Expos de donner un autre joueur et un certain montant d'argent aux Astros.

Staub a déjà menacé de prendre lui-même sa retraite s'il était obligé de retourner à Houston.

CHICAGO — Jacques Lemaire a marqué deux buts hier soir en conduisant les Cana-

diens de Montréal à un triomphe de 5 à 2 sur les Black Hawks de Chicago, dans la ligue Nationale de hockey.

Cette victoire du Tricolore lui permet de conserver sa priorité de trois points au premier rang du classement du circuit, devant les Bruins de Boston également vainqueurs, hier soir. Boston a défait les Pingouins de Pittsburgh 3 à 2.

Bobby Hull a été tenu à l'impuissance par son coéquipier du Canadien et il a échoué dans sa tentative pour

égaler son record d'une saison de 54 buts. Sa fiche actuelle est de 53 buts. Rousseau, Duff et Backstrom furent les autres compteurs du Tricolore. Quant aux buts des Hawks, ils furent l'oeuvre

de Pit Martin et de Stan Mikita.

SOMMAIRE

Première période

1. Montréal-Rousseau (2) (Laperrière, Cournoyer) 5-57
Pun. Montréal (trop d'hommes sur la glace servie par Duff) 11:12

Deuxième période

2. Montréal-Lemieux (25) (Harris, Redmond) 12-29
3. Montréal-Backstrom (12) (Ferguson) 19-08
Pun. Richard, Martin (double mineure) 3:53

Troisième période

4. Chicago-Mikita (26) (Wharram, Jarrett) 2-26
5. Montréal-Lemieux (26) (J.C. Tremblay) 11-42
6. Chicago-Martin (19) (Stapleton, McMahon) 15-23
7. Montréal-Duff (19) (Rousseau, Savard) 16-34
Pun. Harris, 7:57, Stapleton, 9:49

Lancers par

MONTREAL 8 14 10 32
CHICAGO 8 16 20 44

Gardiens

MONTREAL-Vaillon, CHICAGO-DeJordy
Assistance: 18.666

Baseball

Hier

New York A, 3, Atlanta 2
New York, N, 5, Philadelphie 4
Boston 13, Houston 1
Los Angeles 3, St. Louis 0
Cincinnati 4, Detroit 3
Chicago, A, 5, Kansas City 1
Minnesota 6, Washington 4
Baltimore 10, Pittsburgh 5
New York A, "B", 5
Montréal 4, (11 manches)
San Francisco 9, Seattle 4
Chicago, N, 10, Cleveland 7
Californie 6, San Diego 5

HOCKEY AMATEUR

Classement

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Russie	4	0	0	34	6	8
Tchéc.	3	1	0	21	10	6
Suède	3	1	0	18	9	6
Canada	1	2	0	7	14	2
U.S.A.	0	3	7	7	33	0
Finlande	0	4	0	9	24	0

RESULTATS D'HIER

Suède 2, Tchèque 0
Russie 6, Finlande 1

AUJOURD'HUI

Canada vs. U.S.A.

Toronto 1 St. Louis 1

SOMMAIRE

Première période

1. Toronto-Ellis (24) (Kennedy, Dorey) 10-43
Pun. Aucune

Deuxième période

Aucun but
Pun. Dorey 8:46, Picard 13:22

Troisième période

2. St. Louis-Sabourin (24) (St. Marseille, Picard) 11-15
Pun. Aucune

Lancers par

TORONTO 5 14 14 33
ST. LOUIS 6 7 6 21

Gardiens

TORONTO-Gamble, ST. LOUIS-Hall
Assistance: 14.364

New York 4 Minnesota 2

La Plymouth est telle qu'elle le proclame.

ROAD RUNNER, hardtop à 2 portes

Elle se vend, en ce moment, à un prix inférieur à celui de l'an dernier! Comparez la valeur et appréciez les économies réalisables! Moteur V-8 de 383 po. cu. Radio. Capot avec prises d'air fonctionnelles. Servo-direction. Servo-freins à disque. Transmission automatique 3 vitesses Torque-Flite. Enjoliveurs de roues spéciaux. Appuis-tête. Klaxon "beep-beep".



BARRACUDA, \$142⁹⁰
modèle sportif à toit profilé

DE MOINS QUE L'AN DERNIER
avec un équipement comparable.*



Elle attend votre bon plaisir pour démarrer en trombe équipée d'un moteur V-8, de servo-freins à disque, de pneus à flanc blanc, d'enjoliveurs de roues, d'appuis-tête, d'un radio, d'un servo-direction et d'une transmission automatique à 3 vitesses. RÉALISEZ DES ÉCONOMIES IMPORTANTES SUR PLUSIEURS AUTRES MODÈLES PLYMOUTH.

ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES SPÉCIAUX DE LA SÉRIE-CHOC PLYMOUTH!
Des voitures spécialement équipées à prix spécialement réduits!
ÉCONOMISEZ JUSQU'À 45%* SUR L'ÉQUIPEMENT DE LUXE

*Basé sur les prix de détail suggérés par l'usine.

Voyez votre plus proche vendeur Plymouth aujourd'hui.

Plymouth
CHRYSLER
CANADA LTÉE

Nancy Greene
AUTOBIOGRAPHIE

Vient de paraître
En vente chez tous
les Libraires

Hatier
PARIS-MONTREAL

Le secret professionnel du journaliste

L'expérience américaine:

un guide pour des choix futurs?

par Normand Lépine

Dans une entrevue qu'il accordait au Devoir, Me Adrian Popovici, avocat et professeur de droit comparé à la faculté de droit de l'université de Montréal, déclare que "dans les pays civilisés, les tribunaux n'obligent pas les journalistes à dévoiler leurs sources d'information."

Me Popovici qualifie cependant cette affirmation en précisant que c'est seulement dans des cas d'une extrême gravité, impliquant par exemple la sécurité de l'Etat, que les tribunaux de l'Amérique du Nord en particulier forceront le journaliste à révéler ses sources d'information.

En France, par exemple, dit-il, si un journaliste essaye de cacher une source qui amènerait plus de détails sur un "crime d'Etat", on contraindrait le journaliste à indiquer sa source; autrement, en pratique, les tribunaux français respectent "de facto" le secret des sources du journaliste.

Puisque nous vivons dans le contexte nord-américain, précise Me Popovici, il me semble que l'expérience américaine du secret professionnel du journaliste peut davantage nous éclairer et nous guider dans nos choix futurs. Dans les pays de "common law" (les pays du Commonwealth), dit-il, aucun texte de loi ne reconnaît le secret professionnel du journaliste; cependant, les tribunaux ne punissent pas le refus de témoigner du journaliste que par des sentences suspensives ou des admonestations, à moins toujours qu'il s'agisse vraiment d'un cas très grave.

Aux Etats-Unis, poursuit-il, j'ai pu consulter 12 législations qui reconnaissent le secret professionnel du journaliste; il s'agit des Etats de l'Alabama, de l'Arizona, de l'Arkansas, du Kentucky, du Maryland, du Michigan, du New Jersey, de l'Ohio et du Pennsylvania. Ce qui est intéressant à noter, souligne le professeur Popovici, c'est que des 1896 l'Etat du Maryland reconnut dans ses textes de loi le privilège du journaliste de ne pas dévoiler ses sources devant un tribunal ou autrement.

En Alabama, par exemple, nous explique Me Popovici, la loi reconnaît le privilège du journaliste devant les tribunaux, les commissions d'enquête, les comités gouvernementaux, etc. Dans cet Etat, le privilège est absolu; mais, ajoute Me Popovici, "ce texte de l'Alabama est interprété par les tribunaux d'une façon tellement restrictive dans les cas extrêmes que le caractère absolu du privilège s'estompe."

En Indiana, d'autre part, deux idées principales ont présidé à l'adoption d'une disposition législative précise sur le secret professionnel du journaliste: il faut d'abord que le journaliste soit "de bonne foi", puis il faut que la nouvelle ou l'information soit dans l'intérêt public. Le privilège ne s'applique pas cependant à une publication mensuelle; la loi exige également pour que s'applique le privilège que le journaliste implique un certain nombre de conditions relatives à la circulation et au contenu général de la publication. Me Popovici note ici encore que cette loi peut facilement être manipulée par les tribunaux dans des cas extrêmes; en particulier, précise-t-il, on peut interpréter largement ou restrictivement le concept d'"intérêt public".

En Arkansas, on possède une loi assez identique à celle de l'Indiana.

En 1949, dans l'Etat de New York, ajoute le professeur Popovici, la "New York Law Reform Commission" se pencha sur la formulation d'un texte consacrant le droit du journaliste à ne pas dévoiler ses sources d'information; il appert des procès-verbaux de cette commission que les journalistes invités à exprimer leurs vues se sont prononcés en majorité contre un projet de loi à cet effet. La difficulté principale semble avoir été celle de définir clairement le privilège du journaliste, car tellement d'exceptions furent élaborées autour du privilège qu'on en arriva à renoncer complètement à légiférer sur la matière.

Ce rappel historique amène Me Popovici à énumérer les difficultés particulières de formulation qui se présentent dans un projet de loi reconnaissant le secret professionnel du journaliste: il y a d'abord la définition du journaliste lui-même, puis celle des organes d'information (dans certains Etats américains, la loi ne reconnaît le privilège qu'aux journalistes de la presse écrite); puis, ajoute Me Popovici, il faut également prévoir une "clause de sauvegarde" pour couvrir les cas d'une extrême gravité.

Les recherches effectuées par le professeur Popovici l'ont amené aux conclusions suivantes: premièrement, qu'il y ait un texte précis protégeant les sources d'information du journaliste ou pas; il n'y a aucune différence perceptible dans les nouvelles elles-mêmes entre les Etats où il y a un texte et ceux où il n'y a pas; car d'une part, s'il y a un texte, les tribunaux restreindront l'application de ce texte dans les cas graves, et d'autre part, s'il n'y a pas de texte précis les tribunaux reconnaissent "de facto" le privilège du journaliste (sauf dans les cas graves) en ne poursuivant pas le journaliste pour outrage au tribunal. Deuxièmement, la grande majorité des arrêts montre qu'un journaliste digne de ce nom ne dévoilera pas sa source. "C'est fait partie de son métier", dit Me Popovici. Aux Etats-Unis, ajoute-t-il, les arguments en faveur du secret professionnel du journaliste sont de deux ordres: d'abord, on soutient que les journalistes sont les "gardiens" de l'intérêt public; ils ont le devoir d'informer la population; ensuite, on apporte un argument plus économique, savoir: la survie économique des journaux dépend en grande partie du secret de leurs sources d'information, car on remarque que ce sont les "scoops" qui feront souvent le succès commercial d'un journal.

Le professeur Popovici, pour sa part, est d'avis que le droit à l'information ne justifie aucunement le secret pro-

fessionnel du journaliste. Le journal a le droit incontesté d'être informé, précise-t-il, mais il n'empêche que ses "moyens" d'information doivent, dans une certaine mesure, être contrôlés; Me Popovici pense surtout aux moyens qui pourraient être utilisés pour obtenir des secrets d'Etat. D'autre part, soutient-il, l'existence du privilège ne menace aucunement la liberté de la presse; selon le professeur Popovici, l'obligation pour le journaliste de dévoiler ses sources ne serait que la goutte d'eau dans l'océan des autres pressions qui sont exercées sur la presse: publicité, gros intérêts financiers, l'Etat même.

Quant au jugement du commissaire MacDougall dans l'affaire Smith, Me Popovici est d'avis que la sentence qui fut imposée à ce dernier était "exemplaire" malgré que le commissaire ait dit qu'il ne voulait pas imposer une telle sentence. Smith ne faisait que protéger son gain; pense Me Popovici. Il croit cependant que Me MacDougall a bien identifié le choix à faire, soit entre la bonne administration de la justice et la liberté de la presse. En France, dit-il, le secret professionnel de l'avocat est une question d'intérêt public; le client de l'avocat ne peut pratiquement pas lever ce secret; au Canada, au contraire, le client peut permettre à son avocat de témoigner, car ici le secret professionnel a un caractère privé. Par suite, pense Me Popovici, en supposant que le commissaire ait reconnu le secret professionnel du journaliste, lorsque Catellier a avoué l'interview et le contenu de cette dernière, il relevait Smith de l'obligation qu'il s'était imposée, et on aurait pu alors ne pas tenir compte du refus de témoigner de Smith. Evidemment, ajoute cependant Me Popovici, le commissaire MacDougall n'a fait qu'appliquer la loi qui, en l'occurrence, considère comme un outrage au tribunal le fait pour un témoin de refuser de témoigner.

Le leadership de l'UN

André Léveillé "réfléchit"

par François Barbeau

Le député de Maisonneuve à l'Assemblée nationale, M. André Léveillé, a presque annoncé hier aux membres du club Kiwanis Maisonneuve qu'il poserait sa candidature à la chefferie de l'Union nationale, qu'il doit confirmer dans ses fonctions, en juin, le premier ministre actuel, M. Bertrand, ou lui trouver un successeur.

"Samedi dernier, a dit M. Léveillé, j'ai dit aux journalistes que je réfléchissais à cette question. Je continue et continuerai très sérieusement à réfléchir, mais ce qui importe, c'est de servir le Québec."

"Un bon nombre de Québécois m'ont demandé si je poserais ma candidature, a-t-il poursuivi. Je puis vous assurer que j'ai les deux pieds sur la terre et que je ne rêve pas en couleur. Pour se présenter à la chefferie, il faut être sérieux, avoir des qualités extraordinaires et être prêt à servir le Québec."

M. Léveillé a plus tard précisé, après l'allocation qu'il avait été invité à prononcer devant les membres du Kiwanis Maisonneuve, sur le progrès et le syndicalisme, que le fait qu'il n'était pas avocat le poussait à réfléchir à sa candidature possible.

"Je sais qu'il n'est pas né-

cessaire d'être avocat pour devenir premier ministre," a-t-il dit, sans élucider.

Dans sa causerie, le député de Maisonneuve a rappelé que les centrales syndicales n'avaient pas suivi l'évolution de la société comme elles auraient dû le faire, elles qui étaient le plus près des travailleurs.

On peut se demander, en écoutant le conférencier, a souligné le conférencier, si les dirigeants syndicaux tirent le maximum des lois ouvrières. Le gouvernement du Québec a adopté des amendements à plusieurs de ces lois, et en dépit de ces efforts des législateurs, de nombreuses grèves éclatent, quelques-unes justifiées, mais d'autres pour des raisons sans fondement. Je n'invente rien en disant

que les structures syndicales sont désuètes, a poursuivi M. Léveillé.

Ce ne sont pas les lois qui pourront améliorer les structures syndicales, mais aux travailleurs de modifier les instruments qu'ils se donnent pour revendiquer et à leurs dirigeants de canaliser ces demandes de leurs commet-

Il ne faut pas, dans ce monde moderne, nous arrêter à des considérations mesquines, il ne faut pas chercher ce qui nous divise, mais plutôt ce qui nous unit.

"C'est dans cet esprit d'union, en vue de l'édification d'une économie solide, que les représentants patronaux et syndicaux devraient envisager leurs relations. Ils devraient considérer qu'ils sont



André Léveillé

des partenaires dans un monde nouveau à construire, et cesser de croire que chacun doit tirer le meilleur parti des circonstances."

\$61,000 pour réparer les piscines de l'île Sainte-Hélène

Il en coûtera \$61,660 pour remettre en état les piscines et le pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène. Le comité exécutif de Montréal recommande au conseil municipal de faire exécuter par le service des immeubles les travaux requis pour rendre ces piscines en état de fonctionner pour la saison estivale.

La démolition des installations faites par l'Expo 67 et Terre des hommes 68, la réinstallation des cloisons, bancs, vestiaires à paniers, tourniquets, et divers travaux au pavillon coûteront \$17,000. Il faudra dépenser \$3,000 pour obturer les lézards et tirer les joints des dalles de fond.

Bourses Sainte-Marie

Au cours d'une réunion tenue le 26 février dernier, le comité des bourses du Collège Sainte-Marie a déterminé au mérite une liste de 22 boursiers parmi les 39 demandes parvenues au Bureau du Régistraire dans le cadre du nouveau régime instauré cette année.

Ces bourses, d'une valeur de \$225 chacune, sont applicables comme crédit sur les frais de scolarité du second semestre.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Les "Morganaires"

Manteaux distingués de printemps...
exclusivités Morgan!

AUBAINES MOITIÉ PRIX!

Les Morganaires au rabais sont la sensation du printemps la plus attendue. Modèles de coupe étudiée spécialement créés pour Morgan joignant l'élégance à la qualité supérieure des tissus. Les Morganaires sont vraiment des manteaux luxueux réduits de façon surprenante à 50%. Il faut le voir pour le croire!

De gauche à droite:

A. Modèle "petite" à devant croisé. Très seyant aux tailles menues. Trois plis dans le dos. En tissu à carreaux: vert, cuivre, noir ou turquoise et blanc. Tailles: 8 à 16.

B. Modèle droit à devant croisé. Jeune et élégant. Pan à martingale dans le dos. Laine tissée en diagonale. Bleu ciel ou rose pastel. Tailles: 8 à 16.

C. Élégant modèle enveloppant, fermé par une ceinture nouée. En lainage. Tissage vannerie. Beige, lime ou bleu ciel. Tailles: 10 à 18.

D. Modèle classique à manches raglan. Devant droit. En lainage bouclé moucheté. Marine, jaune, ou rose. Tailles: 10 à 20.

Pas de commandes postales ni téléphoniques
MANTEAUX DE DAMES — RAYON 411 — AU DEUXIÈME
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard.

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261. 9h.30 à 6h.30, jeudi et vendredi jusqu'à 9h.

DORVAL, au centre commercial, 631-6741. 9h.30 à 6h.30, jeudi et vendredi jusqu'à 10h.

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521. 9h.30 à 6h.30, jeudi et vendredi jusqu'à 10h.

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571. 9h.30 à 6h.30, jeudi et vendredi jusqu'à 10h.

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811. 9h.30 à 6h.30, jeudi et vendredi jusqu'à 9h.

Un droit à reconnaître dans une déclaration provinciale des droits

(N.L.) — Me Antonio Dubé, sous-ministre de la justice, nous a déclaré au cours d'une entrevue téléphonique qu'il ignorait si le gouvernement s'appropriait à préparer un projet de loi en vue de reconnaître le secret professionnel du journaliste.

Vendredi dernier le sous-ministre avait déclaré à un journaliste de La Presse que le secret professionnel du journaliste avait toujours existé.

N'exprimant pas en cela ni l'opinion du ministère de la justice ni celle du gouvernement, Me Dubé nous a dit également que si le secret professionnel du journaliste de-

vait éventuellement être reconnu dans un texte de loi précis, ce devrait être dans une Déclaration provinciale des droits de l'homme ou dans un Code d'éthique du journalisme ayant force de loi morale pour les journalistes. Il s'agit là d'une opinion personnelle, a précisé le sous-ministre, tout comme celle qu'il exprima à La Presse.

Il est possible toutefois, a ajouté Me Dubé, que d'ici l'automne une législation reconnaissant le secret des sources du journaliste soit présentée à l'Assemblée nationale; car le Comité parlementaire formé pour étudier le phénomène de concentration dans la presse québécoise pourrait fort bien recevoir des recommandations à cet effet, a précisé Me Dubé.

D'autre part, dans un communiqué remis à la presse, le Conseil central de Montréal (CCSN) "félicite le journaliste John Smith pour avoir respecté le secret professionnel" et il "blâme le commissaire des incendies pour l'avoir condamné à sept jours de prison."

La résolution a été adoptée à l'unanimité par quelque 200 délégués représentant les 67,000 travailleurs membres du Conseil central de Montréal, au cours d'une assemblée mardi soir.

UNE RÉPONSE À CHAQUE APPEL
JOUR ET NUIT
COMMERCIAL OU RÉSIDENTIEL

TAS
SERVICE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

866-6921

SHERBROOKE 569-6366
QUÉBEC 522-2024
OTTAWA 236-7151